

HOLOGRAM. INDUSTRIES

Document de référence 2010



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 21 avril 2011, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Table des matières

1. Personnes responsables	
1.1. Responsable du document de référence	p. 4
1.2. Attestation du responsable du document de référence	p. 4
1.3. Table de réconciliation avec le Rapport financier annuel	p. 4
2. Contrôleurs légaux des comptes	p. 5
3. Informations financières historiques sélectionnées	p. 5
4. Facteurs de risques	
4.1. Risques de marché	p. 7
4.1.1. Risque de devises	p. 7
4.1.2. Risque de taux d'intérêt	p. 7
4.1.3. Risque de liquidité et de contrepartie	p. 7
4.2. Risques particuliers liés à l'activité	p. 8
4.2.1. Liens de dépendance avec d'autres sociétés	p. 8
4.2.2. Gestion de la croissance et développement à l'international	p. 8
4.2.3. Risques liés à l'environnement concurrentiel	p. 8
4.2.3.1. Lancement de produits de substitution	p. 8
4.2.3.2. Arrivée de nouveaux concurrents et pression sur les prix	p. 9
4.3. Risques liés au contexte juridique	p. 10
4.3.1. Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation	p. 10
4.3.2. Dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle	p. 10
4.3.3. Réglementation particulière	p. 10
4.3.4. Confidentialité	p. 10
4.4. Risques industriels et liés à l'environnement	p. 11
4.4.1. Risques industriels	p. 11
4.4.2. Dépendance à l'égard du personnel qualifié et risques de mouvements sociaux ..	p. 11
4.4.3. Facteurs de risques environnementaux	p. 12
4.5. Assurance et couverture des risques	p. 12
5. Information sur Hologram. Industries	
5.1. Histoire et évolution de la société	p. 13
5.1.1. Renseignements de caractère général concernant la Société	p. 13
5.1.1.1. Dénomination et siège social	p. 13
5.1.1.2. Forme juridique et législation applicable	p. 13
5.1.1.3. Date de constitution et durée de la société	p. 13
5.1.2. Historique	p. 13
5.2. Investissements	p. 15
5.2.1. Investissements réalisés	p. 15
5.2.2. Investissements en cours ou prévus pour 2011	p. 16
6. Aperçu des activités	
6.1. Activité du Groupe	p. 17
6.2. Marché de l'holographie de sécurité	p. 17
6.3. Caractéristiques du marché de la sécurité des documents d'identification et fiduciaires ..	p. 18
6.4. Caractéristiques du marché de l'authentification des produits de marque	p. 18
6.5. Evolution des marchés	p. 19
6.6. Positionnement de la Société sur son marché	p. 19
6.7. Produits et services du Groupe	p. 20
6.8. Fabrication	p. 20
6.9. Concurrence	p. 21

7. Organigramme	
7.1. Organigramme du groupe au 31 décembre 2010 et relations mère-filiales	p. 22
7.1.1. Hologram. Industries Polska	p. 22
7.1.2. Hologram. Industries Latinoamerica	p. 23
7.1.3. Hologram. Industries Research	p. 23
7.1.4. Hologram. Identification Services	p. 23
7.1.5. SecureMark Decal	p. 23
7.1.6. Keesing Reference Systems	p. 23
7.1.7. Astea	p. 23
7.1.8. Participations	p. 24
7.1.9. Relations mère-filiales	p. 24
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Propriétés immobilières louées	p. 24
8.2. Informations environnementales liées à ses immobilisations corporelles	p. 24
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	p. 27
9.1.1. Eléments bilanciaux et ratios	p. 27
9.2. Résultat	p. 27
9.2.1. Compte de résultat synthétique de l'année 2010 par rapport à 2009	p. 27
9.2.2. Chiffre d'affaires	p. 28
9.2.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires par destination géographique	p. 28
9.2.2.2. Ventilation du chiffre d'affaires par destination applicative	p. 29
9.2.3. Résultat opérationnel et résultat net	p. 29
9.2.3.1. Marge brute	p. 29
9.2.3.2. Résultat opérationnel courant	p. 30
9.2.3.3. Résultat net	p. 30
10. Trésorerie et capitaux	p. 31
11. Recherche et développement, brevets et licences	p. 31
12. Information sur les tendances	p. 33
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	p. 35
14. Organes d'administration et de direction générale	
14.1. Composition des organes d'administration et de direction	p. 36
14.1.1. Modifications intervenues au sein des organes d'administration	p. 36
14.1.2. Composition du Conseil d'administration	p. 36
14.1.3. Composition de l'équipe dirigeante	p. 38
14.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	p. 38
15. Rémunérations et avantages	p. 39
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	p. 42
16.1. Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne	p. 42
16.2. Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	p. 52
17. Salariés	
17.1. Effectif	p. 54
17.2. Participation et stock options des dirigeants	p. 54
17.3. Participation des salariés au capital	p. 54
17.4. Schéma d'intéressement du personnel	p. 57
18. Principaux actionnaires	p. 57
19. Opérations avec des apparentés	p. 58

20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p. 59
20.2. Comptes consolidés	p. 61
20.3. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	p. 91
20.4. Comptes annuels	p. 93
20.5. Rapport spécial des Commissaires aux comptes	p. 109
20.6. Politique de distribution de dividendes	p. 111
20.7. Procédures judiciaires et d'arbitrage	p. 111
20.8. Changements significatifs de la situation financière ou commerciale	p. 111
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	p. 111
21.1.1. Evolution du capital au cours de l'exercice	p. 111
21.1.2. Capital potentiel	p. 112
21.1.3. Nantissement d'actions	p. 112
21.1.4. Evolution du capital au cours des trois derniers exercices	p. 113
21.2. Acte constitutif et statuts	p. 113
21.2.1. Objet social (article 2 des statuts)	p. 113
21.2.2. Exercice social (article 6 des statuts)	p. 113
21.2.3. Fixation – affectation et répartition des bénéfices (article 44 des statuts)	p. 113
21.2.4. Assemblées générales	p. 114
21.2.5. Franchissement de seuils	p. 114
21.2.6. Droits de vote doubles (article 40 des statuts)	p. 114
21.2.7. Titres au porteur identifiables (article 13 des statuts)	p. 114
22. Contrats importants	p. 115
23. Information en provenance des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêt .	p. 115
24. Documents accessibles au public	p. 115
25. Informations sur les participations	p. 115
26. Document d'information annuel	p. 116
27. Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe	p. 117
28. Descriptif du programme de rachat d'actions proposé à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 26 mai 2011	p. 118
29. Projet des résolutions proposées à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 26 mai 2011	p. 121
30. Calendrier prévisionnel de communication financière	p. 128

Le sommaire est en accord avec les rubriques de l'annexe I du règlement (CE) n° 809/2004

1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. Responsable du document de référence

Monsieur Hugues SOUPARIS
Président-Directeur Général

1.2. Attestation du responsable du document de référence

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des commissaires aux comptes, Ernst & Young et Autres et E & S AUDIT, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent qu'ils ont procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document. »

Hugues Souparis
Président-Directeur Général

1.3. Tableau de réconciliation avec le rapport financier annuel

N°	Information	Référence
	Rapport financier annuel	
1	Comptes annuels	20.4
2	Comptes consolidés	20.2
3	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	20.3
4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	20.1
5	Rapport de gestion comprenant les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L. 225-100-2, L. 225-100-3 et L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce Déclaration des personnes assumant la responsabilité du rapport de gestion	4. 9. 21.1.2. 28. 1.2.
6	Honoraires des commissaires aux comptes	27.
7	Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mise en place par la Société	16.1
8	Rapport des commissaires aux comptes sur le contrôle interne	16.2
9	Liste de l'ensemble des informations publiées par la Société ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois	26.

2. CONTROLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Titulaires :

Ernst & Young et Autres

M. Christian LEMAIGRE DUBREUIL

Adresse ou siège social :

41, rue Ybry. 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Date premier mandat : 10 juin 2002

Durée : mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

E & S AUDIT

M. Patrick GRIMAUD

Adresse ou siège social :

17, rue du Sergent Bauchat. 75012 Paris

Date premier mandat : 18 juin 2009

Durée : mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Suppléants :

AUDITEX

Adresse ou siège social :

Tour Ernst & Young, Faubourg de l'Arche. 92037 Paris – La Défense Cedex

Date premier mandat : 18 juin 2009

Durée : mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Denis MAZURIER

Adresse ou siège social :

17, rue du Sergent Bauchat. 75012 Paris

Date premier mandat : 18 juin 2009

Durée : mandat expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES SELECTIONNEES

Les tableaux ci-dessous présentent les chiffres clés du Groupe. Ces chiffres sont extraits des comptes consolidés du groupe tels qu'audités par Ernst & Young et E & S AUDIT. Les comptes consolidés audités du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 sont présentés à la fin du présent document de référence.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809-2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- L'évolution de la situation financière et du résultat des opérations entre les exercices 2007 et 2008 présentée aux chapitres 9.1. et 9.2. du document de référence de l'exercice 2008 déposé auprès de l'AMF en date du 30 avril 2009 sous le n°D.09-374 ;
- L'évolution de la situation financière et du résultat des opérations entre les exercices 2008 et 2009 présentée aux chapitres 9.1. et 9.2. du document de référence de l'exercice 2009 déposé auprès de l'AMF en date du 26 avril 2010 sous le n°D.10-0325 ;
- Les comptes annuels, consolidés et les rapports d'audit correspondants figurant respectivement aux chapitres 20.3 à 20.4 et 20.1 à 20.2 du document de référence de l'exercice 2008 déposé auprès de l'AMF en date du 30 avril 2009 sous le n° D.09-374 ;
- Les comptes annuels, consolidés et les rapports d'audit correspondants figurant respectivement aux chapitres 20.3 à 20.4 et 20.1 à 20.2 du document de référence de l'exercice 2009 déposé auprès de l'AMF en date du 26 avril 2010 sous le n° 10-0325.

Les parties non incluses de ces documents sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes par un autre endroit du document de référence.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE			
Chiffre d'affaires	31 944	28 297	26 647
Résultat opérationnel courant	4 411	5 655	6 822
Résultat opérationnel	4 157	6 702	6 822
Résultat consolidé - Ensemble	3 043	5 908	5 080
<i>Dont :</i>			
Part du Groupe	2 702	5 463	4 706
Intérêts minoritaires	341	445	374
Résultat par action (euros)	0,53	1,08	0,92
Résultat dilué par action (euros)	0,53	1,07	0,92
Nombre moyen d'actions	5 082 116	5 058 093	5 108 071

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
BILAN CONSOLIDE			
Ecarts d'acquisition	8 332	2 334	434
Autres actifs non courants	11 942	9 498	6 527
Actifs courants	13 825	13 251	9 870
Disponibilités	8 121	7 927	10 045
TOTAL ACTIF	42 220	33 010	26 876
Capitaux propres - Part groupe	22 811	21 198	17 824
Intérêts minoritaires	319	229	208
Passifs non courants	8 668	2 040	2 386
Passifs courants	10 423	9 543	6 458
TOTAL PASSIF	42 220	33 010	26 876

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
FLUX DE TRESORERIE			
Flux nets de trésorerie :			
- générés par activité opérationnelle	6 397	4 223	7 003
- liés aux opérations d'investissement	(5 773)	(3 192)	(2 257)
- liés aux opérations de financement	(592)	(3 155)	(4 258)
Variation de trésorerie	86	(2 110)	240
DIVIDENDES			
Dividende total	1 080 *	1 522	1 513
Dividende par action (euros)	0,20 *	0,30	0,30

* Dividende proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2011

4. FACTEURS DE RISQUES

Il est rappelé que la Société procède annuellement à une mise à jour de la cartographie et de l'évaluation des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (voir paragraphe 16.1 sur le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne). Elle considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux qui sont présentés. La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Outre les informations sur les différents litiges présentés dans la note 3.9 annexée aux comptes consolidés, dans lesquels le Groupe est éventuellement impliqué, les investisseurs et analystes doivent porter une attention particulière sur les facteurs de risques suivants lorsqu'ils évaluent la Société et ses activités.

4.1 Risques de marché

4.1.1 Risque de devises :

La sensibilité de la société au risque de devises concerne principalement la variation des taux de change du Dollar, du Zloty et du Peso mexicain. La société limite l'exposition au risque de change sur son chiffre d'affaires en incluant des clauses de conversion des prix de vente contre euro - en date de facturation - dans ses contrats libellés en devises (Zloty principalement). Le risque est limité à l'évolution de la devise entre la date de facturation et la date de règlement.

Les facturations de la Société libellées en Dollars US se sont élevées à 3,3 M\$ sur l'exercice. En contrepartie, la Société acquiert en dollar US une partie de ses fournitures (1,3 M\$ sur 2010). Les fluctuations constatées sur les taux de change peuvent affecter les coûts et par conséquent le résultat opérationnel.

Un état des actifs et des passifs libellés en devises au 31 décembre 2010 est présenté en note 3.29.1 des annexes aux comptes consolidés.

4.1.2. Risque de taux d'intérêt :

La société est faiblement exposée au risque de taux. Une variation de taux aura une incidence sur la valeur de marché des passifs à taux fixe, mais n'affectera pas les charges financières et, par conséquent, le résultat futur de l'entreprise jusqu'à l'échéance de ces passifs.

Les disponibilités sont placées auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France. La société suit la solvabilité de ses contreparties. Au 31 décembre 2010, les valeurs placées en SICAV monétaires s'élèvent à 5,6 M€. La valeur de marché de ces valeurs mobilières avoisinait leur valeur comptable au 31 décembre 2010. Si les taux d'intérêt avaient varié de 100 points de base à la hausse ou à la baisse au 31 décembre 2010, les produits de trésorerie auraient été impactés positivement ou négativement de 46 K€.

4.1.3. Risque de liquidité et de contrepartie :

La trésorerie de la société, nette de l'endettement, s'élevait à 2,5 M€ au 31 décembre 2010. Les contrats de crédit de la société ne comportent pas de clause de défaut (« covenants »). Aucune mobilisation de créance n'est actuellement pratiquée par la Société.

Si la Société estime être faiblement exposée au risque de crédit, sa capacité à générer dans le futur un niveau de cash-flows équivalent n'est pas certaine. Si ses cash-flows s'avéraient insuffisants, notamment à couvrir l'augmentation de ses besoins en fonds de roulement, la Société pourrait notamment être amenée à augmenter son niveau d'endettement.

La société contrôle son risque de contrepartie en sélectionnant de façon rigoureuse des intervenants de premier rang et en diversifiant ses contreparties bancaires.

4.2 Risques particuliers liés à l'activité

4.2.1. Liens de dépendance avec d'autres sociétés :

Le Groupe génère une part importante de son activité avec la Pologne (18%) sur 2010 (24 % sur 2009). Les relations avec l'Imprimerie Nationale Polonaise (PWPW) sont régies par un contrat cadre sans limitation de durée. Les informations dont dispose la société ne permettent pas de garantir la reconduction à l'identique de ces contrats. Le non renouvellement ou un changement des options techniques retenues pourrait avoir un impact sur l'activité, les résultats et le niveau de la trésorerie du Groupe. L'activité réalisée par les 5 plus grosses affaires s'élève à 30 % du chiffre d'affaires (40 % sur 2009), celle réalisée par les 10 plus grosses affaires s'élève à 46 % (57 % sur 2009).

La dépendance à l'égard des fournisseurs n'est pas significative.

4.2.2. Gestion de la croissance et développement à l'international :

La Société anticipe une forte croissance de son activité dans les années à venir. Elle a fait preuve par le passé de sa capacité à gérer une phase de croissance significative. La rationalisation de la production et les efforts de structuration industrielle, commerciale et administrative ont jeté les bases d'une organisation beaucoup plus fiable, sans toutefois pouvoir garantir totalement la poursuite de son efficience en phase de croissance accélérée.

Hologram. Industries prévoit de développer ses activités dans divers pays étrangers. La poursuite de son développement peut passer par des alliances stratégiques, notamment pour bénéficier de l'expertise technologique dans des métiers connexes à son propre domaine, ou pour accéder à des marchés sur lesquels un partenariat s'avère nécessaire (joint-venture...). Le développement à l'international expose ainsi la Société à divers risques inhérents au contexte économique, juridique et politique de ces pays, susceptibles d'affecter sa situation financière, notamment dans le secteur de la sécurité des documents qui dépend de décisions soumises à l'évolution législative des pays concernés. Les contrats significatifs conclus avec des sociétés dans des pays étrangers hors de la communauté européenne font l'objet d'une revue juridique, le risque lié à une défaillance de la contrepartie est couvert, le cas échéant, par l'obtention de garanties internationales (COFACE, crédits documentaires...).

4.2.3. Risques liés à l'environnement concurrentiel :

4.2.3.1. Lancement de produits de substitution :

L'utilisation des systèmes optiques et numériques d'authentification est soumise au risque d'apparition de technologies de substitution.

Les principales techniques concurrentes permettant de lutter contre la contrefaçon sont les suivantes :

> l'utilisation de papiers spéciaux contenant soit des fibrilles visibles aux U.V., soit des filigranes (cas des billets de banque), soit des fils de sécurité (qui peuvent être des fils holographiques),

> l'utilisation d'encres spéciales : les encres réactivables aux U.V., les encres optiquement variables (O.V.I.) qui changent de couleur et les encres thermiques. Les O.V.I. sont des encres de sécurité commercialisées par la société SICPA.

> l'impression taille douce (relief),

> la technique « Confirm » mise au point par 3M. Il s'agit d'un lamina utilisé sur les passeports, visible à l'aide d'une lampe et d'une loupe,

> la technologie « Motion » des sociétés Crane et Nanovention. Il s'agit d'un effet optique basé sur des écrans lenticulaires microscopiques,

> la technique « Thin Film » : cette technique est utilisée sur les billets de banque canadiens,

> les cristaux liquides : technique permettant de réaliser des images qui changent de couleur sous un certain angle.

L'opinion de la société est que les images optiques diffractives de sécurité sont les plus avancées et les plus adaptables des techniques citées ci-avant. Outre leur aspect esthétique, cette technologie conserve trois atouts clés face aux technologies concurrentes :

- > la grande robustesse des effets optiques à la contrefaçon par des méthodes d'imprimerie traditionnelles ou de P.A.O.,
- > la possibilité de personnaliser les composants optiques de sécurité,
- > la possibilité de combiner l'authentification avec des solutions de traçabilité.

Les dirigeants de la Société n'ont pas connaissance de l'existence d'autres techniques émergentes susceptibles de concurrencer l'holographie dans le domaine de la sécurité.

En ce qui concerne les solutions digitales, elles sont encore émergentes et peu ont déjà été utilisées. On peut citer :

- > les étiquettes « à bulle » : solution basée sur l'unicité d'un réseau de bulles à position aléatoire et dont l'image est stockée dans une base de données
- > l'insertion d'un marquage impossible à capturer et à recopier, de type « watermark digital », dans une impression.

4.2.3.2. Arrivée de nouveaux concurrents et pression sur les prix :

La stratégie de la Société est fondée sur l'utilisation de hautes technologies, notamment optiques et digitales pour lutter contre la contrefaçon et sur le développement permanent de nouveaux produits dans ce domaine. Toutefois, la Société est en concurrence avec d'autres sociétés, dont certaines possèdent davantage de ressources et/ou une plus grande part de marché sur certains segments.

Dans le domaine de l'optique de sécurité, Hologram. Industries estime possible une intensification de la concurrence liée à l'arrivée de nouveaux fabricants, provenant notamment de marchés émergents, qui cherchent à pénétrer le marché de l'holographie.

L'arrivée de nouveaux concurrents dans l'industrie de l'optique de sécurité pourrait provenir :

- > soit de création ex nihilo,
- > soit d'intégration d'activité par des imprimeurs de sécurité, des fabricants de cartes ou des industriels maîtrisant les technologies d'enduction.

L'impression d'étiquettes sécurisées sur des supports rétro-réfléchissants et/ou destructibles est conditionnée à l'accès à des matériaux de base distribués par un nombre limité d'acteurs industriels

L'opinion de la Société est que le savoir-faire et le matériel nécessaires pour créer des composants optiques de sécurité sont toutefois difficiles à acquérir. Les équipements ne sont pas développés à l'échelle industrielle, chaque entreprise développant ses propres outils de production en cherchant à accroître constamment leur niveau de sophistication. Ceci, additionné au maintien de l'effort en recherche et développement, devrait permettre à la Société de conserver ses marges en dépit de l'éventuelle intensification de la concurrence.

L'activité de la société dans le domaine de la lutte contre la contrefaçon numérique est issue notamment de l'acquisition en 2009 de la société Advestigo et repose sur deux actifs technologiques clés : la reconnaissance de contenu numérique (au moyen d' « empreintes numériques ») et la surveillance automatisée du réseau Internet dans ses multiples déclinaisons (web, réseaux de partage P2P, newsgroups...).

La stratégie de HI dans le domaine de la reconnaissance de contenu est de préserver au travers d'efforts de recherche conséquents, la position concurrentielle forte de l'entreprise tant en termes de variété des types de médias traités (son, image, vidéo, texte, code binaire,...) que de la pertinence et de l'efficacité des différents « modules de reconnaissance » individuels. Ces dernières années ont vu l'émergence de nouveaux concurrents sur ces technologies, s'agissant soit d'émanation d'institutions de recherche importantes (INA en France, iPharro en Allemagne) ou de créations ad-hoc dotées de moyens (Vobile aux USA). L'importance d'imposer une technologie par la création rapide de « bases de référence d'empreintes » massives pourrait donner lieu à l'apparition de standard de fait, indépendamment des vertus propres de la technologie.

Les compétences de la société dans le domaine de la surveillance internet sont essentiellement liées à un savoir-faire accumulé et une expérience pratique. L'évolution très rapide des ramifications du réseau internet, des menaces propres à la diffusion de produits numériques contrefaits et des techniques de programmation impose un effort permanent de mise à niveau des compétences et des technologies. L'importance des moyens humains et d'investissement nécessaires pour suivre l'ensemble de ces évolutions pourrait conduire la Société à limiter l'assiette des sujets couverts par ses propres moyens, en complétant le cas échéant cette couverture par des partenariats stratégiques.

Ainsi, en dépit de son positionnement dans le segment de la haute sécurité, la Société ne peut garantir que ses positions commerciales se maintiendront.

4.3. Risques liés au contexte juridique :

La Société est impliquée dans un certain nombre de litiges généralement liés à ses activités courantes. Après consultation de ses avocats et conseillers juridiques, la direction de la Société estime qu'il n'existe aucun litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine du Groupe.

4.3.1. Risques politiques, économiques, juridiques et fiscaux liés aux ventes réalisées à l'exportation :

La société réalise une part de ses ventes dans des pays émergents ou en voie de transition vers l'économie de marché, où les règles de droit et la jurisprudence sont en évolution.

Il peut en conséquence s'avérer difficile d'obtenir satisfaction devant les juridictions de ces pays en cas de litige commercial portant sur la propriété intellectuelle, dans un délai raisonnable.

4.3.2. Dépendance à l'égard des droits de propriété intellectuelle :

Les marques déposées utilisées par la société sont enregistrées internationalement. Environ 75% du chiffre d'affaires est réalisé avec des produits protégés par des brevets et la quasi totalité l'est sur des images holographiques dont les copyrights sont la propriété d'Hologram. Industries.

Si des tiers venaient à considérer que la technologie ou les produits du Groupe empiétaient sur leurs droits et que la société s'avérait incapable d'obtenir les licences pour utiliser cette technologie, il se pourrait que son utilisation et la vente des produits associés soient alors interdites. Ces éventuels litiges risqueraient d'entraîner des coûts importants, des délais de production, et d'obliger Hologram. Industries à revoir la conception de ces produits. Chacune de ces situations auraient des conséquences défavorables sur le chiffre d'affaires et le résultat du Groupe.

4.3.3. Réglementation particulière :

L'activité d'Hologram. Industries peut dépendre d'autorisations légales, réglementaires ou administratives, ainsi que de procédures d'homologations.

L'attention portée par la société au respect des normes de sécurité de son unité de production devrait lui permettre de satisfaire aux contraintes réglementaires présentes et à venir.

4.3.4. Confidentialité :

La quasi-totalité des documents remis à la société par ses clients font l'objet d'accords de confidentialité.

De même, tout prestataire de service ou visiteur de la société doit signer un accord de confidentialité avant de pouvoir pénétrer dans l'enceinte de production.

4.4. Risques industriels et liés à l'environnement :

4.4.1. Risques industriels :

Le marché de l'holographie se caractérise par une évolution constante des demandes de la clientèle, par des normes industrielles évolutives et par une innovation constante en matière de produits. L'activité du Groupe pourrait être affectée s'il ne réussissait pas à adapter ses produits et leurs fonctionnalités aux avancées technologiques, aux développements relatifs aux produits et aux normes physiques de l'industrie.

La phase de développement de nouveaux produits peut se situer en amont du stade de commercialisation. Les décisions concernant les nouveaux produits doivent non seulement prendre en considération la demande à venir, mais également la rapidité de l'évolution technologique et ses principales tendances. Le Groupe peut de ce fait être amené à investir d'importantes ressources dans le développement de nouveaux produits dont les ventes pourraient rester faibles. La compétitivité du Groupe résultera notamment de sa capacité à développer, en temps opportun, de nouveaux produits et services adaptés au marché à des prix concurrentiels. Le processus de développement des produits et services est extrêmement complexe et requiert des efforts de développement permanents.

Le succès du Groupe en matière de développement, de lancement et de vente de nouveaux produits et services repose sur plusieurs facteurs, dont la présélection des produits, la conception et le développement de solutions fiables, la réalisation dans des délais opportuns d'un processus de fabrication compétitif, l'efficacité de la commercialisation et du marketing, le prix, et la performance des produits.

Les investissements en matière de recherche et de développement sont très importants et sont susceptibles de croître. Si de tels investissements n'aboutissaient pas à la production de produits compétitifs, ou s'ils ne permettaient pas de suivre les avancées technologiques permanentes, l'activité et les résultats du Groupe s'en ressentiraient. En outre, en l'absence d'innovation technologique dans les produits, les prix unitaires seraient susceptibles de diminuer dans le temps, ce qui pourrait également affecter l'activité et les résultats du Groupe.

4.4.2. Dépendance à l'égard du personnel qualifié et risques de mouvements sociaux

La réussite dans le secteur de l'holographie et le succès des activités dépend pour partie de la capacité du Groupe à fidéliser ses cadres et le personnel technique, en particulier le personnel formé à la recherche, au développement et au marketing de la technologie holographique. Si le Groupe ne réussit pas à recruter ou à fidéliser des dirigeants et du personnel technique qualifié, sa capacité à développer, mettre en œuvre, gérer et offrir des composants optiques de haute sécurité, ainsi qu'à diriger efficacement ses activités, pourrait être affectée.

Le départ de certains collaborateurs clés pourrait impacter les perspectives de développement du Groupe. La plupart de ces personnels sont liés par une clause de non concurrence. D'autre part, la Société s'assure également dans la mesure du possible que la connaissance de tous les secrets et procédés essentiels de fabrication soit partagée par deux personnes au moins parmi les salariés de l'entreprise.

L'industrie de l'holographie se caractérise par un nombre limité d'acteurs industriels. Du fait de la faiblesse du vivier des compétences disponibles sur ce marché, les coûts d'embauche et de fidélisation de ces employés sont élevés. Hologram. Industries a mis en place plusieurs programmes de fidélisation de ses collaborateurs.

Le Groupe est exposé à des risques de grèves et de mouvements sociaux. Au cours de ces dernières années, son activité n'a pas été affectée par des arrêts de travail collectifs. Bien que le Groupe estime avoir de bonnes relations avec ses employés, il ne peut garantir l'absence de mouvements sociaux à l'avenir.

4.4.3. Facteurs de risques environnementaux :

Hologram. Industries utilise un process industriel impliquant l'utilisation de certaines substances chimiques. Compte tenu de la nature et du volume des produits utilisés dans les processus d'électroformage (solutions chimiques et électrolytiques) et d'enduction (vernis et adhésifs à base aqueuse ou solvant), la Société est une « installation classée » soumise à autorisation auprès de la Préfecture.

4.5. Assurance et couverture des risques

Au 31 décembre 2010, les niveaux de couverture de la Société pour les principaux types de risques étaient les suivants :

Assurances	Montant plafonds garanti
Dommages aux biens	Le montant couvert s'élève à 23 millions d'euros.
Pertes d'exploitation	Marge brute assurée pour une période d'indemnisation de 12 mois avec un plafond à 17,4 millions d'euros.
Responsabilité civile	Responsabilité civile des dirigeants avec couverture mondiale, garantie défense civile et pénale. RC avant livraison 8 millions d'euros par sinistre pour les dommages corporels, matériels et immatériels confondus. RC après livraison 1,5 millions d'euros par an RC professionnelle 1,6 millions d'euros par an RC atteinte à l'environnement 4,8 millions d'euros par an

Le montant des polices d'assurances versées par le Groupe sur l'exercice 2010 s'est élevé à 134 milliers d'euros. La Société ne dispose pas d'assurance captive.

5. INFORMATIONS SUR HOLOGRAM. INDUSTRIES

5.1. Histoire et évolution de la société

5.1.1. Renseignements de caractère général concernant la Société

5.1.1.1. Dénomination et siège social

Hologram. Industries
Parc d'activités Gustave Eiffel
22, avenue de l'Europe
Bussy-Saint-Georges
77607 Marne la Vallée Cedex 3

Tél. : 01 64 76 31 00

5.1.1.2. Forme juridique et législation applicable (article 1 des statuts)

La Société est une société anonyme de droit français à Conseil d'Administration, régie par le Code de Commerce et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

5.1.1.3. Date de constitution et durée de la société (article 5 des statuts)

La Société a été constituée le 1^{er} septembre 1982 pour une durée fixée à quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS de Meaux numéro B 325 020 733).

5.1.2. Historique

A l'origine laboratoire d'imagerie holographique, la société s'est spécialisée depuis 1993 dans la fabrication industrielle de composants holographiques d'authentification et de sécurité, communément appelés hologrammes de sécurité. Elle a entamé en 1997, une étape d'investissements décisive qui s'est poursuivie et amplifiée en deux vagues successives 1998/1999 et 2000/2002.

L'historique de la société peut être décomposé comme suit :

> 1985-1992 : une société pionnière dans la recherche holographique

1985, Hologram. Industries fut l'une des premières sociétés en France et dans le monde, ayant pour objet l'application commerciale de l'imagerie holographique. De 1985 à 1992, les efforts d'application de l'holographie visaient essentiellement la communication et la publicité.

Pendant cette première phase, les recherches d'Hologram. Industries portèrent surtout sur les images tridimensionnelles. A partir de 1989, la société développa les techniques de production en grande série par estampage.

Ce sont ces techniques qui forment la base du métier actuel d'Hologram. Industries.

> 1993-1996 : le développement des composants optiques d'authentification

Au cours de cette seconde phase, la société entama le développement des produits nécessaires à la conquête d'une position significative sur le marché des composants optiques d'authentification, pour lequel la Société anticipait la forte croissance à venir.

Durant cette phase, une partie des produits aujourd'hui utilisés dans le domaine de la sécurité furent mis au point. Un important effort de R&D fut maintenu dans le domaine des composants optiques et de leur production.

Ces efforts allèrent de pair avec une stratégie de développement commercial. La société acquit ses premiers succès commerciaux à l'export. La société s'implanta à l'étranger durant cette période, avec l'ouverture d'une filiale en Pologne et la mise en place d'un réseau d'agents.

> 1997-1998 : phase d'investissement

La société ayant acquis un grand nombre de références et ayant affirmé sa compétence technologique sur le marché de l'hologramme de sécurité, a décidé son installation en septembre 1997 dans de nouveaux locaux comportant une réserve foncière importante, lui permettant le développement de la production dans un cadre de haute sécurité. Elle donne à la société la possibilité de réaliser un plan de développement ambitieux qui repose sur l'intégration industrielle sous un même toit de tâches au préalable sous-traitées, sur une amélioration de la productivité et sur l'augmentation de la capacité de production de produits à forte valeur ajoutée.

La société a été introduite à la bourse de Paris (Nouveau Marché) le 19 janvier 1998. Les fonds levés ont permis de poursuivre et d'amplifier le développement industriel et commercial.

> 1999 : décollage

Entre 1998 et le début de l'année 1999, la société a concrétisé son plan de développement industriel. La capacité de production a été largement augmentée et l'introduction de nouvelles techniques a permis une plus grande intégration des productions. En particulier, la métallisation de couches réfléchives transparentes a donné accès à la production en grande série de films optiques transparents Optoseal® pour la protection des documents d'identité.

> 2000 à 2008 : poursuite du développement

L'année 2000 a été pour Hologram. Industries une année de consolidation. La société a entrepris une nouvelle étape dans l'augmentation de sa capacité de production : doublement de la surface de l'usine et lancement d'investissements permettant d'augmenter la capacité de production.

Ce plan de développement industriel a été poursuivi en 2001 et 2002 : un certain nombre d'équipements nouveaux ont été mis en service, la majeure partie devenant opérationnelle fin 2002 / début 2003.

Fruit de plusieurs années de recherche, la Société lance en 2003 le premier produit de troisième génération : Diffraction Identification Devices (DID®). Ce produit de haute sécurité reste à ce jour sans équivalent sur le marché.

Afin de renforcer significativement sa capacité d'innovation, le Groupe a procédé en 2006 à l'acquisition de la société allemande Dausmann Holographics, spécialisée dans la recherche optique et holographique. Ce laboratoire a développé une technologie de rupture permettant la personnalisation d'hologrammes à partir de films photopolymères.

> 2009 à 2010 : diversification technologique et déploiement géographique

L'année 2009 a été marquée par la mise en œuvre d'une stratégie de diversification horizontale, par voie d'acquisition de briques technologiques complémentaires aux hologrammes, sur le marché de la lutte contre la contrefaçon.

En mars 2009, le Groupe a procédé à l'acquisition de la société Advestigo, éditeur français de logiciels spécialisé dans la lutte contre la contrefaçon numérique et l'échange de contenus illicites. Cette acquisition apporte au Groupe un savoir-faire nouveau dans l'authentification digitale et de traçabilité sur Internet. Il a été procédé à la dissolution sans liquidation de la société Advestigo par voie de transmission universelle de son patrimoine à la société Hologram. Industries SA en date du 31 décembre 2009.

La société a procédé fin 2009 à l'acquisition de certains actifs des sociétés américaines SecureMark Decal et Ariston Reflective. Basée à Chicago, SecureMark Decal conçoit et fabrique des étiquettes de sécurité, en particulier sur des supports rétro-réfléchissants et/ou destructibles, destinés notamment à la protection des véhicules de plusieurs Etats américains.

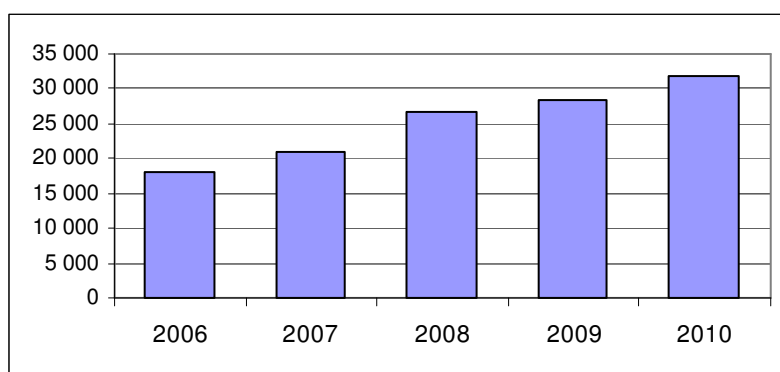
Hologram. Industries a également procédé à l'acquisition, à effet au 1^{er} janvier 2010, de la société hollandaise Keesing Reference System B.V., éditeur de la plus large base de données mondiale qui référence les caractéristiques de sécurité des documents d'identité et billets de banque. Cette société, basée à Amsterdam, est également éditeur du « *Keesing Journal of Document & Identity* », un magazine d'information pour les professionnels du secteur des documents de sécurité.

Hologram. Industries a également procédé, à effet au 30 décembre 2010, à l'acquisition, par l'intermédiaire de la filiale américaine SecureMark Decal, des actifs des sociétés Label Systems Inc. et Label Systems Authentication LLC. Basée à Bridgeport (Connecticut - USA), LSA est spécialisée dans la conception, la fabrication, et la commercialisation d'étiquettes holographiques de sécurité pour la protection des produits de marque. Avec un effectif de 30 personnes, la société LSA a réalisé sur 2010 un chiffre d'affaires supérieur à 4 M\$, grâce à la commercialisation d'étiquettes d'authentification à destination des produits de marque. LSA compte notamment parmi ses références Motorola, pour laquelle la Société sécurise les batteries et accessoires.

Cette acquisition permet à Hologram. Industries de consolider sa présence aux USA avec une base industrielle et commerciale solide, d'accéder immédiatement à une deuxième plateforme industrielle à des conditions avantageuses, de renforcer ses compétences locales grâce à l'expertise d'une nouvelle équipe spécialisée dans la fabrication d'hologrammes de sécurité et de renforcer ses positions dans la protection des marques.

Combinée à l'activité de SecureMark Decal, la présence d'Hologram. Industries aux USA représenterait en 2010 un chiffre d'affaires *proforma* supérieur à 7 M\$, équilibré entre les marchés gouvernementaux et la protection des marques.

Le Groupe est aujourd'hui un des tous premiers acteurs mondiaux de solutions optiques de sécurité. Sur les cinq dernières années, le chiffre d'affaires a évolué comme suit (en milliers d'euros) :



5.2. Investissements

5.2.1. Investissements réalisés

Après une première période de développement de sa capacité industrielle en 1998, la Société s'est déployée par extension successives en 2000 et en 2010 portant la surface du site de production à 7 000 m². Des investissements industriels importants ont été réalisés depuis cette époque.

Les investissements de la Société portent essentiellement sur les machines de production (estampage, métallisation, finition et enduction) et sont destinés à :

- > accroître la capacité de production de la société afin de répondre à l'augmentation des volumes vendus ;
- > remplacer les équipements menacés d'obsolescence afin de maintenir son avance technologique ;
- > intégrer en interne des processus précédemment sous-traités, afin de maîtriser la qualité et/ou les coûts associés.

Il faut noter que la société conçoit et fabrique une partie de son matériel de production, ainsi que des équipements à destination de son laboratoire. Ces équipements sont amortis à compter de leur date de mise en service selon les règles applicables aux autres équipements de même nature.

Le tableau ci-dessous présente nos investissements non financiers consolidés pour les exercices 2008 à 2010 (hors variations de périmètre). Les investissements correspondent principalement à des investissements de maintien (maintien ou remplacement des équipements existants). Les investissements de développement internes permettent d'améliorer la productivité ou bien d'augmenter les capacités de production existantes.

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Immobilisations incorporelles	444	168	152
Immobilisations corporelles	3 282	3 136	2 462
Total	3 726	3 304	2 614

Les investissements sont principalement financés par la trésorerie disponible du Groupe. Néanmoins, une partie des investissements industriels a été refinancée en location-financement à hauteur de 1 918 K€ et 627 K€ sur 2010 et 2009 respectivement.

Par ailleurs, le Groupe a procédé à l'acquisition en Hollande de la société Keesing Reference Systems pour un montant de 4,1 M€ début 2010, et à l'acquisition aux Etats-Unis des actifs de la société Label Systems Authentication pour un montant de 4,8 M\$ fin 2010. D'autres informations relatives à ces acquisitions figurent en note 1.1 et 1.2 de l'annexe aux comptes consolidés au 31/12/2010.

5.2.2. Investissements en cours ou prévus pour 2011

Investissements financiers :

La Société poursuit une politique ciblée de croissance externe. A la date du présent document de référence, la Société n'a pris autre engagement ferme d'investissement.

Investissements industriels :

La Société investit annuellement de manière récurrente de l'ordre de trois millions d'euros pour maintenir son équipement industriel. Les investissements industriels devraient s'élever à plus de 3 M€ sur 2011. Par ailleurs, le Groupe a pour objectif de se doter d'un deuxième site industriel aux USA. Ce projet, incluant la construction d'une nouvelle usine et l'investissement dans une nouvelle ligne de production d'hologrammes, devrait s'élever à environ 9 M\$ sur la période 2011-2013.

6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. Activités du Groupe

L'activité d'Hologram. Industries reste focalisée sur la conception, la fabrication, et la commercialisation de composants optiques d'authentification de haute sécurité, notamment grâce aux applications holographiques. Consécutivement à l'acquisition des sociétés Advestigo et Keesing Reference Systems, le savoir-faire technologique du Groupe s'est enrichi avec des solutions digitales de lutte contre la contrefaçon.

L'hologramme est une image immédiatement identifiable à l'œil nu, ayant la propriété de diffracter la lumière selon les couleurs de l'arc-en-ciel, en animation ou en relief. Ses caractéristiques en font un élément impossible à reproduire par les techniques de reprographie les plus avancées. Les technologies complexes et nombreuses à mettre en œuvre pour la création et la fabrication d'hologrammes en font des éléments très résistants à la contrefaçon. L'hologramme s'applique facilement, de façon industrielle sur des supports les plus variés (papier, carton, plastique).

Le Groupe a développé la première technologie de troisième génération disponible sur le marché, la technologie DID[®], qui représente une part supérieure à 28 % des ventes d'hologrammes en 2010.

Le Groupe se positionne sur plusieurs marchés :

- l'identification des personnes : carte d'identité, passeports, permis de conduire...
- la protection des véhicules : certificats d'immatriculation, vignettes...
- l'authentification des produits de marque : produits pharmaceutiques, cigarettes, alcool...
- l'authentification des produits fiduciaires : billets de banque, cartes, étiquettes de taxes...
- l'identification et la recherche de contenus digitaux illicites.

6.2. Marché de l'holographie de sécurité

Les pertes mondiales dues à la contrefaçon et à la falsification de produits de marque, de documents d'identité, de monnaie sont estimées à plus de 400 milliards d'euros. En constante croissance, la contrefaçon industrielle représente aujourd'hui un fléau international, estimé entre 8 % et 10 % du commerce mondial.

La société adresse plusieurs marchés bien spécifiques :

> Les documents fiduciaires

Films de marquage à chaud pour les billets de banque, tickets et billetterie sportive, chèques, cartes bancaires...

> La protection des documents d'identité

Laminats holographiques pour les cartes d'identité, permis de conduire, passeports, visas, certificats d'immatriculation... Ces films holographiques transparents sont destinés à être laminés sur les documents, permettant ainsi à la fois leur authentification et leur protection.

> L'authentification des produits de marques

Produits de luxe, produits pharmaceutiques, cigarettes, montres, alcools, pièces détachées industrielles, vêtements... pour lesquels la Société propose des étiquettes holographiques adhésives qui peuvent également intégrer des éléments de traçabilité.

Les marchés de l'authentification des produits de marque et de la sécurité des documents fiduciaires ou d'identité ont pour point commun l'expression par les clients d'une haute exigence qualitative en matière d'image optique. Toutefois, chacun de ces deux secteurs possède des caractéristiques propres.

6.3. Caractéristiques du marché de la sécurité des documents d'identification et fiduciaires

L'expansion du marché de la sécurité des documents d'identification et fiduciaires est favorisée par trois tendances générales :

> L'accroissement des déplacements internationaux augmente les risques de terrorisme, ou au développement du crime organisé. Cette menace constitue désormais une préoccupation majeure des gouvernements et nécessite le renforcement des moyens d'authentification des documents d'identité. Cette tendance a notamment appelé l'OACI (Organisation de l'Aviation Civile Internationale) à procéder à une redéfinition des normes pour les documents de voyage, et préconise l'utilisation d'hologrammes de sécurité. De son côté, l'Union européenne recommande l'utilisation « d'éléments optiques variables » sur tous les documents de voyage européens depuis 2005 ;

> Les avancées technologiques en matière de reprographie ont contribué au développement de la contrefaçon (vulgarisation des scanners de bureau, photocopieurs couleurs et des systèmes de P.A.O.) ;

> La pérennité des choix opérés par les administrations lorsqu'elles ont décidé l'utilisation des composants optiques de sécurité. Ce phénomène génère une récurrence du chiffre d'affaires chez les industriels de l'holographie, phénomène très sensible chez Hologram. Industries.

Ainsi, l'utilisation traditionnelle du filigrane ou des techniques d'impression haute définition n'est plus considérée comme suffisante par les imprimeurs fiduciaires. Dans ce contexte, des technologies complémentaires comme la biométrie et la protection des données visuelles par des hologrammes s'imposent aujourd'hui pour leur efficacité à protéger des documents ou des produits de valeur contre la contrefaçon et la falsification.

6.4. Caractéristiques du marché de l'authentification des produits de marque

L'expansion du marché de l'authentification des produits de marque est favorisée par quatre tendances générales :

> La mondialisation des échanges qui accroît le développement de la contrefaçon. Les marques présentes à l'échelon mondial doivent sophistiquer les moyens de lutte contre la contrefaçon ;

> la capacité de l'hologramme à contribuer à l'esthétique et à la valorisation de l'image du produit en accentuant le caractère authentique ;

> l'enjeu financier de la contrefaçon, qui représente des pertes importantes pour les industriels de produits de marque ;

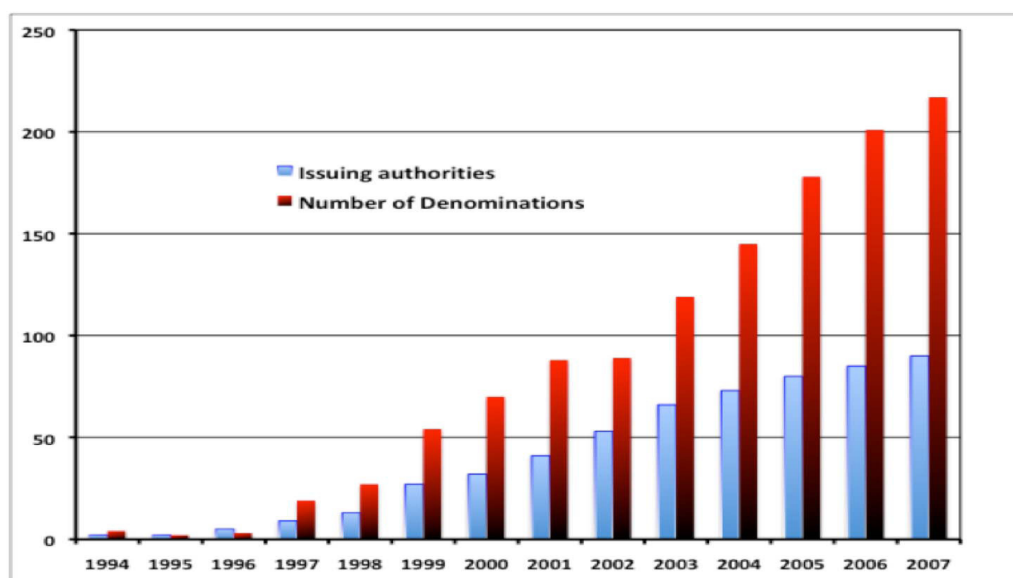
> l'extension du phénomène de la contrefaçon à tous les produits de marque et pas seulement aux produits de luxe. La contrefaçon des produits de luxe ne représente que de l'ordre de 10% du total des produits contrefaits. Dans certains cas (produits pharmaceutiques et cosmétiques, produits d'équipement), la lutte contre la contrefaçon comporte ainsi un enjeu sanitaire, dès lors que le phénomène est susceptible de mettre en danger la vie des hommes. Un organisme tel que la Food and Drug Administration a ainsi publié en février 2004 un rapport selon lequel elle explique que la totalité des emballages pharmaceutiques devra à terme être traçable et authentifiable. Selon l'OMS, la contrefaçon de médicaments touche 6% du marché mondial.

6.5. Evolution des marchés :

Les hologrammes de sécurité représentent aujourd'hui environ 60 % du marché total des hologrammes. Dans son rapport sur le marché de l'holographie publié en 2002, Reconnaissance International prévoit une croissance du marché des hologrammes de sécurité de l'ordre de 10% par an. Le développement des marchés fiduciaires et d'identité devrait être supérieur à celui de la protection des marques.

Ainsi, dans la foulée de la décision américaine d'imposer aux ressortissants des pays exemptés de visa de se doter d'un passeport biométrique pour entrer aux USA, Bruxelles a décidé fin 2004 d'imposer pour les pays membres de l'espace de Schengen l'insertion sur les prochains passeports européens d'identifiants biométriques. Nombre de pays ont également mis en chantier des projets de refonte de leurs autres documents d'identité (cartes d'identité, permis de conduire,...).

Par ailleurs, les nouvelles générations de billets de banque intègrent maintenant un hologramme. Le graphe suivant présente l'évolution du nombre de pays et la quantité de coupures intégrant un hologramme sur les billets de banques (*source Reconnaissance International*) :



6.6. Positionnement de la Société sur son marché

Le positionnement d'Hologram. Industries est spécifique dans l'univers de l'holographie, il repose sur les facteurs clés de succès suivants :

- > un positionnement exclusif dans la fabrication de solutions optiques de haute sécurité,
- > une capacité à innover et à gérer des projets de développement lui permettant d'anticiper les besoins du marché en proposant des produits adaptés,
- > une puissance de recherche et développement lui permettant de garder une avance technologique certaine, illustrée par le gain de références prestigieuses.

Selon le management, la croissance future de la Société repose sur quatre éléments principaux :

- > Sa capacité d'étude et de gestion de projets industriels
 - conception graphique et optique
 - conception des produits (matériaux et chimie)
- > La maîtrise technologique de toutes les étapes de production
 - production de films estampés
 - enduction (évaporation sous vide et adhésifs)
 - finition

- > Une image haut de gamme, renforcée par des qualifications sécuritaires répondant aux exigences des principaux donneurs d'ordre internationaux,
- > Un positionnement de produits innovants : gammes Optofoil[®], Optoseal[®] et Optoproof[®], ou d'effets optiques de nouvelle génération (DID[®]).

6.7. Produits et services du Groupe

Les matrices (matrices et frais de conception)

Chaque nouveau contrat entraîne la fabrication d'une matrice holographique. Dans la majorité des cas, Hologram. Industries conserve par contrat le copyright de l'image optique et la propriété de la matrice.

Le chiffre d'affaires de la société intègre dans ce cas, une facturation de frais de création de l'image optique et des composants, facturation effectuée après le retour du bon à tirer validé par le client.

Dans certains cas exceptionnels, la matrice est acquise par le client. La société n'en détient plus la propriété ni le copyright. Il peut alors être prévu le versement de royalties par le client en fonction de l'utilisation de la matrice par Hologram. Industries ou par d'autres industriels pour la production en grande série des hologrammes.

Les composants optiques de sécurité

Communément appelés hologrammes, les composants optiques de sécurité résultent de la combinaison d'images holographiques ou micro-lithographiques interférentielles avec un support de transfert. Les produits sont donc livrés aux clients sous forme de bobines d'étiquettes (gamme Optoproof[®]), de films de marquage à chaud (gamme Optofoil[®]) ou de films de laminage (gamme Optoseal[®]).

La facturation est en général effectuée à l'unité d'hologrammes, ou au mètre linéaire dans le cas de pistes holographiques.

Le prix de vente par la société s'échelonne entre une fraction de centimes et au-delà de l'euro par hologramme en fonction de la dimension et de la complexité du produit.

La société dispose d'une gamme étendue d'images optiques :

- > images optiques de type hologrammes traditionnels (effets de 3D) : Diagram[®] ;
- > images optiques de très haute définition basée sur une technologie de pointe (la micro-lithographie interférentielle) : Alphagram[®] ;
- > images optiques de nouvelle génération mettant en œuvre des nanostructures métalliques : POLAnote[®] et POLAmark[®]
- > images optiques de nouvelle génération reposant sur une technique novatrice de matériaux nano-composites : DID[®] et CHROMOMark[®]

6.8. Fabrication

La fabrication des hologrammes de haute sécurité est intégralement réalisée sur son site de Bussy Saint-Georges. La conception du site industriel a été réalisée afin de satisfaire aux normes de sécurité les plus strictes exigées par les principaux clients du Groupe (formalisées notamment par le groupement Carte Bancaire et la Banque Centrale Européenne). Les procédures de production répondent aux normes requises pour la production de composants optiques de sécurité. La Société a en particulier été agréée par la Banque Centrale Européenne pour la production d'hologrammes pour billets de banque, et a été certifiée selon le référentiel CWA 14641:2003 édicté par INTERGRAF, et par la norme NASPO Class I (North American Security Products Organization), référentiel le plus exigeant, démontrant la conformité du système en place et le respect des exigences définies par les plus grands donneurs d'ordre du secteur de l'impression sécuritaire.

Divisée en plusieurs ateliers, la production est placée sous la responsabilité d'un Directeur de Production.

Les étapes décrites ci-dessous présentent de façon sommaire le processus de fabrication :

- > L'électroformage : atelier où matrices et clichés sont fabriqués et dupliqués par des procédés électrochimiques.
- > L'estampage : procédés du type offset au cours duquel l'hologramme est transféré sur un film polyester.
- > L'enduction / métallisation / démétallisation :

Métallisation sous vide : le film estampé est enduit d'une très fine couche de métal ou d'oxyde ou sulfure métallique afin d'augmenter la luminosité de l'hologramme par intensification de la diffraction de la lumière.

Démétallisation : le métal est enlevé sélectivement afin de lui donner un effet " d'impression " et ainsi d'augmenter l'esthétique et la sécurité du produit.

Enduction d'adhésifs : il s'agit de déposer des couches d'adhésifs, soit permanents, soit réactivables à chaud.

> La finition / découpe / refente : les films holographiques sont découpés, numérotés, et transformés en bobinots ou planches, directement utilisables par nos clients.

> Contrôle / édition / emballage : contrôle qualité et numérotation.

Toutes ces opérations sont réalisées dans l'unité intégrée de production que possède la société.

> Le studio de conception et le laboratoire holographie : ils constituent des points-clés du processus de fabrication. Hologram. Industries a porté une attention particulière à l'équipement et à l'organisation de ces entités.

Le studio est l'unité qui réalise le graphisme des hologrammes et définit les effets optiques de sécurité. Un responsable du studio assisté de trois graphistes, propose aux clients, en collaboration avec le responsable du laboratoire holographie, différents projets d'hologrammes.

Le laboratoire est l'unité qui réalise la production des matrices : gravure, laser, remontage (recombining) des images, réalisation des matrices de production par électroformage.

Dans le domaine de la duplication et de la production en séries de films, la société dispose d'une bonne maîtrise du processus industriel.

6.9. Concurrence

Un grand nombre d'intervenants sont présents sur le marché mondial de l'holographie. Cependant, la Société estime que dans le domaine de la haute sécurité, seul un petit nombre de sociétés constitue l'univers concurrentiel d'Hologram. Industries.

La société estime que, du fait de leur présence sur les segments de marché de l'authentification et de la sécurité, environ une dizaine de sociétés est susceptible de la concurrencer à l'échelon mondial. Parmi ces dernières, on peut citer :

Raison sociale

De La Rue Holographics
ABNH (now JDSU)
Kurz / O.V.D. Kinegram
OpSec (ex AOT)
Crown Roll Leaf
Hologpack
Hologramas de Mexico
Optaglio
Dai Nippon
Toppan
Centro Grafico
ITW COVID

Pays

GB
USA
Allemagne / Suisse
GB / USA
USA
USA (continent Américain)
Mexique (essentiellement actif en Amérique Latine)
GB
Japon
Japon
Italie
USA

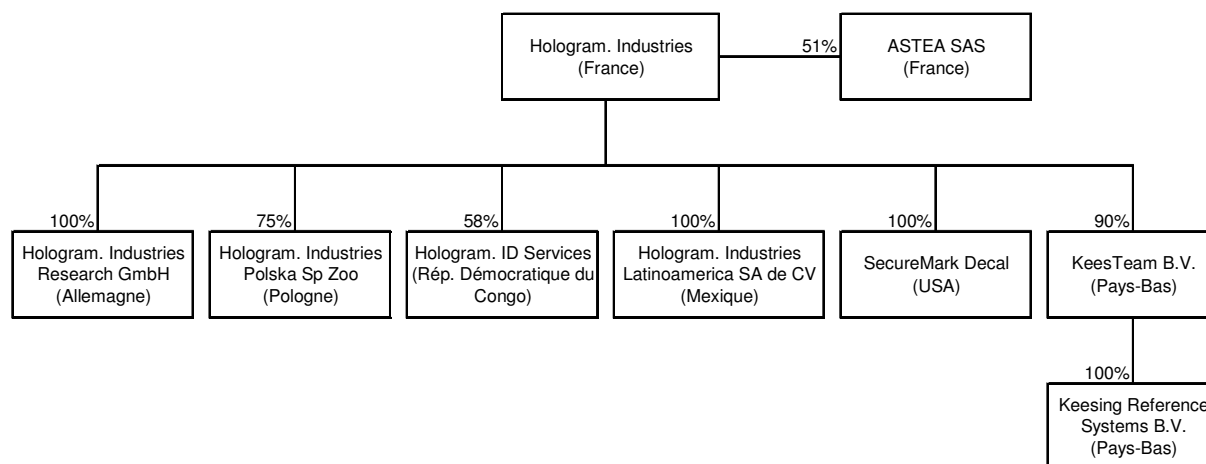
Les principaux concurrents d'Hologram. Industries sont :

- DE LA RUE HOLOGRAPHICS, filiale du leader mondial de l'impression de sécurité (la société fabrique les billets de banque de plusieurs pays), qui, à la différence des autres imprimeurs de sécurité, intègre une unité holographique (*informations financières non disponibles*) ;
- ABNH Inc : société basée aux Etats-Unis, dont la principale activité concerne la production d'hologrammes au profit des sociétés de cartes de transaction (MasterCard et Visa). Cette société a été rachetée par le groupe JDSU en décembre 2007 (*informations financières non disponibles*) ;
- Opsec, née de la fusion de Applied Holographics en Angleterre et de Opsec aux Etats-Unis, cette société est présente sur l'ensemble du marché de l'holographie, et notamment dans le packaging. La société a réalisé un chiffre d'affaires de 35 M£ au 31 mars 2010 (*source Opsec*) ;
- LEONARD KURZ, entreprise allemande spécialisée dans la production de machines et de films d'enduction qui possède un département de fabrication de composants holographiques. Cette société fabrique la majeure partie des hologrammes pour les billets de banque (*informations financières non disponibles*) ;
- O.V.D. Kinegram (filiale de Léonard Kurz depuis 1999, anciennement Landis & Gyr), le produit Kinegram a obtenu plusieurs marchés de référence dans le domaine de la haute sécurité fiduciaire (visa Schengen, billets de banque).

Compte tenu de la nature du marché de l'holographie de haute sécurité, et notamment du caractère confidentiel de ses applications, il n'existe pas à notre connaissance de statistiques fiables permettant d'évaluer la part de marché des différents acteurs.

7. ORGANIGRAMME

7.1. Organigramme du Groupe au 31 décembre 2010 et relations mère-filiales



7.1.1. Hologram. Industries Polska

Hologram. Industries détient 75 % du capital social de cette société de commercialisation de droit polonais depuis le 12 septembre 1994, dont le siège social est sis à Wroclaw. Cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 23,3 M PLN sur 2010, contre 28,8 M PLN sur 2009. Le résultat opérationnel courant s'est élevé à 6,6 M PLN sur l'exercice, contre 8,4 M PLN en 2009. L'effectif de la filiale au 31/12/10 s'élève à 2 personnes.

7.1.2. Hologram. Industries Latinoamerica

Depuis le 30 mai 2001, Hologram. Industries détient 100% du capital social de cette société de commercialisation basée au Mexique. Cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 0,9 M MXP sur 2010, contre 8,4 M MXN sur 2009, pour un résultat opérationnel courant de 1,0 M MXN sur 2010, contre 1,7 M MXN sur 2009.

La Société a consenti, fin 2004 un abandon de créance d'un montant de 0,9 M€, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune

7.1.3. Hologram. Industries Research GmbH

Hologram. Industries a procédé à l'acquisition à effet 1^{er} janvier 2006 de 100% des parts sociales de la société allemande Dausmann Holographics (renommée ultérieurement Hologram. Industries Research), spécialisée dans la recherche optique et holographique. Cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 1,2 M€ sur 2010 (dont 0,9 M€ de facturations interco), contre 1,2 M€ sur 2009 (dont 1,1 M€ de facturations interco). Le résultat opérationnel courant s'est élevé à 0,1 M€ sur l'exercice, en ligne avec 2009. L'effectif de la filiale au 31/12/10 s'élève à 8 personnes.

7.1.4. Hologram. Identification Services Sprl

Hologram. Industries détient 58% du capital social de cette société basée en République Démocratique du Congo depuis le 20 janvier 2006. L'activité opérationnelle de cette filiale, qui consiste à assurer l'informatisation de l'état civil et la délivrance de documents officiels sécurisés pour la communauté urbaine de Kinshasa, a commencé en mai 2006. Cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires d'un montant de 1,0 M\$ sur 2010, en ligne avec 2009, pour un résultat opérationnel courant à l'équilibre (0,1 M\$ sur 2009). L'effectif de la filiale au 31/12/10 s'élève à 61 personnes. Cette société a été cédée en février 2011.

7.1.5. SecureMark Decal Corp.

Hologram. Industries a procédé à l'acquisition au 31 décembre 2009 des actifs de SecureMark Decal et Ariston Reflective. Basée à Chicago, SecureMark Decal conçoit, produit et commercialise des étiquettes de sécurité, en particulier des supports rétro-réfléchissants et/ou destructibles. Cette activité (non consolidée dans les comptes du Groupe sur 2009), a réalisé un chiffre d'affaires de 3,1 M\$ sur 2010, pour une perte opérationnelle de 0,6 M\$.

Cette société a procédé au rachat des actifs de Label Systems Authentication en date du 30 décembre 2010. Cette activité (non consolidée dans les comptes du Groupe sur 2010) a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 4 M\$ sur 2010. L'effectif combiné de SMD au 31/12/10, incluant LSA, s'élève à 45 personnes.

7.1.6. Keesing Reference Systems

Hologram. Industries a procédé à l'acquisition à effet au 1^{er} janvier 2010 de la société hollandaise Keesing Reference Systems, éditeur de la plus large base de données mondiale qui référence les caractéristiques de sécurité des documents d'identité et billets de banque. Cette société, basée à Amsterdam, est également éditeur du « *Keesing Journal of Document & Identity* », un magazine d'information pour les professionnels du secteur des documents de sécurité. La société a réalisé un chiffre d'affaires de 3,4 M€ sur 2010, pour un résultat opérationnel courant de 0,6 M€. L'effectif de la filiale au 31/12/10 s'élève à 24 personnes.

7.1.7. Astea

Hologram. Industries détient, depuis juillet 2010, 51 % de la SAS ASTEA. Cette société est spécialisée dans la conception et la fabrication de machines. La société a réalisé un chiffre d'affaires de 0,2 M€ sur 2010 (9 mois), pour un résultat opérationnel courant proche de l'équilibre. L'effectif de la filiale au 31/12/10 s'élève à 2 personnes.

7.1.8. Participations

Hologram. Industries détient une participation minoritaire à hauteur de 10% dans la société Hologram Maroc sans activité à ce jour.

7.1.9. Relations mère-filiales

Les principaux flux avec ses filiales de commercialisation concernent l'achat pour revente, à des prix de marché, des produits de la maison mère. Les autres flux intragroupe concernent le financement de ses filiales en phase de développement.

En milliers d'euros :

Données consolidées (sauf dividendes)	Société cotée	USA	Pologne	Autres	Total
Actif immobilisé (y compris écarts d'acquisition)	13 473	6 004	28	402	19 907
Endettement financier hors groupe	4 085	-	-	1 500	5 585
Trésorerie au bilan	4 225	257	1 923	1 716	8 121
Flux de trésorerie lié à l'activité	3 168	-	1 725	1 504	6 397
Dividende versé dans l'exercice	(1 522)	-	(1 232)	(439)	

8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. Propriétés immobilières louées

La société mère conçoit, fabrique et commercialise des composants optiques d'authentification de haute sécurité, sur son site de Bussy Saint-Georges (77). Ce site intègre également une activité de holding, comprenant l'essentiel des fonctions de support au profit de ses filiales. Les locaux industriels sont pris en location auprès de la SCI Bussy Industries au moyen d'un contrat à échéance septembre 2016.

SecureMark Decal fabrique et commercialise des composants optiques d'authentification de sécurité sur les sites américains de Chicago (IL) et de Bridgeport (CT). Les locaux industriels sont pris en location avec des baux de location comprenant un délai de préavis de 90 jours. Il est envisagé de regrouper les activités à Bridgeport courant 2011.

Les autres filiales exercent leur activité dans des locaux pris en location.

8.2. Informations environnementales liées à ses immobilisations corporelles

Hologram. Industries utilise un process industriel impliquant l'utilisation de certaines substances chimiques. Compte tenu de la nature et du volume des produits utilisés dans les processus d'électroformage (solutions chimiques et électrolytiques) et d'enduction (verniss et adhésifs à base aqueuse ou solvant), la société est une « installation classée » soumise à autorisation auprès de la Préfecture.

Consommation d'énergie

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Consommation d'énergie électrique (kwh)	2 533 462	2 317 991
Consommation d'eau (m3)	6 655	9 343
Consommation gaz (en kwh)	549 585	718 395
Consommation en tonne équivalent pétrole (TEP)	47,3	61,8

La réduction de la consommation d'eau s'inscrit dans le cadre de la politique de réduction de l'empreinte des activités du Groupe sur l'environnement. Ainsi, il a notamment été procédé courant 2009 à l'acquisition d'équipements de refroidissement permettant de faire circuler l'eau en circuit fermé, et d'un laser moins puissant.

Gestion des déchets

La gestion des déchets commence dès la conception des procédés de fabrication, étudiés pour limiter le taux de gâche.

La nature de la gestion des déchets tient compte des différentes catégories de déchets. Les déchets d'ordures ménagères ou assimilées aux ordures ménagères sont d'abord triés afin de récupérer tout ce qui peut être valorisable (le fer, le carton, le bois, etc.). La partie des déchets non valorisable est enfouie dans un Centre d'Enfouissement Technique de type classe 2, afin d'être revalorisée énergétiquement (production de bio méthane pour la production électrique).

Les Déchets Industriels Dangereux (DID) sont intégralement récupérés et traités par des organismes agréés en vue de leur destruction. La plupart des déchets d'emballages souillés ou de pâtes non chlorés sont revalorisés énergétiquement. Ainsi, en 2010, 81 % des DID ont été revalorisés par incinération.

Les déchets de production directement issus de la gâche ou des chutes de fabrication sont broyés puis incinérés, afin de respecter la chaîne sécuritaire du produit jusqu'à son élimination.

Enfin, la Société a mis en place un tri sélectif afin de récupérer et recycler le papier, le carton, le nickel, les piles, les ampoules et néons, les cartouches d'encre, les toners d'impression, les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), ainsi que les huiles usagées.

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Déchets industriels dangereux (DID en tonnes)	45	29
Part des DID revalorisés (DID en %)	81%	88%
Déchets d'ordures ménagères ou assimilés (DIB en tonnes)	<u>137</u>	<u>205</u>
Total déchets DID+DIB (tonnes)	<u>232</u>	<u>234</u>
Quantité cartons triés et recyclés	1,25	1,00

Gestion environnementale

Soucieuse de maîtriser ses impacts sur l'environnement et de prévenir toute source de pollution, la Société a mis en place un système de management de l'environnement construit sur la norme ISO 14001: 2004. Certifié ISO 14001 depuis juillet 2010, la Société s'est engagée sur la qualité de l'eau et de l'air, la prévention de la pollution, la gestion des déchets industriels et la préservation des ressources naturelles.

Depuis 2009, la Société compense les émissions de CO² issus de ses activités de déplacement. En 2010, HOLOGRAM INDUSTRIES a émis 803 tonnes de CO² dans l'atmosphère pour ses déplacements en avion et pour les trajets domicile / travail de son personnel. La compensation de ces émissions a permis à la Société d'investir dans un projet de compensation carbone dans une ferme éolienne en Chine. Ce projet permet la fabrication d'électricité renouvelable qui remplace de l'électricité fabriquée à base de ressources fossiles (principalement du charbon), réduit les émissions d'autres polluants (SO₂, NOX, etc.), et crée des emplois au niveau local tout en réduisant le niveau de pauvreté de la région.

A plus grande échelle, la Société a lancé en décembre 2010 un bilan carbone sur l'ensemble de ses activités. Le résultat permettra de diagnostiquer les plus gros postes émetteurs de carbone pour analyser des actions de réductions à la source.

Fin 2010, la Société a adhéré au Global Compact. Lancé à l'initiative de l'ONU en juillet 2000, le pacte mondial (ou Global Compact) invite les sociétés à adopter dix principes universels, sur les droits de l'homme, les normes de travail et l'environnement, et la lutte contre la corruption dans l'esprit d'un « développement responsable et durable ». Signataire de la charte en octobre 2010, la Société s'engage à respecter les dix principes de la charte au travers sa politique managériale (voir le lien <http://unglobalcompact.org/participant/13408>) et à communiquer sur l'évolution de ses engagements.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

9.1. Situation financière

9.1.1. Eléments bilanciaux et ratios

L'actif net au 31 décembre 2010 s'élève à 22,8 M€, et peut se synthétiser comme suit (en M€)

	<u>ACTIF</u>		<u>PASSIF</u>
Goodwill	8,3	Minoritaires	0,3
Actifs non courants	11,9	Passifs non courants	8,7
Actif courants	13,9	Passifs courants	10,4
Disponibilités	8,1		

La société dispose toujours d'un important levier d'endettement. Le ratio d'endettement net sur fonds propres (gearing) s'établit à -11 % au 31/12/10 et contre -26 % au 31/12/09.

Le taux de rentabilité économique s'établit à 14%. On peut décomposer ce ratio comme suit :

- un taux de profitabilité opérationnelle de 9,1% (résultat opérationnel courant retraité de l'impôt normatif – rapporté au chiffre d'affaires).
- Une rotation des capitaux investis de 1,55 (chiffre d'affaires rapporté aux capitaux employés).

9.2. Résultat

9.2.1. Compte de résultat synthétique de l'année 2010 par rapport à 2009

<i>en M EUR</i>	2010	% du CA	2009	% du CA	Variation
Chiffre d'affaires	31,9	100%	28,3	100%	3,6
Consommations matières	(5,0)	-16%	(4,1)	-15%	(0,9)
Marge brute	26,9	84,3%	24,2	85,5%	2,7
Autres produits d'exploitation	2,0		2,1		(0,2)
Charges de personnel	(11,2)	-35%	(9,4)	-33%	(1,8)
Autres achats et charges externes	(11,1)	-35%	(8,5)	-30%	(2,6)
Impôts et taxes	(0,8)	-2%	(0,9)	-3%	0,1
EBIT DA	5,8	18%	7,5	27%	(1,7)
Dotations aux amortissements	(1,6)	-5%	(1,7)	-6%	0,2
Dotations nettes aux provisions	0,2	1%	(0,1)	0%	0,3
Résultat opérationnel courant	4,4	13,8%	5,7	20,0%	(1,2)
Coût de l'endettement financier net	0,1	0%	0,2	1%	(0,1)
Résultat courant avant impôts	4,5	14,0%	5,8	20,7%	(1,4)
Eléments non récurrents	(0,3)	-1%	1,0	4%	(1,3)
Impôts sur les résultats	(1,2)	28%	(1,0)	14%	(0,2)
Résultat net ensemble consolidé	3,0	9,5%	5,9	20,9%	(2,9)
Intérêts minoritaires	0,3	1%	0,4	2%	(0,1)
Résultat net part du groupe	2,7	8,5%	5,5	19,3%	(2,8)
Résultat net par action (en EUR)	0,53		1,08		(0,55)

9.2.2. Chiffre d'affaires

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>Variation</u>
Premier trimestre	6,5	6,2	4%
Deuxième trimestre	8,9	7,3	22%
Troisième trimestre	8,1	7,3	11%
Quatrième trimestre	8,5	7,4	14%
Total	31,9	28,3	13%

Après un premier trimestre en croissance limitée à 3,6 %, le Groupe a enregistré, conformément à ses anticipations, un meilleur niveau d'activité au deuxième trimestre. Globalement, sur les six premiers mois de l'exercice, les facturations ressortent en croissance de 14 % en données publiées. En revanche, la résorption des stocks dans certains pays, et la baisse conjoncturelle des volumes sur les marchés des documents de voyage et de la protection des véhicules, observés depuis le 2^e semestre 2009, se sont poursuivies. A structure comparable, l'activité du 1^{er} semestre a enregistré un recul temporaire de 10 %.

Le Groupe a enregistré sur le 4^{ème} trimestre 2010 une croissance de 14% avec un chiffre d'affaires de 8,5 M€, contre 7,4 M€ sur le dernier trimestre 2009. Les facturations de fin d'année ont néanmoins été affectées par un report de livraison, sur le mois de janvier, supérieur à 1 M€.

Hologram. Industries affiche globalement sur l'exercice 2010 une croissance de ses ventes de 13 % par rapport à 2009, portée principalement par les acquisitions de SecureMark Decal aux Etats-Unis et Keesing Reference Systems en Hollande. Ces opérations, après celle d'Advestigo en 2009, ont largement contribué à l'élargissement des positions géographiques du Groupe et au renforcement de l'offre technologique sur les marchés de la lutte contre la contrefaçon.

L'acquisition en fin d'année 2010 de la société américaine LSA permettra de renforcer encore davantage les positions en Amérique du Nord et à destination de la protection des produits de marques.

En dépit d'un repli temporaire de l'activité sur son périmètre historique (-7 %), lié principalement à un effet de déstockage des documents de voyage dans certains pays, le Groupe a bénéficié d'un bon courant d'affaires en fin d'année. Ces nouveaux contrats (3 M€ de chiffre d'affaires en 2010), porteront pleinement effet en 2011.

Le chiffre d'affaires réalisé sur 2010 par la société et ses filiales peut se synthétiser comme suit (par origine de facturation) :

France	19,6 M€
Pologne	5,8 M€
USA	2,3 M€
Hollande	3,4 M€
Autres	<u>0,8 M€</u>
Total	31,9 M€

9.2.2.1. Ventilation du chiffre d'affaires par destination géographique :

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
Europe de l'Ouest	13,1	41%	9,8	35%
Europe de l'Est	6,2	19%	7,5	27%
Moyen Orient, Afrique	2,0	6%	2,1	7%
Amériques	6,7	21%	2,7	10%
Asie / Pacifique	4,0	13%	6,2	22%
Total	31,9	100%	28,3	100%

Hologram. Industries réalise 80 % de son chiffre d'affaires hors de France (75 % en 2009).

En 2010, Hologram. Industries s'est fortement déployé sur la zone Amérique du Nord, qui représente désormais 21 % du chiffre d'affaires. Les ventes y ont plus que doublé sur la période grâce à l'activité apportée par SecureMark Decal. Cette situation devrait encore se renforcer en 2011 grâce au rachat fin 2010 de Label Systems Authentication (USA).

L'Europe de l'Ouest représente 41 % de l'activité totale, en hausse de 3,3 M€ par rapport à 2009 (+34 %). La variation observée sur la zone Europe de l'Ouest s'explique principalement par la hausse du chiffre d'affaires réalisé en Allemagne (+1,7 M€). L'activité sur l'Europe de l'Ouest a fortement progressé, sous l'influence d'une part de l'intégration de la société hollandaise Keesing Reference Systems, et d'autre part des ventes aux intégrateurs Européens pour des projets de grand export.

L'Europe de l'Est représente sur 2010 19 % du chiffre d'affaires global (contre 27 % en 2009). Le chiffre d'affaires réalisé en Pologne a connu une baisse de 0,8 M€ à 5,8 M€ (6,6 M€ en 2009).

L'activité hors Europe représente 40 % du chiffre d'affaires (38 % en 2009). La principale progression a été enregistrée sur l'Afrique, en progression de 0,6 M€ (+43 %).

La répartition géographique de l'activité est désormais globalement équilibrée sur 4 principales zones : Europe de l'Ouest, Europe de l'Est, Amériques et Asie.

9.2.2.2. Ventilation du chiffre d'affaires par destination applicative :

<i>(en millions d'euros)</i>	2010		2009		Variation
Identité des personnes	14,3	45%	13,7	48%	0,6
Identification des véhicules	9,1	29%	7,5	27%	1,6
Documents fiduciaires	3,9	12%	1,2	4%	2,7
Protection des marques	3,2	10%	4,4	16%	(1,2)
Autres	1,5	5%	1,5	5%	(0,0)
Total	31,9	100%	28,3	100%	3,6

Sur l'exercice 2010, le Groupe a renforcé ses positions dans trois secteurs clés :

- les documents d'identité, qui représente près de la moitié de ses ventes, et le fiduciaire (dont le volume d'activité a plus que doublé) grâce à l'acquisition de Keesing Reference Systems ;
- le marché d'identification des véhicules (certificats d'immatriculation, vignettes...) avec le rachat de SecureMark Decal.

Le fiduciaire a également bénéficié du gain de deux nouvelles références de billets de banques, dont un billet utilisant le DID®.

Le segment protection des marques est en recul de 1,2 M€. L'entrée de périmètre des activités de Label Systems Authentication (+4 M\$ sur 2010) permettra de renforcer significativement ce segment en 2011.

9.2.3. Résultat opérationnel et résultat net

9.2.3.1. Marge brute

Les consommations de matières, retraitées de l'effet de la production stockée et de la production immobilisée s'élèvent à 15,7 % du chiffre d'affaires sur 2010, contre 14,5 % sur 2009 (- 120 bp). Le niveau de marge brute du premier semestre (86,1 %), en hausse par rapport à celui observé sur 2009, s'expliquait par une part importante de sous-traitance sur les activités aux USA (coûts enregistrés en charges externes). En revanche, cette sous-traitance n'a pas été reconduite au deuxième semestre, ce qui a eu pour effet, combiné aux coûts liés à

l'industrialisation d'un nouveau type de produits, d'affecter la marge brute sur la deuxième partie de l'année (82,7 %).

Au global, la marge brute sur l'ensemble de l'année est en retrait de 120 bp.

9.2.3.2. Résultat opérationnel courant

<i>(en millions d'euros)</i>	<u>S1-2010</u>	<u>S2-2010</u>	<u>2010</u>
Chiffre d'affaires	15,4	16,5	31,9
Marge brute / CA	86,1%	82,7%	84,3%
Résultat opérationnel courant	1,6	2,9	4,4
% du CA	10,1%	17,2%	13,8%

Le taux de rentabilité opérationnelle reste fortement corrélé au niveau d'activité. Ainsi, le Groupe génère une marge sur coûts variables élevée au delà du point mort. Cet effet a joué pleinement au second semestre 2010 (hausse du chiffre d'affaires de 1,1 M€).

La marge opérationnelle s'est élevée à 13,8 % sur l'ensemble de l'année, en retrait par rapport à l'exercice précédent (20 %). Le résultat opérationnel de l'exercice a été impacté principalement par le recul des ventes sur le périmètre historique, le coût des actions de diversification, et l'industrialisation d'un nouveau produit holographique.

Les charges de personnel, ajoutées au coût des intérimaires, passent de 9,9 M€ sur 2009 (34,9 % du chiffre d'affaires) à 11,5 M€ sur 2010 (35,9 %). La variation de la masse salariale s'explique principalement par l'intégration des équipes de Keesing et de SecureMark Decal. L'effectif moyen pondéré permanent (hors intérim) passe de 227 personnes en 2009 à 279 personnes sur 2010, dont 38 pour les variations de périmètre.

La hausse des autres achats et charges externes (+2,6 M€) s'explique par l'intégration de Keesing et SecureMark Decal.

Les dotations aux amortissements sont globalement stables à 1,6 M€ sur 2010 (1,7 M€ sur 2009). Les variations de provisions ont généré un produit de 0,2 M€.

Après prise en compte de ces éléments, le résultat opérationnel courant passe de 5,7 M€ en 2009 à 4,4 M€ sur 2010. La marge opérationnelle courante passe de 20 % sur 2009 à 14 % sur 2010, temporairement en dessous des objectifs à moyen terme du Groupe.

9.2.3.3. Résultat net

Les autres produits et charges opérationnels comprennent :

- Une charge comptable non courante de 124 K€ correspondant aux frais liés aux acquisitions,
- une charge de 130 K€ correspondant au montant de l'engagement, sur la période, de rachat à terme des parts détenues par le management de Keesing Reference Systems.

Il est rappelé qu'un produit comptable non récurrent de 1 047 K€ avait été enregistré sur 2009.

La hausse du taux apparent d'imposition sur les bénéfices, qui passe de 14 % sur 2009 à 28 % sur 2010, s'explique principalement par l'effet de crédits d'impôts et d'exonération fiscales non récurrentes reconnus en 2009.

Compte tenu des éléments précédents, le résultat net consolidé – Part du groupe ressort à 2,7 M€ sur 2010 (8,5 % rapporté au chiffre d'affaires), contre 5,5 M€ sur 2009, soit un bénéfice net par action de 0,53 € (1,08 € en 2009). Il est rappelé que ce BNPA 2009 comportait notamment un produit non récurrent de 0,21 € par action.

10. TRESORERIE ET CAPITAUX

La variation de la structure financière s'analyse comme suit :

EMPLOIS		RESSOURCES	
Investissements nets	1,4	Capacité d'autofinancement	6,5
Acquisition Keesing	2,3	Variation des emprunts	1,2
Acquisition SMD	0,8	Autres variations	0,2
Acquisition LSA	1,3		
Distribution dividendes	1,8		
Impôts versés	0,2		
Trésorerie à la clôture	<u>8,0</u>	Trésorerie à l'ouverture	<u>7,9</u>
TOTAL	<u>15,8</u>	TOTAL	<u>15,8</u>

La capacité d'autofinancement (avant coût de l'endettement financier net et impôt) du groupe s'élève à 6,5 M€ sur 2010, en retrait de 1,0 M€ par rapport à l'exercice précédent. L'activité de la société, intégrant la variation du BFR et l'impôt versé, a généré des flux excédentaires à hauteur de 6,4 M€. Le cash généré sur la période a été utilisé principalement pour le financement des acquisitions (4,3 M€) et des investissements industriels (1,4 M€) et la distribution de dividendes (dont 1,5 M€ pour les actionnaires de la société mère). L'acquisition de la société Keesing Reference Systems a été refinancée par emprunt bancaire à hauteur de 1,5 M€. Au global, la trésorerie positive du groupe est en légère hausse de 0,1 M€. Nette de l'endettement, la trésorerie passe de 5,5 M€ sur 2009 à 2,5 M€ sur 2010.

Compte tenu de cette situation (voir note 3.29.4. des comptes consolidés), la Société n'anticipe pas d'élément remettant en cause sa capacité à honorer ses obligations et engagements contractuels tels que décrits dans la note 3.27 annexée aux comptes consolidés.

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Le marché de l'holographie de sécurité se caractérise par une évolution constante des demandes de la clientèle et par des normes industrielles évolutives. Pour le marché sur lequel se positionne la Société, l'innovation permanente en termes d'offre produits et solutions associées est une condition nécessaire au développement de son activité.

Pour le Groupe, il s'agit de conserver son avance technologique, ce qui nécessite de multiples projets d'étude en R&D. Les points d'entrée à l'innovation sont d'une part l'observation attentive des différents secteurs du marché, en particulier l'analyse des solutions concurrentes, et d'autre part, les technologies de base spécifiques de l'entreprise, à partir desquelles peuvent être utilisées et développées des solutions innovantes.

Par essence et compte tenu de la nature de leur activité, les sociétés de ce secteur ne rendent pas publics leurs savoir-faire ou technologies, chaque développement de produit exige donc de suivre l'intégralité du processus de recherche et développement en interne.

L'effort de la Société en matière de recherche et développement est au croisement de multiples domaines.

La fabrication de films holographiques repose sur la maîtrise de procédés très divers : outre l'optique, pour la réalisation des images, il convient de faire des développements en chimie, par exemple pour les adhésifs et les vernis, mais également acquérir et développer des connaissances en matériaux souples (destructibilité, estampage, découpe,...), en métallisation sous vide (évaporation d'aluminium, sublimation thermique,..), en procédés (marquages indélébiles, codage,...) et en ingénierie (études de procédés spécifiques,...).

Les étapes d'une recherche ou d'un développement peuvent impliquer toutes les compétences de l'entreprise.

L'origination des images holographiques et les nouveaux effets visuels : les designers du Studio ont une contribution à certains développements du visuel, ils ont en effet la responsabilité, en étroite collaboration avec le laboratoire d'optique, de valider les concepts visuels en termes de reconnaissance aisée par le public et de sécurité.

Le Laboratoire d'optique consacre une partie de ses ressources à mettre au point ou à améliorer des effets optiques, toujours dans le domaine des applications pour la sécurité. Le laboratoire ne travaille pas dans le domaine de l'holographie traditionnelle, telle qu'elle peut exister dans certains laboratoires publics, mais est spécialisé dans la création de réseaux de diffraction d'imagerie holographique résistants à la contrefaçon.

Il s'agit-là d'un savoir-faire infiniment moins répandu que celui des hologrammes traditionnels et qui a acquis tout son sens dans les domaines de la protection des billets de banque et des documents d'identité. Ainsi, les réseaux DID® développés expérimentalement par Hologram. Industries, ont permis, entre autres, de créer les images holographiques protégeant les nouvelles générations de passeports.

Le Laboratoire de R&D Chimie se consacre à la formulation de vernis et d'adhésifs : adhésifs thermo-réactivables par marquage à chaud, vernis de protection...

Le service Procédés et les Chefs de Projets ont une expertise des matériaux et de leur mise en œuvre. Les ingénieurs et techniciens de ces services prennent en charge certains projets de R&D.

Grâce à une organisation souple de l'entreprise, Hologram. Industries peut mettre à disposition des moyens techniques et industriels pour l'expérimentation de prototypes issus des cycles de recherche et développement.

L'expérimentation est donc réalisée sur les équipements de fabrication avec le soutien des techniciens experts. Les équipements de fabrication sont d'ailleurs conçus avec un maximum d'options, rendant possible la mise au point de futurs produits, non forcément anticipés au moment de l'investissement.

Les projets sont confiés à des ingénieurs ou à des responsables techniques experts, pour des développements spécifiques dans leur domaine d'expertise.

Les études de développement sont prises en charge par l'ingénieur responsable, ou par un responsable technique (ingénieur procédé, ingénieur de fabrication,...), qui dans ce cas aura la même responsabilité qu'un ingénieur de recherche pour le développement considéré.

Cette organisation par projets permet d'appréhender dès le départ d'une étude, quels sont les problèmes posés par la réalisation d'un nouveau produit, et ce à toutes les phases, depuis la recherche des matériaux jusqu'à l'industrialisation.

Les équipes R&D et projets gèrent les activités suivantes :

- les recherches à moyen terme, destinées à créer de nouveaux produits ;
- les études spécifiques demandées par des clients (adaptation d'un film à un support, étiquettes spéciales) ;
- le développement des procédés de production et des équipements industriels.

Hologram. Industries a procédé à l'acquisition en 2006 de la société allemande Dausmann Holographics (renommée ultérieurement Hologram. Industries Research), spécialisée dans la recherche optique et holographique. Cette équipe d'experts a notamment développé des applications dans le secteur automobile, médical et de la sécurité. Son fondateur a reçu en 2005 le prix spécial de l'IHMA (International Hologram Manufacturers Association) pour sa contribution au développement de l'industrie holographique, notamment dans le domaine de la technologie des photopolymères holographiques utilisés pour sécuriser les passeports et cartes d'identité allemands. Son intégration permet au Groupe d'accélérer à moyen terme le développement de nouveaux produits propriétaires à forte valeur ajoutée.

Les coûts de recherche sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont constatés. Dans la phase de développement, les critères IFRS d'immobilisation ne sont généralement cumulativement remplis qu'au stade de la génération des matrices.

Afin de maintenir son avance technologique et de préparer le futur, l'effort déployé par la société en matière de recherche et de développement s'est élevé à 3,6 M€ sur 2010, contre 3,8 M€ en 2009. Rapporté au chiffre d'affaires, le taux s'élève à 11,3 % sur 2010, contre 13,5 % sur 2009.

12. INFORMATION SUR LES TENDANCES

Informations non auditées par les Commissaires aux comptes.

Hologram. Industries anticipe une croissance élevée de son activité en 2011 avec le retour à une marge opérationnelle en ligne avec ses objectifs, grâce à :

- La confirmation du retour des volumes historiques sur les documents de voyage ;
- La poursuite du développement des sociétés acquises, l'entrée dans le périmètre de l'activité de LSA et le regroupement des sites américains à Bridgeport (CT) ;
- La montée en puissance des activités avec les partenaires intégrateurs ;
- Le début de la commercialisation des produits issus de la diversification technologique.

Dans la continuité du redressement de la rentabilité au second semestre, le Groupe anticipe le retour à une marge opérationnelle élevée en 2011.

Communiqué de presse Chiffre d'affaires T1-2011 (Marne-la-Vallée, le 12 avril 2011)

« Chiffre d'affaires 1er trimestre 2011 : 9,0 M€, très forte croissance de l'activité (+40 %) »

Retour à un niveau de croissance d'activité élevée

Comme anticipé, Hologram. Industries a enregistré sur le premier trimestre de l'exercice 2011 **un niveau d'activité record à 9,0 M€**, en croissance de 40 % par rapport à la même période l'année précédente. Ce taux de croissance tient néanmoins compte d'un effet de base favorable.

Cette performance est basée sur une croissance organique soutenue avec une hausse des ventes consolidées de **27 % à structure comparable**, et de l'intégration des activités américaines de LSA à compter du 1^{er} janvier 2011.

Cette évolution traduit :

- le retour des volumes historiques sur les documents de voyage ;
- la poursuite du développement des activités acquises en 2010 ;
- la conversion en chiffre d'affaires des projets conclus au cours de l'année dernière.

Le volume d'activité réalisé par les **nouvelles affaires a représenté 1,2 M€** sur la période.

Après financement de l'acquisition de LSA, la structure financière du Groupe reste solide, avec un niveau de trésorerie, nette de l'endettement, positif à fin mars 2011.

Répartition géographique des ventes

	31 mars 2011		31 mars 2010	
	M€	%	M€	%
Europe de l'Ouest	2,7	30 %	3,3	50 %
Europe de l'Est	1,7	19 %	1,3	20 %
Reste du monde	4,7	51 %	2,0	30 %
<i>Dont Asie Pacifique</i>	2,8	30 %	0,9	14 %
<i>Dont Amériques</i>	1,3	14 %	0,6	9 %
<i>Dont Afrique Moyen Orient</i>	0,6	7 %	0,4	7 %

La zone Asie connaît un essor important, lié à deux principaux facteurs : la progression des volumes dans les documents d'identité, et l'intégration de LSA, dont une partie des ventes est réalisée dans cette région pour le compte de donneurs d'ordres américains.

Le doublement du niveau d'activité réalisé sur la zone Amériques démontre également la pertinence de la stratégie commerciale de déploiement géographique du Groupe.

Au global, le Groupe a réalisé pour la première fois plus de la moitié de son chiffre d'affaires hors d'Europe.

Répartition par destination applicative

	31 mars 2011		31 mars 2010	
	M€	%	M€	%
Documents d'identité	4,0	44 %	3,2	50 %
Identification des véhicules	2,0	22 %	1,6	24 %
Protection des marques	1,6	18 %	0,8	12 %
Fiduciaire	1,2	14 %	0,6	10 %
Autres	0,2	2 %	0,3	4 %
Total	9,0	100 %	6,5	100 %

La hausse du volume d'activité touche tous les secteurs. Dans les documents d'identité (+28 %) et les documents des véhicules (+25 %), elle traduit la fin de la période de résorption des stocks qui avait été observée fin 2009 et courant 2010, marquant ainsi le retour annoncé à des volumes normatifs sur ces documents.

L'intégration des activités de LSA début 2011 a permis au Groupe de renforcer significativement ses positions dans la protection de marques, dont le volume d'activité a doublé.

Enfin, les premiers succès commerciaux enregistrés en 2010 dans les billets de banque permettent au Groupe d'enregistrer un doublement de son activité sur ce segment.

Perspectives

Comme annoncé par la Société depuis mi-2010¹, l'exercice 2011 devrait être marqué par une forte croissance, combinée à un retour à un niveau de rentabilité opérationnelle élevée. »

13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE

Non applicable.

¹ Communiqué de presse du 27 juillet 2010

14. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DIRECTION GÉNÉRALE

14.1. Composition des organes d'administration et de direction

14.1.1. Modifications intervenues au sein des organes d'administration

Le mandat d'administrateur de MM. Daniel VANIER et François POIRIER a été renouvelé, par l'assemblée générale du 10 juin 2010, pour une durée de trois ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

14.1.2. Composition du Conseil d'administration

Monsieur Hugues SOUPARIS (55 ans)

Président du Conseil d'administration de Hologram. Industries

22, avenue de l'Europe, Bussy Saint Georges, 77607 Marne la Vallée cedex - France

Monsieur Hugues Souparis a été nommé administrateur de la Société le 28 novembre 1988. Il est diplômé de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Marseille, spécialisé dans le design et la création de produits industriels. Il a ensuite effectué un parcours d'entrepreneur. Après avoir fondé puis cédé ses deux premières sociétés, il a occupé différentes responsabilités à la Cité des Sciences et de l'Industrie, parallèlement à la création d'Hologram. Industries en 1984. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Il occupe les autres mandats suivants :

- Président de Hologram. Industries Latinoamerica SA de CV,
- Gérant de Hologram. Industries Research GmbH,
- Gérant de la SAS H.I. FINANCE,
- Gérant de la S.C.I. Bussy Industries,
- Vice Président d'Hologram. Industries Polska Sp z oo
- Chairman et CEO de SecureMark Decal Corp.,
- Président de KeesTeam B.V.,
- Président du Directoire de Keesing Reference Systems B.V.,
- Président de ASTEA SAS.

Monsieur Jean Pierre BRICE (59 ans)

Administrateur indépendant

78 avenue de Suffren, 75015 PARIS - France

Monsieur Jean-Pierre Brice a été nommé administrateur de la Société le 2 mars 1999. Diplômé de l'ESSEC (1976), il a notamment occupé jusqu'en 2003 la fonction de Directeur Général de la division Papiers Fins du groupe Arjo Wiggins, avant de créer le groupe papetier Adapack. Consécutivement à la liquidation des sociétés Adapack et Papeteries du Souche, M. Brice a rejoint en tant qu'associé le cabinet de conseil financier Capital Partner. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010. Il occupe les autres mandats suivants :

- Administrateur de ALBASINI SA ;
- Gérant de BR Associés ;
- Gérant de Stratégie et Développement Partenaire ;
- Comité exécutif de Capital Partners.

Monsieur François POIRIER (50 ans)

Administrateur indépendant

29, rue de Miromesnil, 75008 PARIS - France

Monsieur François Poirier a été nommé administrateur de la Société le 18 juin 2004. Diplômé HEC (1981), il a effectué l'ensemble de son parcours dans le capital investissement. Il a dirigé Astorg, filiale du groupe Suez de 1990 à 1997. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Il occupe les autres mandats suivants :

- Président de Pléiade Investissement SAS ;
- Administrateur de Seeft Management SAS ;
- Administrateur d'Industries et Finances Partenaires SAS ;
- Administrateur de Smart Trade SA (représentant permanent Seeft Management) ;
- Administrateur de Netgem SA ;
- Membre du Conseil d'administration de Pléiade Asset Management SAS ;
- Membre du Conseil de Surveillance de Generix SA ;

- Membre du Comité de Surveillance de Quietalis SAS (rep. permanent Pléiade Investissements) ;
- Membre du Comité de Surveillance de Pléiade Venture SAS (rep. permanent Pléiade Investissements) ;
- Membre du Comité de Surveillance d'Interlogiciel SAS (rep. permanent Pléiade Investissements) ;
- Membre du Comité de Surveillance Céric Technologies SAS ;
- Directeur Général de Le Polyptique SAS.

Monsieur Daniel VANIER (71 ans)

Administrateur indépendant

Monsieur Daniel Vanier a été nommé administrateur de la Société le 18 juin 2004. Diplômé HEC (1963), il a notamment occupé de 1985 à 1999 les fonctions de Président Directeur Général du groupe NOVACEL, et de membre du Comité de Direction du groupe Chargeurs. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012. Il intervient en tant que conseil au développement dans plusieurs sociétés, et occupe les autres mandats suivants :

- Administrateur de la société ATOMIZ SA.

Madame Michèle BAUR (54 ans)

Administratrice

Madame Michèle Baur a été nommée administratrice de la Société le 28 novembre 1988. Elle est concepteur d'applications multimédia auprès de la Cité des Sciences et de l'Industries. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Elle n'occupe pas d'autre mandat.

Monsieur Roland BELLANDE (69 ans)

Administrateur indépendant

Monsieur Roland Bellande a été nommé administrateur de la Société le 18 juin 2009. Diplômé HEC (1967) et CPA, il a notamment été membre du Conseil National de la Comptabilité entre 1985 et 1990 et Directeur financier du groupe Chargeurs jusqu'en 2007. Son mandat expire lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. Il n'occupe pas d'autre mandat.

La Société s'assure du respect de la loi relative au cumul des mandats.

Conformément aux statuts, les administrateurs sont actionnaires de la Société (minimum une action). Les jetons de présence sont attribués en fonction de la participation effective des membres aux séances du Conseil.

L'indépendance des administrateurs est appréciée au regard des critères du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003.

A la connaissance de la Société, aucun membre d'un organe d'administration :

- n'a été condamné pour fraude au cours des cinq dernières années au moins ;
- à l'exception de M. Jean-Pierre BRICE qui était précédemment Président des sociétés Adapack et Papeteries du Souche SAS (mises en liquidation), aucun autre administrateur n'a été associé à une quelconque faillite, mise sous séquestre ou liquidation ;
- n'a été incriminé et/ou fait l'objet d'une sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

14.1.3. Composition de l'équipe dirigeante

Le Comité de Direction traite de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de la Société dans ses différents aspects opérationnels et financiers. Il est composé de quatre membres, comprenant les dirigeants des principales fonctions de la Société.

La Société est dirigée par son fondateur Monsieur Hugues SOUPARIS, diplômé de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Marseille, 55 ans. Monsieur SOUPARIS dispose de plus de 25 années d'expérience dans le domaine de l'holographie.

Monsieur Philippe HUET, Directeur du Développement Industriel, est titulaire d'un DEA de l'Institut d'Optique d'Orsay. Agé de 60 ans, il a une expérience de plus de 25 ans dans le domaine industriel, en particulier dans les technologies d'enduction de films. Il a rejoint Hologram. Industries en 1996.

Monsieur Fabio TREMOLADA, Directeur Technique, est ingénieur diplômé de l'Università degli studi de Milan, spécialisé en physique des particules. Agé de 40 ans, il a précédemment occupé différentes responsabilités au sein d'un groupe industriel italien spécialisé dans les films de sécurité. Il a rejoint Hologram. Industries en 2004.

Monsieur Grégory WAGEMANS, Directeur Général Adjoint - Finance, est diplômé de l'Ecole Supérieure Estienne (Industries Graphiques) et de l'ESC Nantes. Agé de 41 ans, il a précédemment occupé les fonctions d'auditeur financier senior au sein d'Arthur Andersen et de contrôleur financier au sein d'un groupe industriel international. Il a rejoint Hologram. Industries en 2004.

Madame Corinne MURCIA GIUDICELLI, Directrice Commercial et Marketing, est diplômée de l'ESC d'Amiens et titulaire d'un DESS Affaires internationales. Agée de 49 ans, elle a précédemment occupé différentes responsabilités commerciales et marketing au sein de la division câbles énergie et télécommunication d'un groupe international, notamment en Asie. Elle a rejoint Hologram. Industries en 2007.

14.2. Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction

A la connaissance de la société, il n'existe pas de conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs, à l'égard de la Société, de l'un des membres d'un organe d'administration et de direction, et leurs intérêts privés et/ou autres devoirs éventuels. Il n'existe pas de contrat de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur, ou à l'une quelconque de ses filiales, et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Les caractéristiques et modalités essentielles des conventions visées à l'article L. 225-38 et suivants du Code de commerce font l'objet d'un rapport spécial des Commissaires aux comptes présenté au paragraphe 20.5 du présent document de référence.

15. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

Le Comité des nominations et des rémunérations de la société Hologram. Industries a pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des sociétés cotées.

Il considère que ces recommandations, intégralement mises en œuvre par Hologram. Industries, s'inscrivent dans la démarche de gouvernement d'entreprise de la Société.

En conséquence, en application de la loi du 3 juillet 2008 transposant la directive communautaire 2006/46/CE du 14 juin 2006, le code AFEP-MEDEF ainsi modifié est celui auquel se réfère la société pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du code de commerce.

Tableau 1 : synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2010	Exercice 2009
M. Hugues SOUPARIS <i>Président-Directeur général</i>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	169 176	192 509
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Total	169 176	192 509

Tableau 2 : récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2010		Exercice 2009	
	Montants dus (4)	Montants versés (5)	Montants dus (4)	Montants versés (5)
M. Hugues SOUPARIS <i>Président-Directeur général</i>				
Rémunérations fixe (1)	150 000	150 000	150 000	150 000
Rémunérations variable (1) (2)	-	13 333	13 333	30 000
Rémunérations exceptionnelle (1)	-	10 000	10 000	-
Jetons de présence	13 000	13 000	13 000	11 000
Avantages en nature (3)	6 176	6 176	6 176	6 176
Total	169 176	192 509	192 509	197 176

(1) *Eléments de rémunération fournis sur une base brute avant impôt.*

(2) *Une prime est attribuée par le Comité des rémunérations en fonction de l'atteinte d'objectifs de performance économique du Groupe fixés en début d'année.*

(3) *Les avantages en nature attribués à M. Hugues SOUPARIS concernent un véhicule de fonction et la prise en charge d'une prime d'assurance vie.*

(4) *Rémunérations attribuées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice quelle que soit la date de versement.*

(5) *Intégralité des rémunérations versées au dirigeant mandataire social au titre de ses fonctions au cours de l'exercice.*

Tableau 3 : jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice 2010	Montants versés au cours de l'exercice 2009
Jean-Pierre BRICE		
Jetons de présence	11 000	10 000
Autres rémunérations	-	-
Michel SOUPARIS		
Jetons de présence	-	1 500
Autres rémunérations	-	-
Michèle BAUR		
Jetons de présence	7 000	3 000
Autres rémunérations	-	-
Daniel VANIER		
Jetons de présence	8 000	7 500
Autres rémunérations	-	-
François POIRIER / Pléiade investissement (1)		
Jetons de présence	10 000	8 000
Autres rémunérations	-	-
Roland BELLANDE		
Jetons de présence	7 000	-
Autres rémunérations	-	-

(1) M. François POIRIER a été coopté par le Conseil d'administration du 27 janvier 2009 pour la durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, la société Pléiade Investissement, dont il était le représentant permanent. Cette nomination a été ratifiée par l'assemblée générale du 18 juin 2009.

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe

Néant

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant

Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque mandataire social

Néant

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social

Néant

Tableau 8 : Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

Néant

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers

Voir chapitre 17.3 du document de référence.

Tableau 10 : Existence d'un contrat de travail en sus du mandat social, de régimes supplémentaires de retraite, d'engagements pris par la société correspondant à des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions de dirigeant mandataire social ou postérieurement à celles-ci et d'indemnités de non-concurrence.

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
M. Hugues SOUPARIS <i>Président-Directeur général</i> Début mandat : 28/11/1988 Fin de mandat : 31/12/2011		x		x		x		x

Par décision du Conseil en date du 19/10/2009, il a été décidé de porter ce nombre à un montant équivalent à une année de jeton de présence. Ces actions sont détenues au nominatif. Consécutivement, M. Roland BELLANDE a procédé à l'acquisition de 380 actions en date du 11 mars 2010. La Société n'a pas été informée d'autres opérations (acquisitions, cessions, échanges, souscription) réalisées au cours de l'exercice 2010 sur des actions Hologram. Industries ou sur des instruments financiers qui lui sont liés (options) par les membres du Conseil d'administration.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. **Rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et sur les procédures de contrôle interne.**

En application des dispositions des articles L. 225-37 et L. 225-68 du Code de Commerce, résultant de l'article 117 de la loi de sécurité financière du 1^{er} août 2003, le Président du Conseil d'Administration, rend compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le présent rapport, approuvé par le Conseil d'administration en date du 14 mars 2011, présente dans une première partie les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration d'Hologram. Industries au cours de l'exercice 2010, et dans une deuxième partie les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

En application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, un rapport des Commissaires aux Comptes de la société est établi au titre de l'exercice 2010, portant sur le rapport du Président du Conseil d'Administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

1. **Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil**

Le Conseil d'Administration détermine les grandes orientations de l'activité de la Société, veille à leur mise en œuvre et contrôle la marche générale de la Société. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées Générales d'Actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Une Charte de l'administrateur précise les droits et les devoirs de celui-ci. Conformément aux principes de bonne gouvernance, l'administrateur exerce ses fonctions de bonne foi, de la façon qu'il considère être la meilleure pour promouvoir la Société et avec le soin attendu d'une personne normalement prudente dans l'exercice d'une telle mission.

Conformément à l'article 19 des statuts, chaque administrateur doit pouvoir justifier à titre personnel d'au moins une action. En 2009, lors de la réunion portant sur l'évaluation de son fonctionnement, le Conseil d'administration a décidé de porter ce nombre à un montant équivalent à une année de jeton de présence. Ces actions sont détenues au nominatif. La Charte de l'administrateur a été mise à jour corrélativement, elle est signée par chaque administrateur individuellement.

En date du 31 décembre 2010, le Conseil d'Administration est composé de six administrateurs, dont la liste est la suivante :

Monsieur Hugues SOUPARIS (Président),
Monsieur Jean-Pierre BRICE (administrateur indépendant),
Madame Michèle BAUR,
Monsieur Daniel VANIER (administrateur indépendant),
Monsieur François POIRIER (administrateur indépendant),
Monsieur Roland BELLANDE (administrateur indépendant).

En application des recommandations du rapport AFEP/MEDEF d'octobre 2003, les critères retenus par la Société afin de qualifier un administrateur d'indépendant et de prévenir les risques de conflit d'intérêts entre l'administrateur et la direction, la Société ou le Groupe sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société, salarié ou administrateur de la société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;

- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la Société ou du Groupe, ou pour lequel la Société ou le Groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

La qualification d'administrateur indépendant est débattue annuellement par le Conseil d'administration au cours de la réunion relative à l'évaluation du gouvernement d'entreprise. MM. Jean-Pierre BRICE, Daniel VANIER, François POIRIER et Roland BELLANDE répondent aux critères d'indépendance du rapport Bouton.

Au cours de l'exercice 2010, le Conseil d'Administration s'est réuni quatre fois. La durée moyenne d'une séance du Conseil d'Administration est de l'ordre de 2 heures. Le taux moyen de participation au Conseil a été de 96 %. Les jetons de présence sont versés aux administrateurs en fonction de leur assiduité aux réunions du Conseil d'administration.

Les principaux points traités durant les Conseils ont été les suivants :

- Séance du 29 janvier 2010 : constatation d'une augmentation de capital par suite de levées d'options de souscription d'actions, réduction de capital par voie d'annulation d'actions, rémunération du Président et questions diverses. Présence de 6 administrateurs sur 6.
- Séance du 8 mars 2010 : examen et arrêté des comptes annuels et consolidés, approbation des rapports du Président, situation des mandats des Administrateurs, préparation de l'Assemblée acquisition des actifs de SecureMark Decal et Ariston Reflective, acquisition de la société Keesing Reference Systems, convention de trésorerie avec la société SMD, mise en paiement des jetons de présence et questions diverses. Présence de 5 administrateurs sur 6, d'un Commissaire aux comptes et d'un représentant des salariés.
- Séance du 26 juillet 2010 : examen des comptes semestriels, arrêté d'un plan d'attribution gratuite d'actions et délégation au Président pour attribuer gratuitement des actions, autorisation au président en matière de caution et questions diverses. Présence de 6 administrateurs sur 6 et de deux Commissaires aux comptes.
- Séance du 24 décembre 2010 : projet d'acquisition des actifs de Label Systems Authentication, projet de cession de la société Hologram. Identification Services, attribution gratuite d'actions et questions diverses. Présence de 6 administrateurs sur 6.

Au cours de l'exercice, le Conseil a également mené une évaluation de ses pratiques selon les référentiels précités. Le Conseil a conclu qu'il était pleinement en mesure d'exercer pleinement son rôle et a arrêté les axes d'amélioration continue suivants :

- tenue de 2 réunions du spécifiques Comité d'audit portant sur le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques (transposition de la Directive européenne 2006/43/CE).

Comités du Conseil d'administration

Les Conseils d'administration du 18 juin 2004 et 14 juin 2007 ont entériné la création de comités spécialisés chargés d'assister le Conseil, composés d'au moins 50% d'administrateurs indépendants.

Comité d'audit :

Le Comité d'audit a pour mission d'éclairer le Conseil d'Administration notamment sur les modalités d'arrêté des comptes (calendrier, principes, options comptables ...), le choix des auditeurs, l'organisation, les procédures et les systèmes de gestion de la société, l'examen des risques significatifs, des engagements hors bilan significatifs, du périmètre de consolidation du Groupe.

Au 31 décembre 2010, il est composé de trois administrateurs indépendants, MM. Roland BELLANDE (Président), François POIRIER et Jean-Pierre BRICE.

En dehors des réunions de travail entre le Président du Comité et les équipes de la Société, le Comité d'audit s'est réuni deux fois sur 2010 (taux de participation 100 %) :

- examen des comptes annuels et consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, calendrier de communication financière, diagnostic et évaluation des risques, actualités et enjeux règlementaires ;
- revue du planning d'audit, du programme d'audit et des honoraires 2010, revue des comptes semestriels au 30 juin 2010, revue du rapport semestriel d'activité et du rapport du Président du comité d'audit.

Consécutivement à l'entrée en vigueur de l'ordonnance du 8 décembre 2008 ; le Comité d'audit a défini les axes d'amélioration suivants :

- tenue d'une réunion en début d'année portant spécifiquement sur la revue des risques, la définition du plan d'audit externe et le programme de travail audit interne ;
- tenue d'une réunion en fin d'année portant sur la restitution et l'évaluation des actions conduites sur l'exercice ;
- obtention d'une déclaration annuelle de confirmation d'indépendance des Commissaires aux comptes.

Pour remplir sa mission, le Comité s'appuie notamment sur l'audition des Commissaires aux comptes et du Directeur général adjoint - Finance. Il procède à l'examen des honoraires et se prononce sur les modalités de renouvellement des Commissaires aux comptes.

Comité des rémunérations et des nominations :

Le Comité des rémunérations et des nominations émet un avis sur les orientations stratégiques de la société en matière de ressources humaines. Il assiste le Conseil d'Administration en formulant notamment des recommandations sur la composition du Conseil et des Comités, ainsi que sur la rémunération de leurs membres.

Au 31 décembre 2010, il est composé de deux administrateurs indépendants, MM. Jean-Pierre BRICE (Président) et Daniel VANIER.

Sur 2010, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni deux fois (taux de participation 100 %), réunions au cours desquelles ont été abordés les sujets suivants :

- rémunération du Président et des membres du Comité de Direction ;
- situation des mandats des administrateurs ;
- orientations stratégiques en matière de ressources humaines.

Le Comité des rémunérations et des nominations se prononce sur les règles de fixation de la part variable des dirigeants et sur la politique d'attribution des stock-options et d'attribution gratuite d'actions. La rémunération variable des dirigeants est définie à partir d'objectifs de résultat du Groupe. La Société ne verse ni de prime de bienvenue ni de « golden » parachutes à ses dirigeants.

Comité de la stratégie et du développement :

Le Comité stratégie et développement a pour mission de donner au Conseil son avis sur les grandes orientations stratégiques de la Société et du Groupe et sur la politique de développement, et toute autre question stratégique importante dont le Conseil se saisit.

Il a également pour mission d'étudier en détail et de formuler un avis auprès du Conseil sur les questions qui lui sont soumises relatives aux opérations majeures d'investissement, de croissance externe ou de désinvestissement et de cession.

Au 31 décembre 2010, il est composé de 4 administrateurs indépendants : MM. François POIRIER (Président), Jean-Pierre BRICE, Daniel VANIER et Roland BELLANDE, et du Président du Conseil d'administration, M. Hugues SOUPARIS.

Sur 2010, le Comité stratégie et développement s'est réuni une fois (taux de participation 100 %), réunions au cours desquelles ont été abordées différentes options de croissance externe.

Autres informations :

Hologram. Industries a remporté le 22 septembre 2010 le Grand prix du « Gouvernement d'Entreprise » organisé par l'AGEFI, dans la catégorie valeurs moyennes.

Les Grands Prix du Gouvernement d'entreprise AGEFI ont pour objet de distinguer les émetteurs, les conseils d'administration et de surveillance qui répondent aux attentes réelles des investisseurs (mandants et mandataires), de souligner les initiatives marquantes prises en matière de Gouvernement d'Entreprise afin de consolider la confiance et d'encourager la mise en œuvre des règles et pratiques de Corporate Governance.

La Société a également reçu, le 8 octobre 2010, le Trophée Ethifinance pour sa performance éthique globale. Cette distinction récompense la stratégie RSE (responsabilité sociétale de l'entreprise) de l'entreprise, synthèse du modèle de bonne gouvernance, de gestion du capital humain et de gestion des impacts environnementaux.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Le règlement intérieur du Conseil d'administration reprend en détail les dispositions évoquées dans le présent rapport. Il est disponible en ligne sous la rubrique « Gouvernement d'entreprise » des pages financières du site internet de la société www.hologram-industries.com

2. Description des procédures de contrôle interne mises en place par la Société

a. Référentiel

Dans le cadre de la maîtrise de ses activités et de la prévention de ses risques, Hologram. Industries s'appuie sur le cadre de référence du contrôle interne publié en janvier 2007 par l'AMF, dont l'application a fait l'objet d'un certain nombre d'adaptations pour tenir compte des spécificités des valeurs moyennes et petites. Ainsi, la Société a tenu compte du guide de mise en œuvre pour les valeurs moyennes et petites en l'adaptant à son contexte propre.

Hologram. Industries adhère également aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées issus des rapports Vienot de juillet 1995 et de juillet 1999, ainsi que du rapport Bouton de septembre 2002, tels que repris dans le rapport du groupe de travail AFEP-MEDEF d'octobre 2003 et d'octobre 2008. La société s'efforce notamment d'appliquer les recommandations relatives à :

- la responsabilité et l'intégrité des dirigeants et des administrateurs ;
- la transparence et la divulgation des informations ;
- le respect des droits des actionnaires...

Néanmoins, compte tenu de la taille de la Société, les recommandations préconisées par le rapport du groupe de travail AFEP-MEDEF sont appliquées en tenant compte de sa configuration spécifique. Ainsi, il n'a pas été procédé à la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général, M. Hugues SOUPARIS, fondateur de l'entreprise, détenant la majorité du capital.

b. Définition du contrôle interne

Le contrôle interne est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la Société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

Toutefois, le contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés et que les objectifs de la société seront atteints.

3. Périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne mis en place par le Groupe Hologram. Industries et décrit dans le présent rapport couvre l'ensemble des opérations effectuées au sein du Groupe, au niveau de la maison mère et des filiales incluses dans le périmètre de consolidation.

4. Description synthétique des procédures de contrôle mises en place

4.1 Organisation du contrôle interne

Les principaux acteurs exerçant les activités de contrôle interne au sein d'Hologram. Industries sont les suivants :

Le Comité de Direction : composé de cinq membres, il comprend les dirigeants des principales fonctions de la Société. Il traite de tous les sujets concernant la marche et le fonctionnement de la Société dans ses différents aspects opérationnels et financiers.

Le Comité se réunit mensuellement et à chaque fois que cette périodicité est incompatible avec l'urgence des sujets à traiter. Chaque membre assure le contrôle interne du département dont il a la charge. Une délégation de pouvoir a été définie pour les membres du Comité, qui ne peuvent engager seuls des dépenses au delà d'un certain seuil, deux signatures étant requises au delà de ce premier seuil, éventuellement complétée par la signature du Président-Directeur Général pour les engagements le justifiant.

Le contrôle financier et contrôle interne : un poste de Contrôleur financier Groupe a été créé depuis 2009, dont les missions se répartissent entre le contrôle financier et le contrôle interne. Cette fonction est placée sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint - Finance.

Le service comptable et financier : composé de quatre personnes, ce service assure une double mission d'expertise et de contrôle. Ce contrôle, dont l'organisation est détaillée au paragraphe 4 du présent rapport, s'effectue sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint - Finance.

Les comptes sociaux et consolidés font l'objet d'un audit annuel par les Commissaires aux Comptes de la Société. Ces derniers interviennent à l'issue du premier semestre sous la forme d'un examen limité et pour la clôture annuelle sous la forme d'une revue préliminaire, complétée par un audit des comptes de l'exercice. Les recommandations éventuellement formulées par ces derniers sont analysées, mises en œuvre et suivies par la Société.

Le service Sécurité : composé de quatre personnes, ce service assure les missions principales de gestion de sûreté de l'entreprise. Ce service est sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint - Finance.

Le service Qualité Hygiène Sécurité et Environnement : composé de sept personnes, ce service assure les missions principales de :

- Gestion du Système de Management de la Qualité (S.M.Q.) en vigueur ;
- Gestion du système de management de l'environnement, intégré au S.M.Q. ;
- Contrôle qualité des produits.

Ce service est sous la responsabilité du Directeur Général Adjoint - Finance.

Limitations des pouvoirs du Directeur Général : les dispositions de l'article L. 225-51-1 du Code de Commerce permettent au Conseil d'administration de choisir entre une Direction générale de la société assurée, sous la responsabilité du Conseil d'Administration, soit par le Président du Conseil d'administration, soit par une personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur général. Par décision du Conseil d'administration, la Direction Générale de la Société est exercée par le Président. Il est précisé que le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Président-Directeur Général.

4.2 Diffusion d'informations en interne

Préparation et organisation des travaux du Conseil d'administration

Une convocation est adressée à chacun des membres du Conseil d'Administration au minimum dans les huit jours précédents la réunion. L'ensemble des documents et informations nécessaires aux délibérations et à la prise de décision est remis aux Administrateurs préalablement aux réunions du Conseil.

Préparation et organisation des travaux du Comité de direction

Le contrôle financier de la Société effectue mensuellement une analyse du « réalisé » sur le mois et en cumulé. Ces données sont rapportées aux prévisions budgétaires mensualisées et à l'exercice précédent. Ce contrôle est réalisé au niveau de chaque entité juridique et au niveau consolidé pour le Groupe. Le reporting de gestion est rapproché des situations comptables consolidées intermédiaires de manière à rationaliser les écarts éventuels et à assurer l'amélioration continue de l'information de gestion.

Le reporting mensuel comporte des données chiffrées, des commentaires ainsi que des indicateurs de mesure de la performance (KPI). Outre le suivi mensuel de l'activité et de la situation financière du Groupe, le reporting permet de suivre l'état des investissements réalisés, la situation de trésorerie ainsi que l'analyse des flux correspondants, les effectifs, le carnet de commandes et les principaux risques d'exploitation et constitue de fait un outil de contrôle interne clé pour notre groupe.

Ce reporting est principalement diffusé auprès du Comité de Direction. Ce dernier procède à l'analyse des données de la période au cours du comité mensuel, et décide des actions correctives à apporter le cas échéant.

Code de conduite des affaires

Les principes de conduite applicables à tous les salariés du Groupe sont formalisés au sein d'un Code de conduite des affaires.

Ce Code a pour objet de fixer les règles de comportement applicables à tous les collaborateurs dans le cadre leurs activités professionnelles, ainsi qu'aux représentants, mandataires, consultants et autres prestataires amenés à agir pour le compte du Groupe ou de ses différentes entités.

Chaque collaborateur, quelque soit son niveau hiérarchique, se doit d'appliquer, dans le cadre de ses fonctions et de ses responsabilités, les principes énoncés dans le Code de conduite des affaires, qui sont fondés sur une exécution loyale et de bonne foi de son contrat de travail, et de veiller à ce que ceux-ci soient également appliqués au sein de son équipe ou par les personnes placées sous sa responsabilité.

Le Code couvre les principaux thèmes suivants :

- respect de la loi et de la réglementation (concurrence, délit d'initié, corruption...)
- prévention des conflits d'intérêt ;
- relations avec les tiers, engagements envers les clients, les salariés et l'environnement ;
- protection des actifs du Groupe ;
- transparence financière ;
- importance du contrôle interne ;
- mise en œuvre des principes de conduite et sanction aux manquements.

Le Code de conduite des affaires est disponible en ligne sous la rubrique « Gouvernement d'entreprise » des pages financières du site internet de la société www.hologram-industries.com

4.3 Système visant à recenser, analyser les principaux risques et à s'assurer de l'existence de procédures de gestion des risques

Afin de développer le niveau de maîtrise de son organisation face aux risques, la Société procède à une revue d'identification et d'analyse de ses risques. Cette démarche, qui s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, vise à compléter le dispositif existant en développant, à partir des processus opérationnels de l'entreprise, l'analyse et le traitement des risques.

Les principaux objectifs sont les suivants :

- Disposer, à partir d'une matrice d'aversion au risque (seuil de matérialité et potentialité), d'une cartographie des risques afin de connaître pour chaque processus, l'exposition aux situations de risques et les niveaux de vulnérabilité associés ;
- Définir un plan d'action d'améliorations visant à mettre en place ou optimiser les dispositifs existants, de corriger le cas échéant les dysfonctionnements identifiés, et au final d'augmenter le niveau de maîtrise des risques.

Un plan d'actions visant à améliorer les dispositifs existants a été défini. Les risques identifiés ont été distribués, par process ou par nature de risque, à un responsable qui est en charge d'organiser les actions de réduction des risques. Le suivi de la mise en œuvre du plan de réduction des risques est sous la responsabilité du Contrôleur financier du Groupe.

Ce processus d'identification et d'analyse des risques est effectué annuellement, et est testé régulièrement afin de le pérenniser et d'en assurer l'efficacité. Le processus a été réalisé intégralement pour la France, et a été initié pour les filiales entrée dans le périmètre du Groupe en 2010 en Hollande et aux USA.

Depuis l'ordonnance du 8 décembre 2008 transposant la 8^e directive, le Comité d'audit est responsable du suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. Sur la base de ses travaux, le Comité d'audit considère que la Société a, sans pouvoir fournir une garantie absolue que ceux-ci soient totalement éliminés, mis en œuvre les dispositifs adaptés de prévention et de maîtrise de ses principaux risques.

4.4 Activités de contrôle

a. Démarche

La partie relative aux procédures de contrôle interne mises en place par la Société a été établie sur la base d'un recensement et d'une description factuelle des procédures existantes. Cette démarche s'inscrit dans une perspective dynamique, qui permettra à la Société d'améliorer en permanence l'efficacité de son contrôle interne.

b. Objectifs

Les procédures mises en place ont pour objet :

- de veiller à ce que la réalisation des opérations et des actes de gestion ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par la Direction générale, les lois et règlements en vigueur, ainsi que les règles internes à la Société,
- de vérifier que les informations données et les communications aux organes sociaux sont fiables et reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des principaux objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de la Société et les risques d'erreurs ou de fraudes, et tout particulièrement dans le domaine comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il vise à réduire au maximum l'exposition au risque de la Société mais ne peut constituer une garantie absolue de non survenance du risque.

Outre les activités de contrôle encadrant les processus administratifs et comptables existant au sein du groupe, les activités de contrôle majeures relatives aux processus opérationnels sont les suivants :

▪ *Organisation du contrôle produit*

Le contrôle des produits est assuré au sein de la Société par deux services distincts :

- le service Qualité, responsable des contrôles qualité des produits et de leurs composants ;
- le service Contrôle et Finitions dont la principale mission est le tri et le contrôle des produits entre les différentes étapes de fabrication, afin de détecter et d'écarter les produits suspects ou non conformes.

Le service Q.H.S.E. assure le pilotage du S.M.Q. mis en œuvre au sein de la Société. La démarche du S.M.Q. est supportée par des correspondants qualité qui en assurent la mise en œuvre, la gestion et le suivi au niveau de chacun des services de la Société.

La tenue de revues de direction périodiques permet d'informer régulièrement la direction de la Société de l'atteinte des objectifs définis, de l'aboutissement des actions engagées pour améliorer de façon continue les prestations réalisées, et d'assurer l'efficacité globale du S.M.Q.

Le service Q.H.S.E. s'appuie notamment sur le référentiel ISO 9001:2000, et sur le manuel Qualité de la Société. Ce manuel Qualité décrit les différentes dispositions applicables au sein de l'entreprise afin d'assurer le respect de normes de conformité des produits livrés. Ces dispositions s'appuient sur un système composé de processus identifiés, décrits par l'intermédiaire d'un système documentaire formé de procédures, d'instructions, de modes opératoires qui décrivent les différentes fonctions et opérations réalisées au sein de l'entreprise.

La Société a obtenu la certification ISO 14001:2004 au cours de l'exercice 2010. Le système environnemental est intégré au système qualité.

▪ *Organisation du contrôle sûreté*

Le service Sûreté a pour principales missions de :

- garantir la sécurité et l'intégrité des sites de Bussy Saint-Georges et Paris,
- prévenir toute intrusion au sein des locaux,

- gérer l'accueil des visiteurs et des prestataires,
- sensibiliser et de former les employés de l'entreprise aux règles de sécurité,
- garantir le respect des règles de sécurité établies,
- éviter toute fraude ou vol par des personnes mal intentionnées,
- maintenir les différents moyens sécuritaires en conformité.

La société répond aux exigences de deux certifications portant sur son système sécuritaire : le référentiel Intergraf CWA 14641:2003 et celui de la North American Security Products Organization (NASPO). Hologram. Industries a été la 2^e société au monde à obtenir la certification NASPO Class I, référentiel le plus exigeant, démontrant la conformité du système en place et le respect des exigences définies par les grands donneurs d'ordres du secteur d'impression sécuritaire.

4.5 Surveillance

Compte tenu de sa taille, le groupe Hologram ne dispose pas d'une équipe d'audit interne dédiée. La surveillance des dispositifs de contrôle interne est assurée par le Contrôleur financier Groupe et le Directeur Général Adjoint Finance, qui diligente toute investigation qu'il juge nécessaire. Le Comité d'Audit exerce également un rôle actif en matière de surveillance du dispositif de gestion des risques.

5. Elaboration de l'information comptable et financière

Compte tenu de la taille du Groupe, certaines des fonctions reprises ci-après ne disposent pas systématiquement d'une organisation dédiée, ces fonctions sont réparties parmi les membres de la Direction administrative et financière selon les compétences particulières requises, elles peuvent être cumulées par ces derniers, dans le respect du principe de séparation des tâches.

Comptabilité : la comptabilité a pour objectifs :

- De contrôler la fiabilité des processus de collecte et de traitement des données de base de l'information financière ;
- De garantir que les états financiers sociaux et consolidés sont élaborés dans le respect des normes et règlements en vigueur et du principe de permanence des méthodes, et donnent une vision sincère de l'activité et de la situation de la Société ;
- D'assurer la disponibilité des informations financières sous une forme permettant leur compréhension et de leur utilisation efficace ;
- D'assurer la production des comptes sociaux et consolidés du Groupe dans des délais répondant aux obligations légales et aux exigences du marché financier ;
- De définir et contrôler l'application des procédures de sécurité financière et notamment le respect du principe de séparation des tâches ;
- D'intégrer les procédures de sécurité financière dans les systèmes d'information comptables et de gestion, ainsi que d'identifier et de réaliser les autres évolutions nécessaires.

La comptabilité de la Société s'appuie sur le référentiel suivant :

- les dispositions légales et réglementaires applicables en France,
- le Plan Comptable Général de 1999 mis à jour,
- le règlement européen n°1606/2002 sur les normes comptables internationales IAS/IFRS,
- les avis et recommandations ultérieurs.

Les liasses de consolidation sont établies sur la base des référentiels applicables localement, les retraitements d'homogénéisation avec les principes du Groupe sont effectués au niveau central.

La Société a initié le déploiement d'un ERP (SAP) au cours du second semestre 2010. La première tranche, opérationnelle depuis le début de l'année 2011, comprend les modules achats, ventes, comptabilité et finance. La mise en place d'un ERP implique une révision des processus administratifs concernés, et des contrôles correspondants. Le déploiement des modules de gestion de production et de gestion d'affaire se poursuivra en 2011.

Contrôle financier : cette fonction a pour objectifs :

- D'animer le processus d'élaboration du plan à moyen terme, du budget et des re-prévisions périodiques, ainsi que la définition des objectifs opérationnels et financiers ;
- De mettre en place des outils de reporting, de pilotage et d'aide à la décision adaptés aux différents niveaux de responsabilité ;
- D'analyser les écarts entre les résultats réalisés et les objectifs, d'en expliciter les causes et de suivre la mise en place des mesures correctives appropriées ;
- De s'assurer de l'exactitude des données de base et de contrôler la cohérence des restitutions des systèmes d'information financière.

Contrôle interne : le contrôle interne en place au sein de la Société a pour objectifs :

- Proposer et faire valider une stratégie de maîtrise des risques par la Direction générale,
- Dresser la cartographie des risques de l'organisation, en cohérence avec la stratégie,
- En s'appuyant sur la cartographie, décider d'un plan de maîtrise des risques,
- Piloter et faire vivre le dispositif de contrôle interne (conduite de projet, animation, coordination, communication...).

Trésorerie et financement : cette fonction a pour objectifs :

- De suivre et contrôler le risque de change ;
- De préserver la confidentialité des procédures de sécurisation des paiements ;
- D'Attribuer les délégations de pouvoir à un nombre limité de collaborateurs qui sont seuls habilités à traiter une liste limitative d'opérations financières, selon les seuils et procédures d'autorisation définis.

Les soldes et relevés bancaires des filiales sont accessibles depuis la maison mère qui exerce un contrôle sur la trésorerie.

- Communication financière :

La fonction communication financière est chargée de la diffusion en interne et à l'extérieur de la Société des informations financières concernant le Groupe et sa stratégie. L'information financière est diffusée dans le strict respect des règles de fonctionnement des marchés et du principe d'égalité de traitement des investisseurs.

6. Plan d'actions et perspectives 2011

La Société va finaliser sur 2011 le déploiement des modules SAP de gestion de production et de gestion d'affaires, l'actualisation corrélative de la documentation des processus et les tests des contrôles y afférents, et la rédaction et la diffusion d'un manuel de comptabilité Groupe.

Je vous rendrai compte, dans mon rapport de l'exercice clos le 31 décembre 2011, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne, et des principales actions mises en œuvre sur l'exercice.

En conclusion, je vous rappelle que le contrôle interne a pour objectif majeur de prévenir et maîtriser les risques résultants de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

16.2. Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Hologram. Industries et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

E & S AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Patrick GRIMAUD

Christian LEMAIGRE DUBREUIL

17. SALARIES

17.1. Effectif

Effectifs d'Hologram. Industries et de ses filiales consolidées par intégration globale :

	<u>31/12/10</u>	<u>31/12/09</u>		<u>31/12/10</u>	<u>31/12/09</u>
Cadres	67	58	France	173	166
Agents de maîtrise	29	26	Etranger	80	24
Employés/ouvriers	157	106			
Sous-total	253	190		253	190
Activité disponible à la vente	61	57		61	57
Total	314	247		314	247

L'effectif moyen pondéré s'élève à 279 salariés sur 2010 (227 sur 2009).

17.2. Participation et stock options des dirigeants

M. Hugues Souparis détient directement et indirectement plus de la moitié du capital (58,2 %) et plus de 73 % des droits de vote.

Situation en capital et en droit de vote (1)	<u>Nombre</u>		<u>Pourcentage</u>	
	Actions	Voix	Actions	Voix
H.I. Finance	3 029 380	6 058 760	56,11%	70,26%
M. Hugues Souparis	148 542	297 084	2,75%	3,45%
Total	3 177 922	6 355 844	58,86%	73,71%

(1) Sur la base du capital social et des droits de vote calculés au 31/12/10

Il n'a pas été attribué, ni par la Société, ni par les sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, d'options de souscription et/ou d'achat d'actions aux mandataires sociaux.

17.3. Participation des salariés au capital de l'émetteur

Options de souscription d'actions

L'Assemblée Générale Mixte du 10 juin 2002, dans le cadre des articles L 225-177 et suivants du Code du Commerce, a donné autorisation au Conseil d'Administration de mettre en place un plan d'option de souscription d'actions, dont les principaux termes suivants :

Le prix de souscription des actions sera égal à la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour de l'attribution des options, minorée, le cas échéant, d'une remise qui sera déterminée par le Conseil d'administration le jour de l'attribution, étant précisé que l'usage en vigueur est de fixer la remise à 5 %, sans que le prix de souscription ainsi déterminé puisse être inférieur au cadre légal en vigueur au jour de l'attribution, soit à ce jour 80 % de la moyenne des cours cotés aux vingt séances de bourse précédant le jour où les options sont consenties.

L'impact des engagements au 31/12/2010 qui en résultent peuvent être résumés comme suit :

Tranche	n°4	n°5	n°6
Date d'assemblée	10/06/02	10/06/02	10/06/02
Date du conseil d'administration	18/06/03	18/06/04	08/11/04
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	700	1 100	3 000
<i>dont part relative aux dix premiers attributaires salariés</i>	700	1 100	3 000
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux</i>	-	-	-
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction (dans sa composition actuelle)</i>	-	600	3 000
Nombre de dirigeants concernés	-	1	1
Point de départ d'exercice des options	19/06/06	18/06/07	08/11/07
Date d'expiration	18/06/11	17/06/12	07/11/12
Prix de souscription	3,77 €	3,70 €	2,99 €
Modalités d'exercice :			
20 % à compter du	19/06/06	18/06/07	08/11/07
60 % à compter du	19/06/08	18/06/09	08/11/09
20 % à compter du	19/06/10	18/06/11	08/11/11
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2010	3 800	4 800	12 000

La durée de l'autorisation donnée au Conseil par l'Assemblée Générale du 10 juin 2002 arrivant à expiration, l'Assemblée Générale du 16 juin 2005 a donné l'autorisation au Conseil d'Administration de mettre en place un nouveau plan d'option de souscription et/ou d'achat d'actions.

Tranche	n°1	n°2
Date d'assemblée	16/06/05	16/06/05
Date du conseil d'administration	20/03/06	30/01/07
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	9 633	10 000
<i>dont part relative aux dix premiers attributaires salariés</i>	9 633	10 000
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux</i>	-	-
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction (dans sa composition actuelle)</i>	9 633	-
Nombre de dirigeants concernés	1	-
Point de départ d'exercice des options	20/03/10	31/01/11
Date d'expiration	19/03/14	30/01/15
Prix de souscription	11,28 €	10,33 €
Modalités d'exercice :		
40 % à compter du	20/03/10	31/01/11
60 % à compter du	20/03/12	31/01/13
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2010	2 367	-

La durée de l'autorisation donnée au Conseil par l'Assemblée Générale du 16 juin 2005 arrivant à expiration, l'Assemblée Générale du 26 juin 2008 a donné l'autorisation au Conseil d'Administration de mettre en place un nouveau plan d'option de souscription et/ou d'achat d'actions.

Tranche	n°1
Date d'assemblée	26/06/08
Date du conseil d'administration	28/07/08
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	15 000
<i>dont part relative aux dix premiers attributaires salariés</i>	15 000
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les mandataires sociaux</i>	-
<i>dont nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du comité de direction (dans sa composition actuelle)</i>	15 000
Nombre de dirigeants concernés	1
Point de départ d'exercice des options	12/08/12
Date d'expiration	11/08/16
Prix de souscription	10,32 €
Modalités d'exercice :	
40 % à compter du	12/08/12
60 % à compter du	12/08/14
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2010	-

Le prix de souscription et/ou d'achat des actions fixé par le Conseil d'administration ne pourra être inférieur à 95% de la moyenne des derniers cours cotés de l'action au cours des 20 séances de Bourse précédant le jour où ces options seront consenties.

L'exercice des options de souscription d'actions en circulation au 31 décembre 2010 (39 433 options) représente 0,7 % du capital après création des actions nouvelles.

Exercice des options de souscription d'actions aux salariés non mandataires sociaux :

Tranche	Nombre total d'options souscrites	Prix moyen pondéré	n° 1	n° 2	n° 3	n° 4	n° 5	n° 6
Date d'assemblée			10 juin 2002					16/06 2005
Date du conseil d'administration			23/09 2002	23/09 2002	20/01 2003	18/06 2003	08/11 2004	20/03 2006
Options détenues sur l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, levées durant l'exercice, par les 10 salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options ainsi souscrites est le plus élevé.	13 993	4,22	200	1 626	700	100	9 000	2 367

Il n'a été consenti aucune attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions aux salariés non mandataires sociaux durant l'exercice.

Actionnariat salarié : le nombre de titres issus de l'exercice des options de souscription consenties aux salariés présents dans l'entreprise au 31 décembre 2010 s'élève à 31 730 actions.

D'autres informations sur les plans de souscription d'actions figurent en note 3.24 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

17.4. Schéma d'intéressement du personnel

Un accord d'intéressement, basé sur la performance économique du Groupe a été conclu depuis 2005 avec les salariés. Par ailleurs, les salariés de la Société bénéficient en France d'accords de participation aux bénéfices. Les modalités de calcul de la participation reposent sur la formule légale. Au cours des cinq derniers exercices, le montant de la participation et de l'intéressement s'est élevé à :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Participation	-	-	415	128	-
Intéressement	-	318	-	104	-
Total	0	318	415	232	0

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de Commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du 1/20^{ème}, du 1/10^{ème}, des 3/20^{ème}, du 1/5^{ème}, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers ou des 19/20^{ème} du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales.

Situation en capital et en droits de vote	31/12/2010			
	Nombre		Pourcentage	
	Actions	Voix (1)	Actions	Voix
H.I. Finance	3 029 380	6 058 760	56,11%	70,26%
M. Hugues Souparis	148 542	297 084	2,75%	3,45%
Sous-total Hugues SOUPARIS	3 177 922	6 355 844	58,86%	73,71%
Auto détention (2)	310 058	0	5,74%	0,00%
Public	1 911 133	2 266 925	35,40%	26,29%
Total	5 399 113	8 622 769	100%	100%

(1) 3 546 557 actions inscrites sous la forme nominative depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double au 31 décembre 2010

(2) Dont quote-part émetteur figurant au crédit du compte de liquidité 7 217 actions

Au 31/12/2010, 65,7 % des titres sont gérés sous la forme nominative.

Au total, M. Hugues Souparis détient directement et indirectement plus de la moitié du capital (58,9 %) et plus de 73 % des droits de vote. Par ailleurs, M. Hugues SOUPARIS détient 99,99 % des actions de la holding HI FINANCE.

A la connaissance de la société, il n'existe ni pacte d'actionnaires, ni action de concert.

Lors du dernier TPI arrêté au 4 février 2011, le flottant était détenu à hauteur de 57 % par des investisseurs institutionnels (source Euroclear). Le nombre d'actionnaires individuels est estimé à environ 2 680. A la connaissance de la société, aucun actionnaire du « Public » ne détient directement ou indirectement, seul ou de concert, 5 % ou plus du capital et des droits de vote de la Société.

Situation en capital
et en droits de vote

31/12/2009

	Nombre		Pourcentage	
	Actions	Voix (1)	Actions	Voix
H.I. Finance	3 029 380	5 905 307	55,46%	72,09%
M. Hugues Souparis	148 542	297 084	2,72%	3,63%
Sous-total Hugues SOUPARIS	3 177 922	6 202 391	58,18%	75,72%
Auto détention (2)	404 563	0	7,41%	0,00%
Public	1 880 171	1 989 112	34,42%	24,28%
Total	5 462 656	8 191 503	100%	100%

(1) 3 133 410 actions inscrites sous la forme nominative depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double au 31 décembre 2009

(2) Dont quote-part émetteur figurant au crédit du compte de liquidité 11 407 actions

Situation en capital
et en droits de vote

31/12/2008

	Nombre		Pourcentage	
	Actions	Voix (1)	Actions	Voix
H.I. Finance	3 029 380	5 901 007	55,61%	71,89%
M. Hugues Souparis	147 802	295 604	2,71%	3,60%
Sous-total Hugues SOUPARIS	3 177 182	6 196 611	58,32%	75,49%
Auto détention (2)	331 397	0	6,08%	0,00%
Public	1 939 236	2 011 698	35,60%	24,51%
Total	5 447 815	8 208 309	100%	100%

(1) 3 091 891 actions inscrites sous la forme nominative depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double au 31 décembre 2008

(2) Dont quote-part émetteur figurant au crédit du compte de liquidité 9 090 actions

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

La Société n'a pas enregistré de transactions avec des entreprises associées ou des coentreprises sur l'exercice 2010.

A sa connaissance, en dehors des informations mentionnées au paragraphe 18 du présent document de référence, aucune personne physique, entité groupe de personnes physiques ou d'entités agissant de concert ne détient plus de 10 % des titres émis ou des droits de vote d'Hologram. Industries.

20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR

20.1. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Hologram. Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre groupe constitue des provisions pour dépréciation des stocks, telles qu'indiquées dans la note 2.6.6 des méthodes et règles d'évaluation décrites dans l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par le groupe, décrites dans l'annexe, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des approches retenues et des évaluations qui en résultent.
- Votre groupe constitue des provisions pour risques et charges conformément à la note 2.6.12 des méthodes et règles d'évaluation décrites dans l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation de ces provisions s'est fondée sur la prise de connaissance des documents supportant les estimations retenues par le groupe, des évaluations comparées avec celles du groupe et un examen des événements postérieurs venant corroborer les estimations concernées. Dans le cadre de notre appréciation, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly sur Seine, le 21 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

E & S AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres

Patrick GRIMAUD

Christian LEMAIGRE DUBREUIL

20.2. COMPTES CONSOLIDÉS

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF (K EUR)	NOTES	31/12/10	31/12/09
ACTIFS NON COURANTS			
Ecarts d'acquisition	3.1	8 332	2 334
Immobilisations incorporelles	3.1	930	434
Immobilisations corporelles	3.2	8 721	6 514
Autres actifs financiers		374	263
Actifs d'impôts différés	3.7	1 549	2 029
TOTAL		19 907	11 574
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.4	5 185	3 592
Clients et autres débiteurs	3.5	7 525	6 824
Actifs d'impôts exigibles	3.5	1 115	2 834
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.6	8 121	7 927
TOTAL		21 946	21 177
Actifs non courants destinés à la vente	3.18	367	258
TOTAL ACTIFS		42 220	33 010
PASSIF (K EUR)	NOTES	31/12/10	31/12/09
Capital		1 080	1 093
Primes d'émission		584	1 313
Actions propres		(3 234)	(4 209)
Ecarts de conversion		-	-
Résultats accumulés non distribués		24 381	23 001
CAPITAUX PROPRES GROUPE		22 811	21 198
Intérêts minoritaires		319	229
CAPITAUX PROPRES		23 130	21 427
PASSIFS NON COURANTS			
Provisions - part à plus d'un an	3.9	350	212
Emprunts et dettes financières - part à plus d'un an	3.10	3 992	1 751
Autres créditeurs	3.11	4 207	
Passifs d'impôts différés	3.7	3	1
TOTAL		8 552	1 964
PASSIFS COURANTS			
Provisions - part à moins d'un an	3.9	35	-
Emprunts et dettes financières échus à moins d'un an	3.10	1 593	668
Fournisseurs et autres créditeurs	3.11	7 949	7 786
Engagements envers le personnel		785	1 000
Impôt courant		61	89
TOTAL		10 423	9 543
Passifs non courants destinés à la vente	3.18	116	76
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		42 220	33 010

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

K EUR	NOTES	2010	2009
CHIFFRE D'AFFAIRES	3.12	31 944	28 297
Autres produits de l'activité		1 888	2 100
Achats consommés		(5 372)	(4 384)
Variation des stocks de produits en cours et finis		542	411
Charges de personnel		(11 171)	(9 360)
Charges externes		(11 216)	(8 637)
Impôts et taxes		(794)	(895)
Dotations aux amortissements	3.14	(1 571)	(1 744)
Dotations aux provisions	3.14	161	(133)
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		4 411	5 655
Autres produits et charges opérationnels	3.15	(254)	1 047
RESULTAT OPERATIONNEL		4 157	6 702
Produits de trésorerie et équivalents		92	243
Coût de l'endettement financier brut		(41)	(50)
Coût de l'endettement financier net		51	193
Autres produits et charges financiers		-	-
Charge d'impôt sur le résultat	3.16	(1 164)	(987)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence			
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 043	5 908
Dont actionnaires de l'entité mère		2 702	5 463
Dont intérêts minoritaires		341	445
Résultat net par action - part du groupe	3.17	0,53	1,08
Résultat net dilué par action - part du groupe	3.17	0,53	1,07
RESULTAT NET DE LA PERIODE		3 043	5 908
Gains et pertes actuariels liés aux provisions pour retraite		(23)	(15)
Impôts différés reconnus en capitaux propres		8	5
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(15)	(10)
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE		3 028	5 898

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

K EUR	2010	2009
RESULTAT NET DE LA PERIODE	3 043	5 908
Dotations nettes aux amortissements & provisions	1 601	1 753
Autres produits et charges calculés	706	(889)
Plus et moins-values de cession	76	(41)
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT APRES COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOT	5 426	6 731
Coût de l'endettement financier net	(51)	(193)
Charge d'impôt	1 164	987
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT AVANT COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPOT	6 540	7 525
Impôts versés	(175)	(2 398)
Diminution (augmentation) des Stocks	(1 153)	(424)
Diminution (augmentation) des Clients	132	(599)
Diminution (augmentation) des Autres débiteurs	1 767	(2 363)
Augmentation (diminution) des Fournisseurs	(709)	3 076
Augmentation (diminution) des Autres créditeurs	(5)	(594)
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE	6 397	4 223
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(159)	(137)
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(1 399)	(1 495)
Cessions d'actifs immobilisés non financiers	106	-
Incidence des variations de périmètre (nette de la trésorerie acquise)	(4 321)	(1 560)
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS	(5 773)	(3 192)
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	59	47
Rachats et reventes d'actions propres	-	(802)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(1 522)	(1 513)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	(308)	(360)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	1 837	-
Remboursements d'emprunts	(658)	(527)
FLUX NET DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT	(592)	(3 155)
Incidence des variations de cours des devises	54	14
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	86	(2 110)
TRESORERIE A L'OUVERTURE	7 927	10 037
TRESORERIE A LA CLOTURE	8 013	7 927

L'annexe fait partie intégrante des états financiers consolidés.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Résultats accumulés non distribués	Actions propres	Ecart de conversion	Autres réserves	Capitaux propres part groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Situation au 1er janvier 2009	5 447 815	1 090	1 268	18 781	(3 407)	-	94	17 825	208	18 032
Exercice d'options de souscription d'actions	14 841	3	44	-	-	-	-	47	-	47
Coût des paiements en actions	-	-	-	-	-	-	121	121	-	121
Indemnités départ à la retraite (1)	-	-	-	-	-	-	(17)	(17)	-	(17)
Autres variations	-	-	-	-	-	-	72	72	(67)	5
Résultat de la période	-	-	-	5 463	-	-	-	5 463	445	5 908
Variation des actions propres	-	-	-	-	(802)	-	-	(802)	-	(802)
Variation du périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	4	4	3	7
Distribution dividendes (0,10 € par action)	-	-	-	(1 513)	-	-	-	(1 513)	(360)	(1 873)
Situation au 31 décembre 2009	5 462 656	1 093	1 312	22 731	(4 209)	-	273	21 200	229	21 429
Exercice d'options de souscription d'actions	13 993	3	56	-	-	-	-	59	-	59
Annulation d'actions propres	(77 536)	(16)	(785)	-	-	-	-	(801)	-	(801)
Coût des paiements en actions	-	-	-	-	-	-	101	101	-	101
Indemnités départ à la retraite (1)	-	-	-	-	-	-	(23)	(23)	-	(23)
Autres variations	-	-	-	-	-	-	9	9	64	74
Résultat de la période	-	-	-	2 702	-	-	-	2 702	341	3 043
Variation des actions propres	-	-	-	-	975	-	-	975	-	975
Variation des écarts de conversion	-	-	-	-	-	-	110	110	(7)	103
Distribution dividendes (0,30 € par action)	-	-	-	(1 522)	-	-	-	(1 522)	(308)	(1 830)
Situation au 31 décembre 2010	5 399 113	1 080	583	23 911	(3 234)	-	471	22 811	319	23 130

(1) Un "état des charges et des produits comptabilisés" est présenté en note 3.8.

ANNEXE AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

Hologram. Industries est une société anonyme de droit français qui a été constituée en 1982. Le Groupe conçoit, fabrique et commercialise des composants optiques d'authentification de haute sécurité. La Société, dont le siège social est sis au 22, avenue de l'Europe, 77607 Bussy Saint Georges, est cotée à Paris sur le compartiment C de l'Euronext Paris.

Les informations communiquées en annexe aux comptes font partie intégrante des états financiers consolidés d'Hologram. Industries au 31 décembre 2010, arrêtés par le Conseil d'administration du 14 mars 2011.

1.1. Acquisition Keesing Reference Systems

Hologram. Industries a procédé à l'acquisition, à effet au 1^{er} janvier 2010, de la société hollandaise Keesing Reference Systems B.V., éditeur de la plus large base de données mondiale qui référence les caractéristiques de sécurité des documents d'identité et billets de banque. Cette société, basée à Amsterdam, est également éditeur du « *Keesing Journal of Document & Identity* », un magazine d'information pour les professionnels du secteur des documents de sécurité.

Cette acquisition permet à Hologram. Industries d'élargir son offre de produits sur le marché de l'authentification des documents d'identité et fiduciaires. Elle apporte des synergies à la fois techniques, notamment avec les équipes d'Advestigo sur les solutions d'identité, et commerciales grâce à la combinaison des réseaux d'agents commerciaux respectifs et au déploiement sur les marchés français et américains.

Keesing Reference Systems B.V. comprend 23 salariés et a réalisé un chiffre d'affaire de l'ordre de 3,4 M€ en 2010. Le rachat de Keesing Reference Systems B.V. a été réalisé par paiement en numéraire de 4,1 M€. L'acquisition est structurée sous forme de LBO, réservant 10 % des parts du holding d'acquisition au profit du management. L'acquisition a été partiellement refinancée par emprunt bancaire pour un montant de 1,5 M€.

Hologram. Industrie s'est engagée à racheter les parts du holding détenues par le management au terme de leur détention, selon une valorisation intégrant des multiples de résultat de la société Keesing Reference Systems B.V. intéressant le management à rester. En normes IFRS, dans la mesure où ce paiement est notamment conditionné par la présence des dirigeants au sein de l'entreprise, les montants sont comptabilisés en charges sur la période à laquelle ils se rattachent.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 (révisée) relative à la description des effets de regroupement d'entreprises, la valeur nette comptable et la juste valeur des actifs acquis et des passifs assumés de l'entité acquise sont présentées dans le tableau suivant. Les coûts directement attribuables au regroupement ont été passés en résultat opérationnel non courant pour un montant de 106 K€.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur nette comptable	Ajustement juste valeur	Juste valeur (provisoire)
Immobilisations incorporelles	254		254
Immobilisations corporelles	50		50
Autres actifs courants	1 000		1 000
Cash et équivalent	1 809		1 809
Autres dettes non courantes	(76)		(76)
Autres dettes courantes	(2 622)		(2 622)
Actif net acquis (100%)	415	0	415
Prix payé à la date d'acquisition			4 000
Montant des ajustements de prix			90
Coût total du regroupement			4 090
Ecart d'acquisition résiduel			3 676
Prix d'acquisition			4 102
Trésorerie acquise			(1 809)
Flux nets de trésorerie liés à l'acquisition			2 293

1.2. Acquisition de Label Systems Authentication (USA)

Hologram. Industries a acquis, par l'intermédiaire de sa filiale américaine SecureMark Decal, les actifs des sociétés Label Systems Inc. et Label Systems Authentication LLC (LSA). L'acquisition de LSA, pour un montant initial de 1,8 millions de dollars, a pris effet le 30 décembre 2010, et a été financée sur la trésorerie disponible de la société. Un complément de prix, basé sur le chiffre d'affaires des contrats existants, sera versé aux Cédants sur la période 2011-2015.

Basée à Bridgeport (Connecticut - USA), LSA est spécialisée dans la conception, la fabrication, et la commercialisation d'étiquettes holographiques de sécurité pour la protection des produits de marque. Avec un effectif de 30 personnes, la société LSA a réalisé sur 2010 un chiffre d'affaires supérieur à 4 M\$, grâce à la commercialisation d'étiquettes d'authentification à destination des produits de marque. LSA compte notamment parmi ses références Motorola, pour laquelle la Société sécurise les batteries et accessoires. Combinée à l'activité de SecureMark Decal, la présence d'Hologram. Industries aux USA représenterait en 2010 un chiffre d'affaires *proforma* supérieur à 7 M\$, équilibré entre les marchés gouvernementaux et la protection des marques.

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 (révisée) relative à la description des effets de regroupement d'entreprises, la valeur nette comptable et la juste valeur des actifs acquis et des passif assumés de l'entité acquise sont présentées dans le tableau suivant. Les coûts directement attribuables au regroupement ont été passés en résultat opérationnel non courant pour un montant de 84 K\$.

<i>(en milliers de dollars)</i>	Valeur nette comptable	Ajustement juste valeur	Juste valeur (provisoire)
Immobilisations corporelles	1 400		1 400
Stocks	360		360
Actif net acquis (100%)	1 760	0	1 760
Prix payé à la date d'acquisition			1 760
Montant des ajustements de prix probables			3 105
Coût total du regroupement			4 865
Ecart d'acquisition résiduel			3 105
Prix d'acquisition			1 760
Trésorerie acquise			0
Flux nets de trésorerie liés à l'acquisition			1 760

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

2.1. Cadre comptable

Les comptes consolidés ont été établis sur la base des comptes individuels arrêtés au 31 décembre 2010. En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes internationales, les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 décembre 2010, disponibles sur le site internet de la Commission Européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/asccounting/ias_fr.htm#adopted-commission

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, à l'exception des normes, amendements et interprétations IFRS endossés par l'Union Européenne et applicables à compter du 1^{er} janvier 2010 présentés ci-dessous.

Le Groupe a appliqué pour la première fois au 1^{er} janvier 2010 les normes IFRS 3 révisée – Regroupement d'entreprises et IAS 27 – Amendements Etats financiers consolidés et individuels. En application de ces normes, les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises effectués sur 2010 ont été comptabilisés en charges.

Les autres normes, amendements et interprétations IFRS suivants n'ont pas eu d'impact dans les comptes :

- Amendements IFRS 5 – Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées,
- Amendements IFRIC 9 & IAS 39 – Réexamen des dérivés incorporés,
- Amendements IFRS 2 – Transactions intra-groupes réglées en trésorerie,
- IFRIC 12 – Accords de concession de services,
- IFRIC 15 – Contrats de constructions de biens immobiliers,
- IFRIC 16 – Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger,
- IFRIC 17 – Distributions en nature aux actionnaires,
- IFRIC 18 – Transferts d'actifs provenant de clients.

Les textes suivants, dont l'application anticipée au 31 décembre 2010 est possible, n'ont pas été appliqués de façon anticipée par notre société :

- IFRIC 19 – Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres
- Amendement IAS 32 – Classement des émissions de droits
- Amendements à IFRIC 14 – Paiements d'avance des exigences de financement minimum
- IAS 24 révisée – Transactions entre parties liées
- Amendements à IFRS 7 – Transferts d'actifs financiers

Le processus de détermination des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés du Groupe est en cours. Le Groupe estime qu'à ce stade de l'analyse, l'impact de l'application de ces normes ne peut être connu avec une précision suffisante.

2.2. Périmètre et méthodes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers de la société mère et ceux des entreprises contrôlées par celle-ci.

Sociétés consolidées par intégration globale

Les sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le groupe a une participation généralement majoritaire et en détient le contrôle. Cette règle s'applique indépendamment du pourcentage de détention en actions. La notion de contrôle représente le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une société affiliée afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les intérêts des actionnaires minoritaires sont présentés au bilan et au résultat dans une catégorie distincte de la part groupe.

Lors d'une nouvelle acquisition, les actifs, passifs et passifs éventuels de la filiale sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Le résultat des filiales acquises ou cédées en cours d'exercice est inclus dans l'état du résultat global respectivement depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession. L'excédent du coût d'acquisition sur la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels, acquise, est comptabilisé en goodwill à l'actif du bilan. L'excédent de la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise sur le coût d'acquisition est repris immédiatement en résultat.

Sociétés associées

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable sur les décisions financières et opérationnelles, sans toutefois en exercer le contrôle sont prises en compte selon la méthode de la mise en équivalence.

2.3. Conversion des comptes des filiales étrangères

L'activité des filiales étrangères comprises dans le périmètre de consolidation est considérée comme un prolongement de celle de la maison mère. A cet effet, les comptes des filiales sont convertis en utilisant la méthode du cours historique. L'application de cette méthode aboutit à un effet comparable à celui qui aurait été constaté sur la situation financière et le résultat si la société consolidante avait exercé en propre l'activité à l'étranger. A la date de clôture, les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de la devise étrangère à la date de clôture. Les éléments non monétaires sont convertis au cours historique. Tous les écarts de conversion sont enregistrés en compte de résultat.

Les cours retenus pour les principales devises sont les suivants (monnaies hors zone euro) :

<i>Cours indicatif EUR contre devises</i>		<i>Cours moyen 2010</i>	<i>Cours moyen 2009</i>	<i>Cours de clôture 2010</i>	<i>Cours de clôture 2009</i>
Zloty polonais	PLN	4,003	4,337	3,975	4,105
Peso mexicain	MXN	16,787	18,820	16,547	18,922
Dollar américain	USD	1,328	1,395	1,336	1,441

2.4. Recours à l'utilisation d'estimations

La préparation des comptes consolidés nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction de la Société. Ces estimations affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants figurant dans les états financiers futurs de la Société pourraient différer des estimations actuelles.

2.5. Information sectorielle

Le Groupe a aligné l'information sectorielle sur le reporting opérationnel et financier suivi par le management. Le Groupe réalise l'ensemble de son activité sur un seul secteur significatif, correspondant à la conception, la fabrication et la commercialisation de solutions d'authentification de haute sécurité. Les décisions stratégiques et les mesures de la performance de l'activité sont réalisées pour l'essentiel en référence à ce secteur d'activité.

2.6. Méthodes et règles d'évaluation

2.6.1. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est enregistré lors de la réalisation des prestations, de l'expédition, ou du transfert de propriété des marchandises, conformément à IAS 18. Le chiffre d'affaires est reconnu pour la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Vente de biens

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les risques et les avantages importants inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur.

Prestations de services

Lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des activités ordinaires associé à cette transaction est comptabilisé en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture.

2.6.2. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité (entre 1 et 12 ans).

Frais de Recherche et Développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les frais de développement sont immobilisés dès que les critères suivants sont remplis :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- la capacité du groupe à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables. L'entité doit démontrer, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle, et
- la capacité du Groupe à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les critères ci-dessus ne sont généralement cumulativement réunis qu'au stade de la génération des matrices. Les coûts de recherche et de développement antérieurs à cette étape sont compris dans les charges de l'exercice au cours duquel ils sont constatés. Les coûts de production de la matrice sont enregistrés en résultat au moment où elle est facturée.

La valeur comptable des coûts de développement éventuellement activés fait l'objet d'un test de perte de valeur chaque année, ou plus fréquemment quand il existe au cours de l'exercice un indice que l'actif ait pu perdre de la valeur.

2.6.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production.

Les amortissements nécessaires sont pratiqués selon le mode linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée des immobilisations correspondantes.

Les principales durées d'amortissement retenues sont :

Matériel et outillages industriels	de 2 à 12 ans
Agencements et installations	de 4 à 15 ans
Matériel informatique, mobilier et matériel de bureau	de 2 à 10 ans

Immobilisations en location-financement

Les contrats de location sont classés en contrats de location-financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Les biens faisant l'objet d'un contrat de location-financement ou assimilé sont inscrits à l'actif, pour la valeur stipulée au contrat, sous les postes de l'actif immobilisé correspondants ; des amortissements sont calculés sur des durées identiques à celles retenues pour les autres biens de même nature. La contrepartie de ces actifs est inscrite au passif du bilan sous le poste emprunts et dettes financières, et est amortie en fonction de l'échéancier des contrats pour la fraction des redevances correspondant au remboursement du principal. Le retraitement des redevances a une incidence sur le résultat.

La société refinance une partie de ses investissements en location-financement. Conformément aux dispositions d'IAS 7, aucun flux n'est constaté lors de ces opérations qui sont assimilées à des transactions d'investissement et de financement sans effet sur la trésorerie dans le tableau des flux de trésorerie.

Les contrats de location dans lesquels le bailleur conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés en tant que contrat de location simple. Les paiements au titre des contrats de location simple sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

2.6.4. Actifs financiers

Les actifs financiers sont répartis en trois catégories :

Les actifs disponibles à la vente sont conservés pour une période non déterminée et sont évalués à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition. A la date d'entrée au bilan, l'actif est enregistré à la juste valeur. La juste valeur est déterminée par référence au prix convenu lors de l'opération ou par référence à des prix de marché pour des transactions comparables. A chaque arrêté, la juste valeur est revue et la variation de juste valeur est portée en capitaux propres. En cas de cession ou de dépréciation, la juste valeur est transférée en résultat. Les autres titres de participation non consolidés sont classés dans cette catégorie en actifs non courants.

Les actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat sont désignés comme tel s'ils ont été acquis avec l'intention de les revendre à brève échéance. A chaque arrêté comptable, ils sont évalués en juste valeur et la variation de juste valeur est constatée en résultat. Les valeurs mobilières de placement et les placements de trésorerie court terme sont classés dans cette catégorie en Actifs courants.

Les actifs détenus jusqu'à l'échéance correspondent à des actifs à maturité fixe que la société a acquis avec l'intention et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

2.6.5. Dépréciation d'actifs

Une unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle un écart d'acquisition a été affecté doit être soumise à un test de dépréciation tous les ans, ainsi que chaque fois qu'il y a un indice que l'unité peut être dépréciée, en comparant la valeur comptable de l'unité, y compris l'écart d'acquisition, à la valeur recouvrable de l'unité. Si la valeur recouvrable de l'unité excède sa valeur comptable, l'unité et l'écart d'acquisition qui lui est affecté doivent être considérés comme ne s'étant pas dépréciés. Si la valeur comptable de l'unité excède sa valeur recouvrable, l'unité doit comptabiliser la perte de valeur.

Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes actifs. La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur de flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction Générale de la société.

La Société n'a pas dans ses comptes d'autres immobilisations incorporelles significatives à durée indéterminée nécessitant la mise en place de tests de perte valeur annuels. Pour les autres immobilisations, dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur, tel que par exemple un changement de technologie ou un arrêt d'activité, si la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, l'actif est considéré comme ayant perdu de sa valeur, et sa valeur comptable est ramenée à sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente de l'actif et sa valeur d'utilité.

2.6.6. Stocks et en-cours de production

Les stocks de matières premières sont évalués au prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche. Les travaux en cours sont évalués au coût de production, incluant les charges directes et indirectes incorporables en fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des frais financiers.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas, après revue par la direction financière et la direction de la production, lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure aux coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :

- sur les matières premières, en fonction de leur dépréciation physique ou de leur risque d'obsolescence,
- sur les travaux en cours ou produits finis pour tenir compte des pertes éventuelles sur marchés ou de leur risque d'obsolescence.

2.6.7. Créances d'exploitation

Les créances d'exploitation sont enregistrées à leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputable à l'émission des actifs financiers. Les risques de non recouvrement font l'objet de provisions pour dépréciation déterminées de manière individualisée ou sur la base de critères d'ancienneté. Les créances devenues irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

2.6.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie avec un risque négligeable de changement de valeur. Les concours bancaires courants font partie de la trésorerie.

2.6.9. Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont inscrites en réduction des immobilisations corporelles. Elles sont reprises en résultat dans le poste « Autres produits de l'activité » sur la même durée que l'amortissement de l'actif financé.

2.6.10. Impositions différées

Les impôts différés sont enregistrés au bilan et au compte de résultat consolidés et résultent :

- du décalage temporaire entre la constatation comptable d'un produit ou d'une charge et son inclusion dans le résultat fiscal d'un exercice ultérieur,
- des différences temporelles existant entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et passifs du bilan,
- des retraitements et éliminations imposés par la consolidation et non comptabilisés dans les comptes individuels,
- de l'activation des déficits fiscaux.

Les impôts différés actifs ne sont reconnus que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Les impôts différés sont calculés au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

2.6.11. Avantages au personnel

Les engagements de retraite à prestations définies se limitent au régime des indemnités de fin de carrière applicables en France. Ces engagements sont évalués selon une méthode qui repose sur une évaluation actuarielle des droits, prend en compte les droits que les salariés auront acquis au moment de leur départ à la retraite ainsi que leur salaire de fin de carrière. Les coûts estimés des avantages accordés au personnel de la société sont provisionnés en fonction des années de présence des salariés, et inscrits en passifs non-courants.

La société a choisi de comptabiliser immédiatement la totalité des écarts actuariels directement en capitaux propres en application de l'amendement d'IAS 19.

Les autres avantages au personnel sont compris dans les charges opérationnelles de l'exercice.

2.6.12. Provisions pour risques et charges

Des provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation légale, réglementaire ou contractuelle résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable qu'une sortie de ressources soit nécessaire pour éteindre l'obligation, et que le montant de l'obligation peut être évalué de façon fiable. Le montant constaté en provision représente la meilleure estimation du risque à la clôture de chaque exercice, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société.

2.6.13. Produits et charges opérationnels non courants

Le résultat opérationnel courant correspond au résultat opérationnel avant prise en compte des autres produits et charges opérationnelles qui comprennent des éléments inhabituels correspondant à des produits et charges non usuels par leur fréquence, leur nature ou leur montant.

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et charges directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent de décisions ou d'opérations ponctuelles.

2.6.14. Résultat net par action

Le résultat net par action se calcule en divisant le résultat net part du groupe attribuable aux actionnaires ordinaires, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période pour laquelle le calcul est effectué, ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode dite du rachat d'actions.

2.6.15. Conversion des comptes en devises

Les créances et les dettes en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en Euros au cours de fin d'exercice, hors opérations couvertes qui sont comptabilisées au cours de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes à ce dernier cours est inscrite en résultat opérationnel.

2.6.16. Intérêts minoritaires :

Conformément au paragraphe 35 de la norme IAS 27, les intérêts minoritaires négatifs et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes par un investissement complémentaire et ont la capacité de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, ceux-ci sont attribués aux intérêts majoritaires jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été couverte.

2.6.17. Actions propres

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres (actions propres), ceux-ci sont déduits des capitaux propres. Aucun profit ou perte n'est comptabilisé en résultat lors du rachat, de la vente, de l'émission ou de l'annulation d'instruments de capitaux propres du Groupe.

3. NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTATS CONSOLIDES

A. NOTES SUR LE BILAN

3.1. Immobilisations incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ecart acquisition	Brevets licences	Autres incorporels	Total
Au 1er janvier 2009	434	790	341	1 565
Développements générés en interne	-	-	-	-
Variation de périmètre	2 334	17	191	2 542
Autres acquisitions	-	27	141	168
Cessions	-	-	(45)	(45)
Actifs destinés à la vente	-	-	(81)	(81)
Variations des écarts de conversions	-	-	(13)	(13)
Au 31 décembre 2009	2 768	834	533	4 135
Développements générés en interne	-	-	-	0
Variation de périmètre	5 998	-	1 144	7 142
Acquisitions	-	13	431	444
Cessions	-	-	(4)	(4)
Variations des écarts de conversions	-	1	48	49
Au 31 décembre 2010	8 766	848	2 152	11 766
Amortissements cumulés et dépréciations				
Au 1er janvier 2009	-	605	183	788
Amortissements de l'exercice	434	81	110	625
Actifs destinés à la vente	-	-	(46)	(46)
Au 31 décembre 2009	434	686	247	1 367
Variation de périmètre	-	-	891	891
Amortissements & dépréciations	-	16	278	294
Actifs destinés à la vente	-	-	(48)	(48)
Au 31 décembre 2010	434	702	1 368	2 504

L'écart d'acquisition des actifs des sociétés SecureMark Decal et Ariston Reflective a été enregistré sur la base du montant maximum des compléments de prix, basé sur l'accroissement du chiffre d'affaires et de la marge brute, qui sera versé sous condition de performance sur la période 2011-2013 (au titre de la période 2010-2012), pour un montant maximum de 2,8 M\$.

L'écart d'acquisition de Keesing Reference Systems a été enregistré sur la base du montant d'acquisition fixé à 4,1 M€, et de l'actif net à la date d'acquisition, soit pour un montant de 3,7 M€.

L'écart d'acquisition de Label Systems Authentication a été enregistré sur la base du montant prévisionnel d'un complément de prix, basé sur le chiffre d'affaires réalisé sur la période 2011-2015 par les contrats existants à la date d'acquisition, pour un montant de 3,1 M\$.

3.2. Immobilisations corporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	Matériel et Outillage	Autres corporels	Immos en cours	Total
Au 1er janvier 2009	12 012	3 571	415	15 998
Développements générés en interne	-	-	-	0
Variation de périmètre	275	262	-	537
Acquisitions	1 630	500	749	2 879
Cessions	(640)	(22)	(376)	(1 038)
Actifs destinés à la vente	-	(89)	-	(89)
Variations des écarts de conversions	1	(2)	-	(1)
Au 31 décembre 2009	13 278	4 220	788	18 286
Développements générés en interne	-	-	-	0
Variation de périmètre	1 479	-	-	1 479
Acquisitions	2 351	612	319	3 282
Cessions	(327)	(25)	(788)	(1 140)
Variations des écarts de conversions	24	19	-	43
Au 31 décembre 2010	16 805	4 826	319	21 950

<i>(en milliers d'euros)</i>	Matériel et outillage	Autres corporels	Immos en cours	Total
Amortissements cumulés et dépréciations				
Au 1er janvier 2009	7 815	2 214	33	10 062
Amortissements de l'exercice	1 206	537	-	1 743
Actifs destinés à la vente	-	(34)	-	(34)
Au 31 décembre 2009	9 021	2 717	33	11 771
Amortissements de l'exercice	904	587	(33)	1 458
Au 31 décembre 2010	9 925	3 304	0	13 229

Les immobilisations financées par contrat de crédit-bail comprises dans le poste d'immobilisations corporelles se répartissent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/10	31/12/09
Matériel et outillage	7 590	5 673
Matériel informatique	61	61
Immobilisations en cours	-	-
Valeurs brutes	7 651	5 734
Amortissements cumulés	(4 320)	(3 976)
Dépréciation immobilisations	-	-
Valeurs nettes	3 331	1 758

Le montant des investissements refinancés en location-financement sur l'exercice s'est élevé à 1 918 K€. La Société applique le traitement de référence selon lequel les coûts d'emprunt (40 K€) sont comptabilisés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Le montant des loyers futurs dus au titre des locations-financement figure en note 3.27.

3.3. Actifs financiers disponibles à la vente

Les titres non consolidés concernent la participation à hauteur de 10% dans la société Hologram. Maroc, sans activité, dépréciés à 100%.

3.4. Stocks et en-cours de production

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/10</u>	<u>31/12/09</u>
Matières Premières	2 456	1 610
En-cours de production	1 738	1 252
Produits Finis	1 449	1 145
Valeur Brute	5 643	4 007
Provisions	(458)	(415)
Valeur Nette	5 185	3 592

3.5. Clients et autres débiteurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/10</u>	<u>31/12/09</u>
Clients et comptes rattachés	6 062	5 573
Etat et autres organismes	1 115	2 834
Charges constatées d'avances	726	471
Divers	827	1 030
Valeur Brute	8 730	9 909
Provisions	(90)	(251)
Valeur Nette	8 640	9 658

Les créances clients et les autres débiteurs ont des dates d'échéances inférieures à une année.

Les charges constatées d'avances sont composées essentiellement des charges de locations relatives à l'exercice suivant à hauteur de 393 k€.

Le Groupe ne procède pas à des dépréciations collectives des créances. Au 31 décembre 2010, des créances d'une valeur nominale de 9 K€ (251 K€ au 31 décembre 2009) ont été totalement dépréciées.

Les mouvements de provisions pour dépréciation des créances clients et autres débiteurs se détaillent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>Dépréciations individuelles</u>
Au 1^{er} janvier 2009	94
Dotations de l'exercice	169
Reprises (pertes sur créances irrécouvrables)	(12)
Reprises de provisions devenues sans objet	-
Variations de change	-
Au 31 décembre 2009	251
Dotations de l'exercice	9
Reprises (pertes sur créances irrécouvrables)	-
Reprises de provisions devenues sans objet	(251)
Variations de change	-
Au 31 décembre 2010	9

Au 31 décembre, l'échéancier des créances est résumé ci-après :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Total	Non échues	<u>Echues</u>			
			<u>< 30 jours</u>	<u>30-60 jours</u>	<u>60-90 jours</u>	<u>> 90 jours</u>
2010	6 062	4 620	499	422	46	475
2009	5 573	3 021	1 396	540	113	503

3.6. Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>31/12/10</u>	<u>31/12/09</u>
Dépôts à court terme (1)	5 608	6 571
Dépôts à vue	542	704
Disponibilités et assimilés	1 971	654
Concours bancaires courants	(108)	(2)
Trésorerie	8 013	7 927

(1) Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur valeur de marché. L'impact de la valorisation des valeurs mobilières de placement en juste valeur s'élève à 1 K€ sur 2010 (1 K€ sur 2009). Les achats et ventes normalisés des valeurs mobilières de placement sont comptabilisés en date de règlement.

Les dépôts à vue sont rémunérés à des taux variables indexés sur les taux journaliers des dépôts à vue bancaires. Les dépôts à court terme courent sur des périodes diverses selon les besoins du Groupe, et sont rémunérés aux taux à court terme correspondants.

Au 31 décembre 2010, le Groupe disposait par ailleurs de lignes de crédit disponibles non utilisées pour lesquelles toutes les conditions de tirage étaient satisfaites.

3.7. Impôts différés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Au bilan		Au compte de résultat	
	31/12/10	31/12/09	2010	2009
Déficits reportables	1 877	2 269	(392)	(1 078)
Différences fiscales temporelles	103	87	16	10
Retraitements de consolidation	111	98	13	46
Total impôts différés actifs	2 091	2 455	(364)	(1 022)
Différences fiscales temporelles	(78)	(78)	0	21
Retraitement crédit-bail	(117)	(41)	(76)	41
Autres retraitements de consolidation	(350)	(308)	(42)	368
Total impôts différés passifs	(545)	(427)	(118)	430
Total impôts différés actifs (nets)	1 546	2 028	(482)	(592)

En application d'IAS 12, les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés lorsque l'entité possède un droit légal de compenser les impôts courants actifs et passifs, et si les actifs et passifs d'impôts différés relèvent de natures d'impôt levés par la même autorité fiscale.

L'acquisition en 2009 de la société Advestigo a conduit à reconnaître un actif d'impôt différé sur les déficits reportables de cette filiale. Consécutivement à l'agrément de l'administration fiscale, les déficits de la société Advestigo sont compensables sur les bénéfices futurs de la société Hologram. Industries dans un délai inférieur à 5 ans.

3.8. Etat des charges et des produits comptabilisés

<i>(en milliers d'euros)</i>	2010	2009
Résultat net	3 043	5 908
Gains et pertes actuariels liés aux provisions pour retraite	(23)	(15)
Impôts différés reconnus en capitaux propres	8	5
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(15)	(10)
Total des produits et des charges comptabilisés	3 028	5 898

En application de l'amendement d'IAS 19, la société a décidé de comptabiliser la totalité des gains et pertes actuariels relatifs aux engagements de retraite directement en capitaux propres. Au regard du caractère non significatif des produits et des charges comptabilisés directement en capitaux propres, l'état des charges et des produits comptabilisés n'est pas présenté en état financier de synthèse.

3.9. Provisions pour risques et charges

<i>(en milliers d'euros)</i>	Soldes 31/12/09	Dotations	Utilisations	Reprises non utilisées	Autres Variations	Soldes 31/12/10
Litiges	-	-	-	-	-	-
Pensions et départs en retraite	212	40	-	-	98	350
Autres risques et charges	-	35	-	-	-	35
Provisions risques et charges	212	75	-	-	98	385
Non-courant	212	40	-	-	98	350
Courant	-	35	-	-	-	35
Provisions risques et charges	212	75	-	-	98	385

3.10. Emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/10	31/12/09
Emprunts bancaires et avances conditionnées	(1 961)	(640)
Emprunts liés aux crédits baux	(2 031)	(1 111)
Dettes financières à LT dues à plus d'un an	(3 992)	(1 751)
Emprunts bancaires et avances conditionnées	(526)	(139)
Emprunts liés aux crédits baux	(959)	(526)
Part à moins d'un an des dettes financières	(1 485)	(666)
Total emprunts et dettes financières	(5 477)	(2 417)

La part à moins d'un an des dettes financières ne comprend pas les concours bancaires courants pour un montant de 108 K€ et 2 K€ au titre de 2010 et 2009 respectivement, qui sont présentés en note 3.6 « Trésorerie et équivalents de trésorerie ».

Tous les emprunts sont contractés en euros et ils sont à taux fixes, à l'exception de contrats de location-financement pour montant de 2,3 M€ contractés sur 2009 et 2010 à taux variable. Les emprunts bancaires liés aux crédits baux sont contractés à taux variants entre 1,5 % et 4,39 %. L'échéancier des dettes financières figure en note 3.26.

3.11. Fournisseurs et autres créditeurs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/10	31/12/09
Fournisseurs	3 293	3 273
Dettes sur immobilisations	479	2 994
Dettes fiscales et sociales	1 684	1 111
Avances et acomptes reçus sur commande	1 938	30
Autres dettes	547	375
Produits constatés d'avance	8	3
Fournisseurs et autres créditeurs	7 949	7 786

Termes et conditions des passifs financiers ci-dessus :

Les dettes fournisseurs et les dettes sur immobilisations ne portent pas intérêt et sont en principe payables à 45 jours fin de mois ou 60 jours net.

Les dettes fiscales et sociales ne portent pas d'intérêt et sont payables aux échéances normales réclamées par les organismes sociaux et fiscaux.

La dette relative aux acquisitions des actifs de SecureMark Decal et d'Ariston Reflective de 2,7 M\$ (2 M€) et de Label Systems Authentication de 3,1 M\$ (2,3 M€), correspondant aux compléments de prix a été reclassée en Autres créditeurs non courants pour la partie payables sur la période 2012-2015 (4,1 M€).

B. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.12. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se répartit entre la vente de biens pour 31 572 K€ sur 2010 (27 558 K€ sur 2009), et prestations de services pour un montant de 372 K€ (739 K€ sur 2009). La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique et par destination applicative figure en note 3.19 Information sectorielle.

3.13. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement sont constatés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été engagés. Le crédit d'impôt est enregistré en « Autres produits de l'activité ». Les dépenses inscrites au compte de résultat se décomposent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Dépenses de recherche et de développement	3 626	3 830
Crédit d'impôts recherche	(1 088)	(1 129)
Charges nettes	<u>2 538</u>	<u>2 701</u>

3.14. Amortissements et provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Immobilisations incorporelles	246	190
Immobilisations corporelles	1 284	1 600
VNC des sorties d'immobilisations	74	(47)
Dotations aux amortissements	<u>1 604</u>	<u>1 743</u>
Dotations aux provisions	200	355
Reprises de provisions	(394)	(221)
Dotations (nettes) opérationnelles courantes	<u>1 410</u>	<u>1 877</u>
Dotations non courantes	-	-
Dotations (nettes) opérationnelles	<u>1 410</u>	<u>1 877</u>

3.15. Résultat opérationnel courant

Ecarts de change

Le montant des écarts positifs de change comptabilisés en résultat opérationnel courant s'élèvent à 205 K€ sur l'exercice 2010 (écart de change positif de 214 K€ sur 2009).

Autres produits et charges opérationnels

Le Groupe a enregistré une charge comptable non courante de 124 K€ correspondant aux frais liés aux acquisitions, et une charge de 130 K€ correspondant au montant de l'engagement, sur la période, de rachat à terme des parts détenues par le management de Keesing Reference Systems.

3.16. Impôts sur les résultats

La charge d'impôts constatée résulte de la prise en compte de :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Impôt à payer au titre de l'exercice	684	395
Impôts différés	480	592
Charge d'impôts	1 164	987

Le rapprochement entre l'impôt sur les résultats figurant au compte de résultat consolidé et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur en France s'analyse comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Résultat avant impôt	4 207	6 895
Impôt calculé au taux applicable en France (1)	(1 449)	(2 374)
Effet des crédits d'impôts et des exonérations fiscales	270	970
Effet des différences de taux d'imposition	144	369
Effet impôt distribution dividendes et quote-part de frais	(17)	(20)
Effet des autres charges non déductibles et de l'utilisation de la méthode du report variable	(112)	68
Charge d'impôt sur le résultat	(1 164)	(987)

(1) 34,43% en 2009 et 2010.

Par prudence, la société n'a pas constaté d'actif d'impôts différés sur les entités ayant supporté des pertes fiscales au cours des deux derniers exercices, et notamment sur le Mexique. Cette créance fiscale latente pour un montant de 285 K€, reportable jusqu'en 2014, génèrera un allègement de l'éventuelle future charge d'impôt. La société a consenti fin 2004 un abandon de créance, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, au profit de sa filiale mexicaine.

3.17. Résultat par action

Le résultat net dilué par action s'obtient en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires selon la méthode du rachat d'action. Selon cette méthode, les fonds recueillis par les instruments financiers potentiellement dilutifs sont affectés au rachat d'action à leur valeur de marché. La dilution s'obtient par différence entre le montant théorique d'action qui serait racheté et le nombre d'options potentiellement dilutives.

(en unité à l'exception du résultat net exprimé en milliers d'euros)

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	5 082 116	5 058 093
Effet dilutif des options	<u>12 501</u>	<u>28 230</u>
Nombre d'actions après effet des instruments dilutifs	5 094 617	5 086 323
Résultat net part du groupe	2 702	5 463
Résultat net de base par action	0,53	1,08
Résultat net dilué par action	0,53	1,07

Le nombre d'actions émises et intégralement libérées au 31 décembre 2010 s'élève à 5 399 113 actions d'une valeur nominale unitaire de 0,20 €. Le rapprochement entre le nombre d'actions en circulation au début et en fin de période est présenté dans le tableau de variation des capitaux propres consolidés.

Le nombre d'actions autodétenues au 31 décembre 2010 s'élève à 310 058 actions.

C. AUTRES INFORMATIONS

3.18. Périmètre

Les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Sociétés	Pays	31/12/10	31/12/09	Notes
Sociétés consolidées par intégration globale				
Hologram. Industries S.A.	France	Mère	Mère	Conception, fabrication et commercialisation
Hologram. Industries Polska Sp. Z o.o.	Pologne	75 %	75 %	Bureau de commercialisation
Hologram. Industries Latinoamerica S.A. de C.V.	Mexique	100 %	100 %	Bureau de commercialisation
Hologram. Industries Research GmbH	Allemagne	100 %	100 %	Recherche et développement
Hologram. Identification Services Sprl	RDC	58 %	58 %	Délégation service public
SecureMark Decal Corp.	USA	100 %	100 %	Fabrication et commercialisation
KeesTeam B.V.	Pays-Bas	90 %	-	Holding
Keesing Reference Systems B.V.	Pays-Bas	100 %	-	Edition
ASTEA SAS	France	51 %	-	Conception fabrication de machines

La société Hologram. Identification Services Sprl a été cédée début 2011.

3.19. Effectifs

Effectifs d'Hologram. Industries et de ses filiales consolidées par intégration globale :

	<u>31/12/10</u>	<u>31/12/09</u>		<u>31/12/10</u>	<u>31/12/09</u>
Cadres	67	58	France	173	166
Agents de maîtrise	29	26	Etranger	80	24
Employés/ouvriers	157	106			
Sous-total	253	190		253	190
Activité disponible à la vente	61	57		61	57
Total	314	247		314	247

L'effectif moyen pondéré s'élève à 279 salariés sur 2010 (227 sur 2009).

3.20. Information sectorielle

Mode de détermination des prix de transfert

Les principaux flux avec ses filiales de commercialisation concernent l'achat pour revente, à des prix de marché, des produits de la maison mère. Les autres flux intragroupe concernent le financement de ses filiales en phase de développement.

Information par zone géographique

La répartition par zone géographique présentée est effectuée en fonction du pays d'appartenance de chaque société du Groupe, et non pas, s'agissant par exemple du chiffre d'affaires, en fonction du pays du client facturé (cette dernière information est présentée ci-dessous). Les clients situés dans des pays où la Société n'est pas présente sont facturés à partir d'une filiale en fonction des accords de distribution signés localement.

Chiffre d'affaires consolidé par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
Europe de l'Ouest	13 078	41%	9 775	35%
Europe de l'Est	6 173	19%	7 502	27%
Moyen Orient / Afrique	2 019	6%	2 113	7%
Amériques	6 653	21%	2 714	10%
Asie / Pacifique	4 021	13%	6 193	22%
Total	31 944	100%	28 297	100%

Actifs non courants consolidés par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
Europe de l'Ouest	13 875	70%	9 017	78%
Europe de l'Est	28	0%	7	0%
Moyen Orient / Afrique	0	0%	0	0%
Amériques	6 004	30%	2 550	22%
Asie / Pacifique	0	0%	0	0%
Total	19 907	100%	11 574	100%

Information par destination applicative : le groupe commercialise dans le monde entier des solutions optiques d'authentification de haute sécurité. Les décisions stratégiques et les mesures de la performance de l'activité sont réalisées pour l'essentiel en référence à ce seul secteur d'activité. Les produits commercialisés sont intégralement conçus et fabriqués depuis le site unique de production de Marne-la-Vallée, où se situe l'ensemble des actifs industriels du Groupe. Les actifs immobilisés produisent indifféremment l'ensemble des produits commercialisés par le Groupe, sans qu'il soit possible de les affecter à une destination particulière.

Les produits sont commercialisés à destination de trois marchés principaux : la protection des documents d'identité, la sécurité des produits fiduciaires et la protection des produits de marques.

<i>(en milliers d'euros)</i>	Documents d'identité	Protection des marques	Documents fiduciaires	Eléments non affectables	Total consolidé
Chiffre d'affaires					
2010	23 378	3 880	3 234	1 452	31 944
2009	21 213	4 415	1 180	1 489	28 297

3.21. Rémunération des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations, fixes et variables, comprenant les avantages en nature, allouées aux principaux dirigeants selon IAS24 s'est élevé 670 K EUR (5 personnes) et à 689 K EUR (5 personnes) sur les exercices 2009 et 2010 respectivement. A l'exclusion d'un montant de 4 K€ relatif aux avantages postérieurs à l'emploi, ces rémunérations sont constituées d'avantages à court terme.

Le montant des jetons de présence perçus par les Administrateurs de la société sur l'exercice 2010 s'élève à 56 K EUR (41 K EUR sur 2009).

3.22. Droit individuel à la formation

Le volume d'heures au titre du droit ouvert à la formation s'élève à 10 553 heures. Ce crédit d'heures n'a pas été comptabilisé dans les comptes de l'exercice. Le nombre d'heures qui ont données lieu à formation s'élève à 185 heures.

3.23. Plans de retraite

En France, les pensions et retraites sont versées par des organismes sociaux, les sociétés versant des cotisations à taux définis. La réglementation française oblige la Société à verser une indemnité de fin de carrière à ses employés français. Le calcul de l'engagement repose sur le nombre d'années de présence du salarié dans la Société et son salaire estimé de fin de carrière. Les droits ne sont acquis qu'à la date de départ en retraite. La variation de l'engagement au bilan résulte du coût des services rendus et des effets de l'actualisation financière, ajusté des gains ou pertes actuarielles.

La provision au bilan, qui représente la valeur actuelle au 31 décembre 2010 et 31 décembre 2009 des droits futurs, a été déterminée avec les hypothèses suivantes :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Départ à la retraite	65 ans	65 ans
Taux actualisation	4,25%	5%
dont inflation	2,0%	2,0%
Augmentation salaires hors inflation (suivant les C.S.P.)	0,58% - 1,44%	1,16% - 1,95%
Mobilité (suivant les C.S.P.)	7% - 13%	7% - 13%

Mouvements au bilan (en milliers d'euros) :

Au 1^{er} janvier 2010	<u>212</u>
Dotation de l'exercice	39
Cotisations versées	-
Entrée périmètre	75
Ecart actuariel en situation nette	<u>24</u>
Au 31 décembre 2010	350

Le Groupe estime que les hypothèses actuarielles retenues sont appropriées et justifiées mais les modifications qui peuvent y être faites dans le futur peuvent avoir un impact sur le montant des engagements ainsi que sur le résultat du Groupe. Une hausse de 1% du taux d'actualisation au 31 décembre 2010 (respectivement une baisse de 1%) a un effet positif sur le résultat de l'année de 41 K€ (respectivement un effet négatif de 50 K€ sur le résultat).

Aux Etats-Unis, dans le cadre de la section 401 (k) de l'United-States Internal Revenue Code, la filiale a ouvert un plan d'épargne sur lequel les salariés peuvent effectuer des versements volontaires. Ce plan n'est pas abondé par l'entreprise.

3.24. Tableau récapitulatif des options de souscription d'actions

La société a attribué des options de souscription d'actions en faveur de ses salariés. L'impact de cette attribution ainsi que les engagements induits qui en résultent peuvent être résumés dans le tableau ci-après :

	Dates d'exercice	Prix d'exercice	Nombre attributaires	Options en circulation	Options exerçables
<i>Assemblée Générale du 10/06/2002</i>					
Tranche 4	Du 19/06/06 au 18/06/11	3,77	2	700	700
Tranche 5	Du 18/06/07 au 17/06/12	3,70	5	1 100	0
Tranche 6	Du 08/11/07 au 07/11/12	2,99	1	3 000	0
<i>Assemblée Générale du 16/06/2005</i>					
Tranche 1	Du 20/03/10 au 19/03/14	11,28	1	9 633	2 433
Tranche 2	Du 31/01/11 au 30/01/15	10,33	1	10 000	-
<i>Assemblée Générale du 26/06/2008</i>					
Tranche 1	Du 12/08/12 au 11/08/16	10,32	1	15 000	-
Solde au 31 décembre 2010			11	39 433	3 133

Le tableau suivant retrace l'activité des plans d'options de souscription d'actions :

	<u>Options en circulation</u>	<u>Prix d'exercice moyen pondéré</u>
Solde au 1^{er} janvier 2009	75 280	6,79
Octrois	-	-
Annulations	(1 013)	6,07
Exercices	(14 841)	3,15
Solde au 31 décembre 2009	59 426	7,71
Octrois	-	-
Annulations	(6 000)	7,46
Exercices	(13 993)	4,22
Solde au 31 décembre 2010	39 433	9,70

Il n'a pas été attribué d'options de souscription d'actions aux mandataires sociaux. Les options attribuées aux dix premiers attributaires salariés représentent la totalité des options en circulation au 31/12/2010.

En application de la norme IFRS 2, la charge de personnel relative à l'attribution des stocks options de la Société aux salariés a été déterminée sur la base de la valeur de marché à la date d'attribution de ces options en utilisant le modèle Black & Scholes. La charge résultant de l'attribution des stocks options est lissée sur la période d'acquisition des droits.

La valeur de marché des stock-options a été estimée en utilisant une durée de vie estimée de l'option de 7 ans, une volatilité comprise entre 35 et 65 %, et un taux d'intérêts sans risque compris entre 3,73 et 4,43 %.

3.25. Actions gratuites

Le Conseil d'Administration a arrêté les termes de plans d'attribution gratuite d'actions, et approuvé l'attribution gratuite d'actions au profit de certains salariés du Groupe, selon les principales caractéristiques suivantes :

<u>Dates d'attribution</u>	<u>Période d'acquisition</u>	<u>Durée de conservation</u>	<u>Juste valeur</u>	<u>Quantité attribuée</u>	<u>Quantité exerçables</u>
30/01/08	30/01/11	30/01/13	8,20 €	27 488	27 488
26/07/10	31/03/14	31/03/16	12,66 €	3 000	3 000
24/12/10	24/12/12	24/12/14	13,80 €	4 250	4 250
				34 738	34 738

La valeur d'attribution de l'action correspond au cours de l'action constaté au jour de l'attribution, diminué de la valeur actualisée des dividendes estimés, qui seront versés pendant la période d'acquisition.

Le coût estimé de ce plan d'attribution est imputé linéairement pendant la durée du plan sur le compte de résultat, et présenté sur la ligne « Charges de personnel » en contrepartie des réserves consolidées. L'impact sur les charges de l'exercice clos le 31 décembre 2010 s'élève à 78 K€.

3.26. Engagements financiers

Engagements hors-bilan donnés :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Cautions de contre-garantie sur marchés	202	26
Créances cédées non échues	-	-
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	-	-
Avals, cautions et garanties données	-	-
Autres engagements donnés	-	-
Total	202	26

La présentation des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'engagements significatifs.

3.27. Tableau des obligations et engagements contractuels

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>Montant total</u>	<u>A 1 an au plus</u>	<u>Entre 1 an et 5 ans</u>	<u>A plus de 5 ans</u>
Dettes financières à long terme	1 457	226	1 231	-
Obligations en matière de location-financement	3 068	1 001	2 067	-
Sous-total - Comptabilisé au bilan	4 525	1 227	3 298	-
Locations immobilières	4 152	681	2 724	746
Sous-total - Engagements	4 152	681	2 724	746

3.28. Transactions entre les parties liées

Suite à l'extension des locaux industriels et administratifs du site de Bussy, un avenant au contrat a été signé sur l'exercice pour une durée de 7 ans.

Le loyer a été fixé à 610 K€ H.T. à compter du 1^{er} septembre 2009, et fait l'objet d'une révision annuelle en fonction de la variation de l'indice national du coût de la construction. Le montant du loyer facturé par la SCI à la Société s'est élevé à 606 K€ sur la période.

3.29. Objectifs et politique de gestion des risques financiers

3.29.1. Risque de devises

La sensibilité de la société au risque de devises concerne principalement la variation des taux de change du Dollar, du Zloty et du Peso mexicain. La société limite l'exposition au risque de change sur son chiffre d'affaires en incluant des clauses de conversion des prix de vente contre euro - en date de facturation - dans ses contrats libellés en devises (Zloty principalement). Le risque est limité à l'évolution de la devise entre la date de facturation et la date de règlement.

Le tableau suivant synthétise l'état des actifs et des passifs libellés en devises au 31 décembre 2010 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>Zloty</u>	<u>Dollar US</u>	<u>Autres devises</u>
Actifs	1 257	3 628	0
Passifs	0	(50)	(13)
Position nette avant gestion	1 257	3 578	(13)
Engagements hors bilan	-	-	-
Position nette après gestion	1 257	3 578	(13)

Les facturations libellées en Dollars US se sont élevées à 3,3 M\$ sur l'exercice. En contrepartie, la Société acquiert en dollar US une partie de ses fournitures (1,3 M\$ sur 2010). Les fluctuations constatées sur les taux de change peuvent affecter les coûts et par conséquent le résultat opérationnel.

3.29.2. Risque de taux d'intérêt

La société est faiblement exposée au risque de taux. Une variation de taux aura une incidence sur la valeur de marché des passifs à taux fixe, mais n'affectera pas les charges financières et, par conséquent, le résultat futur de l'entreprise jusqu'à l'échéance de ces passifs.

Les disponibilités sont placées auprès d'institutions financières de premier rang, principalement en France. La société suit la solvabilité de ses contreparties. Au 31 décembre 2010, les valeurs placées en SICAV monétaires s'élevaient à 5,6 M€. La valeur de marché de ces valeurs mobilières avoisinait leur valeur comptable au 31 décembre 2010. Si les taux d'intérêt avaient varié de 100 points de base à la hausse ou à la baisse au 31 décembre 2010, les produits de trésorerie auraient été impactés positivement ou négativement de 46 K€ (59 K€ sur 2009).

3.29.3. Risque actions

La Société n'est pas exposée au risque sur actions au 31 décembre 2010.

3.29.4. Risque de liquidité et de contrepartie

La trésorerie de la société, nette de l'endettement, s'élevait à 2,5 M€ au 31 décembre 2010. Les contrats de crédit de la société ne comportent pas de clause de défaut (« covenants »). Aucune mobilisation de créance n'est actuellement pratiquée par la Société.

Si la Société estime être faiblement exposée au risque de crédit, sa capacité à générer dans le futur un niveau de cash-flows équivalent n'est pas certaine. Si ses cash-flows s'avéraient insuffisants, notamment à couvrir l'augmentation de ses besoins en fonds de roulement, la Société pourrait notamment être amenée à augmenter son niveau d'endettement.

La société contrôle son risque de contrepartie en sélectionnant de façon rigoureuse des intervenants de premier rang et en diversifiant ses contreparties bancaires.

3.29.5. Gestion du capital

L'objectif principal du Groupe en terme de gestion de son capital est de conserver une structure financière solide lui permettant d'assurer son développement, tant par croissance organique et par croissance externe le cas échéant. Le Groupe dispose structurellement d'une trésorerie nette positive. Le ratio de gearing (Trésorerie nette de l'endettement / Fonds propres) au 31 décembre 2010 et 2009 s'élève à -11 % et -26 % respectivement.

Le Groupe gère la structure de son capital et procède à des ajustements en regard de l'évolution des marchés financiers et des conditions économiques. Pour maintenir ou ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes aux actionnaires, racheter une partie du capital ou émettre de nouvelles actions. Les objectifs, politiques et procédures de gestion demeurent inchangés entre 2009 et 2010.

Ainsi, la Société a procédé à une distribution de dividendes de 0,30 euro par action sur les exercices 2010 et 2009 (au titre des exercices 2009 et 2008), représentant 28 % et 32 % du Résultat net – part du Groupe.

Par ailleurs, la Société a procédé en janvier 2010 à l'annulation d'un nombre de 77 536 actions, soit une contraction de 1,4 % du nombre d'actions en circulation.

Enfin, la Société attribue des options de souscription d'actions au profit de ses salariés. Les augmentations de capital résultant des levées d'option ont donné lieu à la création de 13 993 et 14 841 actions sur les exercices 2010 et 2009 respectivement.

3.29.6. Evènements subséquents

La société a procédé début 2011 à la cession, pour leur valeur nominale, de la quote-part à hauteur de 58 % des actions détenues dans Hologram. Identification Services Sprl (HIDS) en République Démocratique du Congo.

3.29.7. Honoraires des commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe

	Ernst & Young				E & S Audit			
	En milliers d'euros		En %		En milliers d'euros		En %	
	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009
Honoraires d'Audit :								
Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Emetteur	51	49	78%	100%	22	25	100%	100%
- Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Prestations directement liées à la mission CAC								
- Emetteur	-	-	-	-	-	-	-	-
- Filiales intégrées globalement	14	-	22%	-	-	-	-	-
Sous-total	65	49	100%	100%	22	25	100%	100%
Autres prestations :								
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	0	0	0%	0%	0	0	0%	0%
TOTAL	65	49	100%	100%	22	25	100%	100%

Les honoraires des commissaires aux comptes relatifs aux missions directement liées correspondent à des services étroitement liés à la réalisation de l'audit ou de la revue des états financiers.

20.3. Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Hologram. Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note 2.4 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation, à la valorisation et à la dépréciation des immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- Votre société constitue des provisions pour dépréciation des stocks, telles qu'indiquées dans la note 2.5 des méthodes et règles d'évaluation décrites dans l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société, décrites dans l'annexe, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des approches retenues et des évaluations qui en résultent.

- Votre société constitue des provisions pour risques et charges tel que cela est indiqué dans la note 2.8 des règles et méthodes comptables décrites dans l'annexe. Sur la base des éléments disponibles à ce jour, notre appréciation de ces provisions s'est fondée sur une prise de connaissance des documents supportant les estimations retenues par votre société, des évaluations comparées à celles de votre société et un examen des événements postérieurs venant corroborer les estimations concernées. Dans le cadre de notre appréciation, nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement des comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elles. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 21 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

E & S AUDIT

Patrick GRIMAUD

ERNST & YOUNG et Autres

Christian LEMAIGRE DUBREUIL

20.4. Comptes annuels

BILAN ACTIF

<i>(En euros)</i>	Brut	Amort & Prov.	31/12/10 Net	31/12/09 Net
ACTIF IMMOBILISE				
- Immobilisations incorporelles				
Brevets	1 029 532	736 016	293 516	296 472
Fonds commercial	3 026 662	742 750	2 283 912	2 542 726
Autres immobilisations incorp.	682 945	274 193	408 752	177 374
- Immobilisations corporelles				
Installations techniques	7 357 622	5 289 830	2 067 792	2 048 206
Autres immobilisations corp.	4 453 099	3 015 483	1 437 616	1 424 947
Immobilisations en cours	217 115		217 115	146 610
Avances & acomptes	102 061		102 061	606 922
- Immobilisations financières				
Titres de participation	704 990	100 608	604 382	3 452 470
Créances sur participations	1 010 991		1 010 991	0
Autres immobilisations financières	3 187 523	0	3 187 523	4 165 464
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	21 772 540	10 158 880	11 613 660	14 861 191
ACTIF CIRCULANT				
- Stocks et en cours				
Matières premières	1 930 912	203 097	1 727 815	1 228 001
En cours de biens	1 642 131	18 232	1 623 899	1 246 162
Produits finis	1 379 250	231 170	1 148 080	1 045 146
Marchandises	25 255		25 255	0
Avances et acomptes versés	116 490	81 500	34 990	113 415
Clients et comptes rattachés	6 527 354	1 108 000	5 419 354	5 565 449
Autres créances	5 866 341	0	5 866 341	3 530 509
Actions propres	380 857	68 055	312 802	249 364
Valeurs mobilières de placement	3 684 020		3 684 020	5 150 694
Disponibilités	538 983		538 983	1 238 071
Charges constatées d'avance	651 778		651 778	468 840
TOTAL ACTIF CIRCULANT	22 743 371	1 710 054	21 033 317	19 835 651
Ecart conversion actif	80 840		80 840	112 594
TOTAL ACTIF	44 596 751	11 868 934	32 727 817	34 809 436

BILAN PASSIF

<i>(En euros)</i>	31/12/10	31/12/09
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 079 823	1 092 531
Primes d'émission	583 792	1 312 641
Réserve légale	112 653	112 653
Autres réserves		
Report à nouveau	20 343 352	15 515 216
Résultat de l'exercice	2 600 645	6 373 036
Subventions	0	0
Provision réglementée		
CAPITAUX PROPRES	24 720 265	24 406 077
Avances conditionnées	1 457 209	1 249 300
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	355 760	346 390
DETTES		
Dettes financières	107 749	2 029
Avances et acomptes reçus sur commandes	76 793	29 614
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 173 625	3 602 713
Dettes fiscales et sociales	2 222 348	1 935 228
Dettes sur immobilisations	478 388	2 993 893
Autres dettes	124 005	220 101
Produits constatés d'avance	8 595	2 550
TOTAL DETTES	6 191 503	8 786 128
Ecart conversion passif	3 080	21 541
TOTAL PASSIF	32 727 817	34 809 436

COMPTE DE RÉSULTAT

<i>(En euros)</i>	31/12/2010	31/12/2009
Chiffre d'affaires	23 493 592	25 161 898
Production stockée	575 176	454 797
Production immobilisée		
Royalties	565 131	735 326
Autres produits d'exploitation	1 052 250	1 091 360
PRODUITS D'EXPLOITATION	25 686 149	27 443 381
Achats de marchandises	123 143	135 314
Variation de stocks de marchandises	-25 255	1 239
Achats de matières premières	4 541 365	4 183 826
Variation de stocks de matières premières	-442 404	-11 282
Autres achats et charges externes	9 953 437	8 802 784
Impôts et taxes	742 996	839 637
Salaires et traitements	5 720 182	5 277 019
Charges sociales	2 747 925	2 312 253
Dotations amortissements immobilisations	863 427	976 123
Dotations provisions	763 373	903 057
Autres charges	170 144	151 486
CHARGES D'EXPLOITATION	25 158 333	23 571 456
RESULTAT D'EXPLOITATION	527 816	3 871 925
Produits financiers	1 455 678	1 830 705
Charges financières	249 801	214 971
RESULTAT FINANCIER	1 205 877	1 615 734
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 733 693	5 487 659
Produits exceptionnels	2 045 485	656 557
Charges exceptionnelles	2 101 732	603 210
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-56 247	53 347
Participation des salariés	0	0
Impôts sur les bénéfices	923 199	832 030
RESULTAT NET	2 600 645	6 373 036

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

1 ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS ET SUBSEQUENTS DE L'EXERCICE

1.1 Chiffre d'affaires 2010

La Société a réalisé un chiffre d'affaires de 23,5 M€ sur l'exercice 2010, contre 25,2 M€ sur 2009, en retrait de 6,6 %.

1.2 Acquisition de la société Keesing Reference Systems

Hologram. Industries a procédé à l'acquisition, à effet au 1^{er} janvier 2010, de la société hollandaise Keesing Reference Systems B.V., éditeur de la plus large base de données mondiale qui référence les caractéristiques de sécurité des documents d'identité et billets de banque. Cette société, basée à Amsterdam, est également éditeur du « *Keesing Journal of Document & Identity* », un magazine d'information pour les professionnels du secteur des documents de sécurité.

Cette acquisition permet à Hologram. Industries d'élargir son offre de produits sur le marché de l'authentification des documents d'identité et fiduciaires. Elle apporte des synergies à la fois techniques, notamment avec les équipes d'Advestigo sur les solutions d'identité, et commerciales grâce à la combinaison des réseaux d'agents commerciaux respectifs et au déploiement sur les marchés français et américains.

Keesing Reference System B.V. comprend 23 salariés et a réalisé un chiffre d'affaire de 3,4 M€ en 2010. Le rachat de Keesing Reference Systems B.V. a été réalisé par paiement en numéraire de 4,1 M€. L'acquisition est structurée sous forme de LBO, réservant 10 % des parts du holding d'acquisition, KeesTeam B.V., au profit du management.

1.3 Acquisition de la société ASTEA

La Société a procédé en date du 21 juillet 2010 à l'acquisition de 51% des parts sociales de la société française ASTEA S.A.R.L., spécialisée dans la réalisation de prototypes et de machines spéciales, ainsi que dans la fourniture d'assistance technique pour la maintenance et l'entretien. Cette société est composée de 2 personnes. Consécutivement à l'acquisition, il a été procédé à sa transformation en société par actions simplifiée

2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1 RÈGLES DE BASE

Les comptes ont été établis en respectant le principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . continuité de l'exploitation,
- . comparabilité et permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2 Règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

Elles résultent des dispositions du Plan Comptable Général 1999 (arrêté ministériel du 22 juin 1999).

Le mode d'établissement et de présentation des comptes est conforme aux principes et méthodes comptables appliqués par la Société pour les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

2.3 Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont des frais de délivrance des brevets, des logiciels informatiques acquis ou créés et par l'acquisition d'une licence permettant l'utilisation du procédé de démétallisation. En application du règlement CRC 02-10, cette licence est amortie sur une durée d'utilité de 12 ans.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat HT et frais accessoires) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation prévue pour chaque nature d'immobilisations ainsi que le retrace le tableau suivant :

Nature des biens immobilisés	Durée
Brevets et licences	de 5 à 12 ans
Logiciels	de 1 à 5 ans
Matériel et outillage	de 3 à 10 ans
Installations générales	de 4 à 15 ans
Matériel de transport	3 ans
Matériel bureau & informatique	de 2 à 5 ans
Mobilier	de 4 à 8 ans

2.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées essentiellement par des actions propres, des titres de participation, des dépôts et cautionnements. La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'acquisition de ces titres. Les titres de participation sont dépréciés par voie de provision, lorsque leur valeur actuelle, appréciée notamment sur la base des valeurs de référence ou de perspectives de résultats futurs, le justifie.

Les actions propres sont valorisées au prix d'achat, et sont dépréciées le cas échéant lorsque leur valeur d'inventaire, déterminée par le cours moyen du dernier mois de clôture de l'exercice comptable, devient inférieure au prix d'achat.

2.5 Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués au prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche.

Les stocks de travaux en-cours et de produits finis sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes incorporables. La sous-activité éventuelle et les frais financiers sont exclus de la valeur des stocks.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas, après revue par la direction financière et la direction technique :

- sur les matières premières, en fonction de leur dépréciation physique ou de leur risque d'obsolescence,
- sur les travaux en-cours ou produits finis pour tenir compte des pertes éventuelles sur marchés ou de leur risque d'obsolescence.

2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition. Ils font l'objet d'une dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'achat.

2.7 Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont valorisés à leur valeur nominale. Ils sont dépréciés au cas par cas en fonction de l'ancienneté et de l'appréciation de la recouvrabilité de la créance.

2.8 Provisions pour risques et charges

La Direction de la société, après consultation de ses avocats et conseillers juridiques, détermine le montant des provisions en fonction des risques existants à la clôture de chaque exercice.

2.9 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements au titre des indemnités de départ à la retraite sont déterminés en appliquant une méthode actuarielle prospective, tenant compte des conditions économiques du pays.

Les montants des engagements de retraite, non couverts par les organismes sociaux ou par des fonds de retraite, sont comptabilisés en provision pour charges au passif du bilan.

2.10 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est enregistré lors de la réalisation des prestations, de l'expédition, ou du transfert de propriété des marchandises.

2.11 Opérations en devises

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur valeur en euro à la date de l'opération. Les créances et les dettes figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice, hors opérations couvertes qui sont comptabilisés en taux de couverture. La différence résultant de l'actualisation des créances et des dettes, à ce dernier cours, est portée au bilan en "écarts de conversion".

Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque financier, suivant les modalités réglementaires.

3 NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN (EN EURO)

3.1 ACTIF IMMOBILISE

Les variations de l'actif immobilisé, en valeurs brutes, sont les suivantes :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	Autres variations	A la clôture
Brevets et licences	982 019	47 513			1 029 532
Autres immobilisations incorporelles	330 792	43 820	-581		374 031
Fonds commercial	3 026 662				3 026 662
Immobilisations incorporelles en cours	71 637	240 707	-3 430		308 914
Immobilisations incorporelles	4 411 110	332 040	-4 011		4 739 139
Installations techniques, matériel et outillage	7 065 627	594 483	-302 488		7 357 622
Installations générales	3 007 521	290 539			3 298 060
Matériel de transport	204 444				204 444
Matériel de bureau, informatique et mobilier	929 945	45 638	-24 987		950 596
Immobilisations corporelles en cours	180 084	217 115	-180 084		217 115
Avances et acomptes	606 922	102 061	-606 922		102 061
Immobilisations corporelles	11 994 543	1 249 836	-1 114 481		12 129 898
Titres de participation	3 553 078	118 200	-66 863	-2 899 425	704 990
Créances rattachées à des participations	0			1 010 991	1 010 991
Actions propres (1)	3 964 350	3 675	-1 003 239		2 964 786
Autres titres immobilisés	0				0
Dépôts et cautionnements	201 114	21 900	-277		222 737
Immobilisations financières	7 718 542	143 775	-1 070 379	-1 888 434	4 903 504

(1) 275 320 actions propres pour un montant global de 2 853 K€.

Les variations des amortissements et provisions sont les suivantes :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Brevets et licences	685 548	50 468	-	736 016
Fonds commercial	483 936	258 814	-	742 750
Autres immobilisations incorporelles	225 054	49 720	-581	274 193
Immobilisations incorporelles	1 394 538	359 002	-581	1 752 959
Installations techniques	5 017 421	439 733	-167 324	5 289 830
Installations générales	1 861 927	231 981	-20 253	2 073 655
Matériel de transport	143 897	34 949	-	178 846
Matériel de bureau, informatique et mobilier	711 139	77 163	-25 320	762 982
Immobilisations en cours	33 474	-	-33 474	0
Immobilisations corporelles	7 767 858	783 826	-246 371	8 305 313
Titres de participation	100 608	-	-	100 608
Autres titres immobilisés	-	-	-	0
Actions propres	-	-	-	0
Immobilisations financières	100 608	0	0	100 608
TOTAL	9 263 004	1 142 828	-246 952	10 158 880

Les diminutions correspondent aux mises au rebut et aux cessions.

En date du 31 décembre 2009, il a été procédé à la dissolution sans liquidation de la société Advestigo par voie de transmission universelle de son patrimoine à la société Hologram. Industries SA. Cette opération a conduit à la constatation d'un mali de confusion pour 3 027 K€ correspondant à un mali technique qui a été affecté de manière extra-comptable principalement aux déficits reportables transférés à Hologram. Industries à hauteur de 2 785 K€. Une dépréciation a été constatée pour 743 K€ à la clôture de l'exercice pour ramener ce mali technique à sa valeur d'usage, soit à hauteur de crédit d'impôt restant à imputer au 31 décembre 2010.

3.2 ACTIF CIRCULANT

3.2.1 Etat des stocks

	Matières premières	En cours de biens	Produits finis	Marchandises	Total
Valeurs brutes	1 930 912	1 642 131	1 379 250	25 255	4 977 548
Dépréciations	-203 097	-18 232	-231 170	0	-452 499
Valeurs nets	1 727 815	1 623 899	1 148 080	25 255	4 525 049

3.2.2 Etat des créances

	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Avances & acomptes	116 490	116 490	-
Créances clients (1)	6 527 354	6 527 354	-
Personnel et comptes rattachés	12 770	12 770	-
Etat, impôt et taxes (2)	1 445 094	1 445 094	-
Débiteurs divers (3)	4 408 477	4 408 477	-
Charges constatées d'avance (4)	651 778	651 778	-
TOTAL	13 161 963	13 161 963	0

(1) Dont fraction représentée par des effets de commerce : 0 K€

(2) Dont créance sur l'Etat impôts directs (1 088 K€), impôts indirects (357 K€)

(3) Dont avoirs à recevoir : 120 K€.

(4) Charges d'exploitation pour l'intégralité : 652 K€

3.2.3 Etat des provisions sur actif circulant

	Ouverture	Dotations	Reprises pour utilisation	Autres variations	Clôture
Provisions sur stocks et en cours	415 404	327 065	-289 970		452 499
Provisions sur avances et acomptes	81 500				81 500
Provisions sur comptes clients	1 139 282	138 000	-169 282		1 108 000
Provisions sur autres créances	-				-
Provisions sur actions propres	56 600	11 455			68 055
Provisions sur V.M.P.	-				-
Total provisions sur actifs circulants	1 692 786	476 520	-459 252	0	1 710 054

Dont dotations et reprises en résultat :

- d'exploitation	465 065	-459 252	
- financières	11 455	-	
- exceptionnelles	-	-	-
	476 520	-459 252	0

3.2.4 Comptes de régularisation

Les charges constatées d'avance comptabilisées en fin d'exercice se sont élevées à 651 778 €. Elles correspondent, par nature, à des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement. Elles se décomposent comme suit :

Crédit bail et location	393 092
Divers	258 686
TOTAL	651 778

3.3 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Capital Social	1 092 531	2 799	-15 507	1 079 823
Primes d'émission	1 312 641	56 247	-785 096	583 792
Réserve légale	112 653	-	-	112 653
Report à nouveau	15 515 216	4 851 423	-23 287	20 343 352
Résultat de l'exercice précédent	6 373 036	-	-6 373 036	0
Résultat de l'exercice	-	2 600 645	-	2 600 645
TOTAL	24 406 077	7 511 114	-7 196 926	24 720 265

Les variations du capital, prime d'émission et réserves résultent des éléments suivants :

- 1 Augmentation de capital d'un montant de 2 798,60 € par suite de levées d'un nombre de 13 993 options de souscription d'actions. Consécutivement, le poste « Prime d'émission » a été augmenté d'un montant de 56 246,60 €.
- 2 Réduction du capital par voie d'annulation d'un nombre de 77 536 actions pour un montant de 15 507,20 €. La différence entre le prix de rachat et la valeur nominale des actions rachetées a été imputée sur le poste « Primes d'émission » pour un montant de 785 096,29 €.
- 3 Distribution d'un dividende de 0,30 € par action, soit un montant total de 1 521 612,60 €.
- 4 La diminution à hauteur de 23 287 euros du poste report à nouveau correspond à l'écart actuariel de la provision indemnité départ à la retraite au 31/12/2010.

Le capital social, intégralement libéré, est composé de 5 399 113 actions d'une valeur nominale de 0,20 €.

3.4 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Ouverture	Dotations	Reprises pour utilisation	Autres variations	Clôture
Provisions pour litiges	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	112 594	80 840	-112 594	-	80 840
Provisions pour pensions et obligations similaires	212 139	39 494	-	23 287	274 920
Provisions autres risques & charges	-	-	-	-	0
Provisions pour impôt	21 657	-	-21 657	-	0
Total provisions risques & charges	346 390	120 334	-134 251	23 287	355 760
Dont dotations et reprises en résultat :					
- d'exploitation		39 494	-	-	
- financières		80 840	-112 594	-	
- exceptionnelles		-	-21 657	-	
		120 334	-134 251	0	
Dont comptabilisation en situation nette		-	-	23 287	
Total		120 334	-134 251	23 287	

3.5 ETAT DES DETTES

	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes financières diverses	107 749	107 749	-	-
Avances et acomptes reçus	76 793	76 793	-	-
Fournisseurs et comptes rattachés (1)	3 173 625	3 173 625	-	-
Dettes fiscales & sociales	2 222 348	2 222 348	-	-
Dettes sur immobilisations	478 388	478 388	-	-
Autres dettes	124 005	124 005	-	-
Produits constatés d'avance	8 595	8 595	-	-
TOTAL	6 191 503	6 191 503	0	-

(1) Dont fraction représentée par des effets de commerce : 7,5 K€

3.6 DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR ET DES CHARGES A PAYER

Libellés	Charges à payer	Produits à recevoir
Clients		
- Factures à établir		50 706
- Avoirs à établir	45 585	
Fournisseurs et comptes rattachés		
- Avoirs à recevoir		119 931
- Factures non parvenues	457 565	
Dettes fiscales et sociales		
- Personnel, congés à payer et participation	779 446	4 010
- Charges sociales	244 954	4 368
- Etat	442 805	69 281
Autres créances et autres dettes		
- Divers produits à recevoir		8 930
- Divers charges à payer	75 212	
Trésorerie		
- Commissions bancaires	1 766	
- Intérêts courus à recevoir		331
Totaux	2 047 333	257 557

3.7 ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES

Valeurs au bilan

	Actif	Passif
Titres	3 603 485	
Provision pour dépréciation de titres	-100 608	
Clients et comptes rattachés	2 792 462	
Provisions sur créances rattachées	-1 108 000	
Compte courant	4 221 506	
Provision compte courant	0	
Dettes fournisseurs		384 321

Les produits financiers concernant les entreprises liées s'élèvent à 975 K€ sur l'exercice.

3.8 RISQUE DE TAUX

	OPCVM
Position à l'actif	3 684 K€
Hors bilan	-
Position nette globale	3 684 K€

La valeur de marché des OPCVM au 31 décembre 2010 est de 3 684 K€

3.9 RISQUE DE CHANGE

	Devise USD	Devise PLN	Devise GBP
Actifs	3 628 K€	1 257 K€	-
Passifs	-50 K€	-	-13 K€
Position nette avant gestion	-3 578 K€	1 257 K€	-13 K€
Position hors-bilan	-	-	-
Position nette après gestion	-3 578 K€	1 257 K€	-13 K€

3.10 RISQUE ACTIONS

	OPCVM	Actions propres
Position à l'actif	- K€	3 234 K€
Hors bilan	-	-
Position nette globale	- K€	3 234 K€

4 NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.1 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante (en K€) :

	31 décembre 2010			31 décembre 2009		
	Ventes de biens	Prestations de services	Totaux	Ventes de biens	Prestations de services	Totaux
France	6 155	221	6 376	6 695	356	7 051
Export	<u>16 967</u>	<u>151</u>	<u>17 118</u>	<u>17 934</u>	<u>177</u>	<u>18 111</u>
Total	23 122	372	23 494	24 629	533	25 162
Détail export :						
Europe ouest			4 098			2 491
Europe est			3 892			5 324
Moyen-orient / Afrique			1 003			1 538
Amériques			4 206			2 565
Asie			3 919			6 193

4.2 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

	2010	2009
Sous-traitance	1 129 100	783 191
Fournitures	1 192 973	1 106 956
Crédit-bail, locations et charges locatives	1 436 368	1 151 589
Entretien et maintenance	758 818	614 460
Etudes et recherches	1 133 992	967 907
Documentation, personnel intérimaire, honoraires	2 420 542	2 715 132
Publicité, salons, expositions, catalogue...	340 218	278 813
Transports	398 414	363 271
Autres	1 143 012	821 465
Total	9 953 437	8 802 784

4.3 RESULTAT FINANCIER

	2010	2009
Produits financiers :		
Produits financiers de participations	974 803	1 180 019
Autres intérêts et produits assimilés	36 062	152 350
Reprises sur provisions et transferts de charges	112 594	198 841
Différences positives de change	323 581	213 841
Produits nets sur cessions de VMP	8 638	85 653
Total des produits financiers	1 455 678	1 830 705

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Charges financières :		
Dotations financières aux amortissements et provisions	92 295	112 594
Intérêts et charges assimilées	27	661
Différences négatives de change	157 479	101 716
Autres charges financières	-	-
Total des charges financières	249 801	214 971
Résultat financier	1 205 877	1 615 734

4.4 DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Charges exceptionnelles sur opérations en capital

. Valeur nette comptable des éléments d'actifs	2 092 358
. Autres charges exceptionnelles	<u>9 374</u>
Total	2 101 732

Produits exceptionnels sur opérations en capital

. Quote-part de subvention d'investissement	
. Reprise provision	21 657
. Rentrées sur créances amorties	-
. Produits d'éléments d'actifs cédés	<u>2 023 828</u>
Total	2 045 485

4.5 VENTILATION DE L'IMPÔT SOCIETE

	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	527 816	-	527 816
Résultat financier	1 205 877	-	1 205 877
Résultat exceptionnel	-56 247	-	-56 247
Autres (1)		923 199	923 199
TOTAL	1 677 446	923 199	2 600 645

(1) Dont crédits d'impôts 2010 (1 088 K€).

ALLEGEMENTS ET ACCROISSEMENTS DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Nature	Début exercice		Variation		Fin exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Charges non déductibles temporairement :						
Provisions et charges à payer non déductibles	448 749		28 935		477 684	
Charges déduites ou produits imposés fiscalement						
Ecarts de change	21 541	112 594	-18 461	-30 265	3 080	83 141
VMP		812				
Déficits reportables		6 901 778		- 1 176 807		5 724 971
TOTAL EN BASE	470 290	7 015 184	10 474	- 1 207 072	480 764	5 808 112

5 ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES INFORMATIONS

5.1 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET PLANS D' ATTRIBUTIONS GRATUITES AUX EMPLOYES

5.1.1 PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

La société a attribué des options de souscription d'actions en faveur de ses salariés. L'impact de cette attribution ainsi que les engagements induits qui en résultent peuvent être résumés dans le tableau ci-après :

	<u>Dates d'exercice</u>	<u>Prix d'exercice</u>	<u>Nombre attributaires</u>	<u>Options en circulation</u>	<u>Options exercçables</u>
<i>Assemblée Générale du 10/06/2002</i>					
Tranche 4	Du 19/06/06 au 18/06/11	3,77	2	700	700
Tranche 5	Du 18/06/07 au 17/06/12	3,70	5	1 100	0
Tranche 6	Du 08/11/07 au 07/11/12	2,99	1	3 000	0
<i>Assemblée Générale du 16/06/2005</i>					
Tranche 1	Du 20/03/10 au 19/03/14	11,28	1	9 633	2 433
Tranche 2	Du 31/01/11 au 30/01/15	10,33	1	10 000	-
<i>Assemblée Générale du 26/06/2008</i>					
Tranche 1	Du 12/08/12 au 11/08/16	10,32	1	15 000	-
Solde au 31 décembre 2010			11	39 433	3 133

6.000 options ont été annulées en 2010.

5.1.2 ACTIONS GRATUITES

Le conseil d'administration en date du 30 janvier 2008 a décidé d'attribuer 27 488 actions gratuites à certains salariés du Groupe. Aucun départ des attributaires à l'origine n'ayant été enregistré pendant la période d'acquisition, l'ensemble de ces actions ont été définitivement attribuées aux bénéficiaires le 31 janvier 2011. Cette attribution est assortie d'une période d'incessibilité de 2 ans à compter de la fin de la période d'acquisition.

En date du 26 juillet 2010 et du 24 décembre 2010, le conseil d'administration a décidé d'attribuer 3 000 et 4 250 actions gratuites à certains salariés du Groupe.

Suivant la réglementation comptable CRC 2008-15 du 4/12/2008, les actions avaient été affectées dans deux comptes :

- 502.1 *Actions destinées à être attribuées aux employés et affectées à des plans déterminés.*
- 502.2 *Actions disponibles pour être attribuées aux employés*

Au 31 décembre 2010 l'ensemble des salariés bénéficiant des actions gratuites sont toujours présents et le compte 502.2 devient de ce fait sans objet.

L'intégralité des actions soit 34 738 actions ont été regroupées dans le compte 502.1, correspondant au nombre probable d'actions qui devraient être attribuées compte tenu des hypothèses de rotation du personnel pour un coût de 380 855 euros. La charge comptabilisée sur l'exercice est de 105 275 €.

5.2 INFORMATION SUR LE CREDIT-BAIL

Immobilisations en crédit-bail				
Postes du bilan	Coût d'entrée	Dotations aux amortissements		Valeur nette
		de l'exercice	cumulées	
Matériel et outillage	4 433 398	262 324	990 089	3 180 985
Totaux	4 433 398	262 324	990 089	3 180 985

Engagements de crédit-bail							
Postes du bilan	Redevances payées		Redevances restant à payer				Prix d'achat résiduel
	exercice	cumulée	jusqu'à 1 an	de 1 à 5 ans	+ 5 ans	Total à payer	
Matériel et outillage	612 499	1 006 724	1 000 946	2 066 852	-	3 067 798	41 523
Totaux	612 499	1 006 724	1 000 946	2 066 852	-	3 067 798	41 523

5.3 MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS ALLOUEES AU TITRE DE L'EXERCICE AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Le montant global des rémunérations, fixes et variables, comprenant les avantages en nature, allouées aux membres des organes de direction se sont élevées à 670 K EUR (5 personnes) et à 689 K EUR (5 personnes) sur les exercices 2009 et 2010 respectivement.

Le montant des jetons de présence perçus par les Administrateurs sur l'exercice 2010 s'élève à 56 K EUR (41 K EUR sur 2009).

5.4 EFFECTIF AU 31 DECEMBRE 2010

Catégories de salariés	Salariés
Cadres	46
Agents de maîtrise	16
Employés	108
TOTAL	170

L'effectif moyen pondéré s'est élevé à 169 personnes sur 2010.

5.5 DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Le volume d'heures au titre du droit ouvert à la formation s'élève à 10 553 heures. Ce crédit d'heures n'a pas été comptabilisé dans les comptes de l'exercice. Le nombre d'heures qui ont données lieu à formation s'élève à 185 heures.

5.6 PLAN DE RETRAITE

Les engagements en matière de pensions à percevoir par les salariés après leur départ en retraite font l'objet de versements réguliers auprès de caisses indépendantes de la société.

Régimes à prestations définies : indemnités de fin de carrière.

Le coût de cet avantage est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées conformément à la recommandation du CNC n°2003-R01. Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en capitaux propres. La convention collective applicable à Hologram. Industries est la convention collective de la métallurgie nationale pour les ingénieurs et cadres, et de Seine et Marne pour les non cadres.

Les hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des engagements de retraite de la société peuvent être synthétisées comme suit :

	31 décembre 2010	31 décembre 2009
Taux actualisation	4,25%	5,0 %
dont inflation	2,0%	2,0%
Augmentation salaires hors inflation (suivant les C.S.P.)	0,58 % - 1,44 %	1,16 % - 1,95 %
Mobilité (suivant les C.S.P.)	7% - 13%	7% - 13%
Age de départ en retraite	65 ans	65 ans
Table de mortalité	TH 002 - vie et	TF 002- vie

5.7 DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES

(en milliers d'euros)	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Cautions de contre-garantie sur marchés	202	26
Créances cédées non échues	-	-
Nantissements hypothèques et sûretés réelles	-	-
Avals, cautions et garanties données	1 500	-
Autres engagements donnés	-	-
Total	1 702	26

Une caution solidaire d'un montant de 1.500 K€ en principal, augmentés des intérêts, frais, commissions et accessoires éventuels a été donnée par la Société au profit de la BNP en garantie d'un prêt bancaire amortissable sur 5 ans à compter du 30 juin 210 souscrit par KeesTeam B.V.

5.8 INFORMATIONS SUR LES ENGAGEMENTS DE PAIEMENTS FUTURS

Obligations contractuelles en €	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Avances conditionnées	1 457 209	226 000	1 231 209	-
Obligations en matière de location financement (crédit-bail)	3 067 798	1 000 946	2 066 852	-
Locations immobilières	4 151 680	681 120	2 724 480	746 080
Total	8 676 687	1 908 066	6 022 541	746 080

A l'exception d'une caution de 1,5 M€ donnée en garantie du prêt KeesTeam, le montant des autres engagements financiers envers les filiales, les entreprises liées et les dirigeants est non significatif.

5.9 TABLEAU DES FILIALES ET DES PARTICIPATIONS

Renseignements détaillés des filiales et participations dont la valeur excède 1% du capital de la société astreinte à la publication	Informations financières				
	Capital social	Réserves Report à nouveau	Quote-part du capital en %	Résultats du dernier exercice	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice
<i>Filiales (détenues à plus de 50 %)</i>					
HI Polska Pologne	13 669	9 727	75%	1 390 772	5 825 122
HI Latinoamerica Mexique	52 651	(365 058)	100%	59 338	55 100
HI Research Allemagne	25 000	191 485	100%	84 590	1 216 683
HIDS RDC	78 660	(756 107)	58%	9 580	731 351
SecureMark Decal USA	1	-	100%	(428 048)	2 319 131
KeesTeam Pays-bas	18 000	-	90%	261 659	-
ASTEА France	20 000	126 323	51%	21 181	216 543
<i>Participations (entre 10 et 50 %)</i>					
Néant	-	-	-	-	-

<i>Renseignements globaux sur toutes les filiales et participations</i>	Filiales		Participations	
	Françaises	Etrangères	Françaises	Etrangères
Valeur comptables des titres détenus				
- Brute	-	704 990	-	-
- Nette	-	604 382	-	-
Montant des prêts et avances accordés	-	4 221 506	-	-
Montant des cautions et avals donnés	-	-	-	-
Montant des dividendes encaissés	-	974 803	-	-

La Société établit des comptes consolidés du Groupe Hologram. Industries.

Un abandon de créance, assorti d'une clause de retour à meilleure fortune, a été consenti en 2004 au profit de la filiale au Mexique pour un montant de 851 K€.

5.10 Evènements subséquents

La société a procédé début 2011 à la cession, pour leur valeur nominale, de la quote-part à hauteur de 58 % des actions détenues dans Hologram. Identification Services Sprl (HIDS) en République Démocratique du Congo.

5.11 Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe sont présentés en note 3.29.7. de l'annexe aux comptes consolidés.

20.5 Rapport spécial des Commissaires aux comptes

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention et engagement soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés d'une convention et engagement suivant qui a fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Conseil d'administration du 8 mars 2010

I – Convention de trésorerie avec la société SecureMark Decal Corp.

Une convention de trésorerie, conclue entre votre société et la société SecureMark Decal Corp., prévoit le versement d'avances de trésorerie, non rémunérées, par votre société à sa filiale. Au 31 décembre 2010, des avances d'un montant total, net de remboursements, ont été réalisées pour 4 186 KUSD, soit un équivalent de 3 352 K€.

Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conseils d'administration du 29 mars 2004 et du 25 mars 2009

I – Convention de sous-location avec la S.C.I. Bussy Industries

La S.C.I. Bussy Industries a facturé à votre société, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010, un loyer et des charges locatives pour respectivement 605 880 euros HT et 8 377 euros HT concernant la location d'un ensemble de locaux d'exploitation sis à Bussy Saint-Georges (Seine-et-Marne).

II – Convention avec la société Hologram. Industries Latino America SA de CV

Le conseil d'administration du 29 mars 2004 a autorisé le versement au profit de la société Hologram. Industries Latino America SA de CV d'avances en compte courant non rémunérées pour un montant maximal de 1 250 000 euros.

Au 31 décembre 2010, le compte courant de la société Hologram. Industries Latino America SA de CV présente un solde débiteur de 14 220 euros dans les comptes de votre société.

Conseil d'administration du 31 janvier 2006

I – Convention de trésorerie avec la société Hologram. Industries Research GmbH

Une convention de trésorerie, conclue entre votre société et la société Hologram. Industries Research GmbH, prévoit le versement d'avances de trésorerie par votre société à sa filiale pour un montant maximal de 250 000 euros. Ces avances de trésorerie sont rémunérées sur la base du taux EURIBOR majoré de 3 %.

Au 31 décembre 2010, aucune avance n'a été réalisée par votre société.

Paris et Neuilly sur Seine, le 21 avril 2011

Les Commissaires aux Comptes

E & S AUDIT
Patrick GRIMAUD

ERNST & YOUNG et Autres
Christian LEMAIGRE DUBREUIL

20.6 Politique de distribution de dividendes

Le versement de dividendes dépend principalement des résultats dégagés par la Société, de sa situation financière et de sa politique d'investissement. Les distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice au titre duquel les dividendes sont versés	Dividende	Réfaction
2007	0,20 €	40%
2008	0,30 €	40%
2009	0,30 €	40%

Au titre de l'exercice 2010, un dividende de 0,20 € par action sera proposé à l'Assemblée Générale du 26 mai 2011.

20.7 Procédures judiciaires et d'arbitrage

Le Groupe fait l'objet de litiges et de réclamations dans le cours normal de ses affaires. Le règlement de ces litiges ne devrait pas avoir d'effets significatifs sur la situation financière de la Société et/ou du Groupe. A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autres procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage qui pourraient avoir, ou ont eu récemment, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.8 Changements significatifs de la situation financière ou commerciale

Une information sur les tendances observées depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés est fournie au chapitre 12 du présent document de référence.

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1 Capital social

Au 31 décembre 2010, le capital social d'Hologram. Industries, intégralement libéré, s'élève à 1 079 822,60 €. Il est divisé en 5 399 113 actions d'une valeur nominale de 0,20 € chacune.

Compte tenu, d'une part, des droits de vote doubles qui sont conférés aux actions détenues sous la forme nominative depuis deux ans au moins et, d'autre part, du fait que les actions auto-détenues sont privées du droit de vote, le nombre total des droits de vote attachés à ces actions est de 8 622 769 à cette même date.

21.1.1. Evolution du capital au cours de l'exercice

Le capital social au 31 décembre 2009 s'élevait à 1 092 531,20 € divisé en 5 462 656 actions. Sur 2010, le capital social a été réduit d'un nombre de 63 543 actions par suite des opérations mentionnées ci-dessous :

Nature de l'opération	Nombre d'actions	Montant des souscriptions (euros)		
		en Capital	Primes d'émission	Total
Annulation d'actions	-77 536	-15 507,20	-785 096,29	-800 603,49
Levées d'options de souscription	13 993	2 798,60	56 246,60	59 045,20
TOTAL 2010	-63 543	-12 708,60	-728 849,69	-741 558,29

21.1.2. Capital potentiel

Le capital au 31 décembre 2010 pourrait être augmenté d'un nombre de 39 433 actions nouvelles au maximum par levée d'options de souscription d'actions attribuées au personnel. 3 133 de ces options peuvent être exercées à cette date. Les dates d'échéance des autres options de souscription sont présentées au chapitre 17.3 du présent document de référence.

Il n'existait, au 31 décembre 2010, aucun titre ou droit donnant accès directement ou indirectement au capital.

Le tableau ci-joint récapitule les délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital :

Date de l'autorisation	Organe	Bénéficiaire de la délégation	Objet	Montant	Durée	Utilisations au cours de l'exercice
18/06/2009	A.G.E.	Conseil d'Administration	Emission d'actions, BSA ou autres valeurs mobilières	Maximum 10% du capital	26 mois à compter de la date de l'A.G.E.	Néant
26/06/2008	A.G.E.	Conseil d'Administration	Options de souscription et/ou achat d'actions	Maximum 10% du capital	38 mois à compter de la date de l'A.G.E.	Néant
18/06/2009	A.G.E.	Conseil d'Administration	Attribution d'actions gratuites existantes et/ou à émettre	Maximum 10% du capital	38 mois à compter de la date de l'A.G.E.	Néant

21.1.3. Nantissement d'actions

Nantissement 99 874 titres à compter du 24/08/08 et jusqu'au 24/07/13, représentant 1,85 % du capital, au profit du Crédit du Nord en contrepartie de lignes de crédit ouvertes par la SAS H.I. Finance.

A la connaissance de la Société, aucun autre titre d'Hologram. Industries inscrit au nominatif ne fait l'objet d'un nantissement.

21.1.4. Evolution du capital au cours des trois derniers exercices

Date	Nature de l'opération	Nombre total d'actions	Nominal des actions	Montant du capital
30/01/2008	Constatation des levées de stock options 2007	5 573 999	0,20 €	1 114 800 €
30/01/2008	Réduction de capital par annulation d'actions	5 430 982	0,20 €	1 086 196 €
27/01/2009	Constatation des levées de stock options 2008	5 447 815	0,20 €	1 089 563 €
29/01/2010	Constatation des levées de stock options 2009	5 462 656	0,20 €	1 092 531 €
29/01/2010	Réduction de capital par annulation d'actions	5 385 120	0,20 €	1 077 024 €
27/01/2011	Constatation des levées de stock options 2010	5 399 113	0,20 €	1 079 823 €

21.2 Acte constitutif et statuts

21.2.1. Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger et dans les domaines suivants :
La conception, la fabrication, la location et la vente d'images holographiques, et plus particulièrement, la fabrication, la transformation et la vente d'images holographiques estampées, et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

21.2.2. Exercice social (article 6 des statuts)

Chaque exercice social, d'une durée d'une année, commence le 1^{er} janvier et expire le 31 décembre.

21.2.3. Fixation – affectation et répartition des bénéfices (article 44 des statuts)

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous les amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de la Société.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde desdits bénéfices diminué des pertes antérieures et augmenté du report bénéficiaire constitue le bénéfice distribuable.

L'Assemblée Générale peut ensuite prélever les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives ordinaires ou extraordinaires ou de reporter à nouveau.

Le solde du bénéfice distribuable, s'il en est un, est réparti entre les actionnaires et constitue le dividende.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions. La distribution doit avoir lieu, le cas échéant, dans un délai de 9 mois suivant la clôture de l'exercice.

21.2.4. Assemblées générales

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les décrets en vigueur. Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre lieu précisé dans l'avis de convocation. Les assemblées se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions, sous réserve des dispositions légales.

21.2.5. Franchissement de seuils

Les statuts de la Société ne prévoient pas de déclaration de seuils autres que ceux prévus par les dispositions légales en vigueur.

En conséquence, tout actionnaire qui viendrait à détenir directement ou indirectement, au sens des dispositions de l'article L 233-7 du Code du Commerce un nombre d'actions qui représenterait un pourcentage de participation au moins égal aux seuils légaux suivants : 5 %, 10 %, 15%, 20 %, 25%, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90%, 95% du capital social ou des droits de vote, devrait informer la Société et l'AMF du nombre d'actions ou de droits de vote qu'il possède dans le délai de quatre jours de négociation à compter du jour du franchissement de l'un de ces seuils et au plus tard avant la clôture des négociations du quatrième jour.

En cas de non respect de cette obligation, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée seront privées du droit de vote dans les conditions et limites prévues par la loi.

Tout actionnaire dont la participation en capital ou en droits de vote deviendrait inférieure à l'un des seuils susvisés est également tenu d'en informer la Société dans le même délai de quatre jours.

21.2.6. Droits de vote doubles (article 39 des statuts)

L'Assemblée générale du 5 novembre 1997 a décidé de conférer un droit de vote double à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, soit de nationalité française, soit ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées à un actionnaire, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Aux termes de cette décision, le délai de détention permettant l'attribution d'un droit de vote double court de manière rétroactive à compter du 5 novembre 1997.

Ce droit de vote double cesse de plein droit pour toute action convertie au porteur ou transférée en pleine propriété. Les statuts n'apportent pas de limitation particulière en dehors des conditions légales d'exercice des droits de vote.

21.2.7. Titres au porteur identifiables (article 13 des statuts)

Conformément aux dispositions de l'article L. 228-2 du Code du Commerce, la Société pourra demander à tout moment, à l'organisme chargé de la compensation des titres, la communication des renseignements relatifs à la composition de son actionnariat et à la quantité de titres détenue par chacun de ses actionnaires, ainsi que tous renseignements dont la communication est autorisée par la législation en vigueur.

22 CONTRATS IMPORTANTS

En dehors des contrats mentionnés au paragraphe 4.2.1. du présent document de référence, il n'existe pas de contrats importants autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires.

23 INFORMATION EN PROVENANCE DES TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERET

Néant

24 DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Pendant la durée de validité du présent document de référence, l'ensemble des documents juridiques relatifs à la Société, devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable, peut être consulté au siège social de la Société, 22, avenue de l'Europe, 77607 Bussy Saint Georges.

En outre, un certain nombre d'informations financières sur le Groupe sont disponibles sur le site internet www.hologram-industries.com

25 INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir paragraphe 5.9 des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2010. D'autres informations sont disponibles au paragraphe 7.1 du présent document de référence.

26. DOCUMENT D'INFORMATION ANNUEL

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des douze derniers mois liées à la cotation des actions sur Euronext Paris

Communiqués de presse disponibles sur le site de la société : www.hologram-industries.com, et/ou, en application de l'article 222-7 du règlement général de l'AMF, sur le site d'un diffuseur professionnel <http://home.businesswire.com>

Date	Intitulé
12/04/2011	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2011
15/03/2011	Résultats 2010 : année de consolidation.
18/01/2011	Chiffre d'affaires 2010 : 32 M€, croissance soutenue des ventes (+13 %)
03/01/2011	Bilan annuel du contrat de liquidité
21/12/2010	Hologram. Industries se renforce aux USA avec l'acquisition de LSA
11/10/2010	CA 3 ^e trimestre 2010 : 23,5 M€, croissance soutenue des ventes (+12,5 %)
23/09/2010	Hologram. Industries reçoit le prix AGEFI « Gouvernement d'entreprise »
27/07/2010	Résultats S1-10 : CA 15,4 M€ (+14 %), marge opérationnelle ramenée à 10,1 %
01/07/2010	Bilan semestriel du contrat de liquidité
10/06/2010	Compte rendu de l'Assemblée générale du 10 juin 2010
13/04/2010	Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2010 : 6,5 M€, 4 % de croissance
08/03/2010	Résultats 2010 : résultat opérationnel courant : 5,7 M€, marge opérationnelle 20 %
01/02/2010	Acquisition de Keesing Reference Systems
19/01/2010	Chiffre d'affaires 2009 : croissance annuelle +6,3 % - Implantation aux USA
05/01/2010	Bilan annuel du contrat de liquidité

Autres informations permanentes ou occasionnelles disponibles sur le site d'un diffuseur professionnel : <http://home.businesswire.com>

Date	Intitulé
05/04/2011	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote mars 2011
02/03/2011	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote fév. 2011
09/02/2011	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote janv. 2011
12/01/2011	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote déc. 2010
06/12/2010	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote nov. 2010
02/11/2010	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote oct. 2010
05/10/2010	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote sept. 2010
02/09/2010	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote août 2010
23/08/2010	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote juillet 2010
02/07/2010	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote juin 2010
03/06/2010	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote mai 2010
05/05/2010	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote avril 2010
27/04/2010	Modalités de mise à disposition document de référence 2009
02/04/2010	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote mars 2010
03/03/2010	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote fév. 2010
11/02/2010	Information mensuelle relative au nombre d'actions et de droits de vote janv. 2010

Informations publiées au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO) disponibles sur le site internet www.journal.officiel.gouv.fr :

Date	Nature de l'information
26/06/2010	Avis d'approbation des comptes annuels 2009
05/05/2010	Avis de réunion valant convocation Assemblée générale Mixte du 10 juin 2010

Publicité financière :

Date	Nature de l'information	Support
15/02/2011	Modification du capital social	Le Pays Briard
07/05/2010	Convocation Assemblée générale 10 juin 2010	Le Pays Briard
23/02/2010	Modification du capital social	Le Pays Briard

Informations déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de Meaux :

Date de l'acte	Type	Décisions / dépôt
24/03/2011	Transfert d'un établissement secondaire de Saint Cloud à Paris	
09/03/2011	Statuts à jour	Modification du capital – 27/01/2011
30/06/2010	Comptes consolidés 2009	
30/06/2010	Comptes annuels 2009	
04/05/2010	Changement d'administrateurs – changements de commissaires aux comptes	
26/03/2010	Ouverture d'un établissement secondaire à Saint Cloud	
03/03/2010	Statuts à jour	Modification du capital – 29/01/2010

27. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET MEMBRES DE LEURS RESEAUX PRIS EN CHARGE PAR LE GROUPE

Cette information figure en note 3.29.7. des comptes consolidés.

28. DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS PROPOSÉ A L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 10 JUIN 2010

Le présent descriptif a pour objet de décrire les objectifs et les modalités du programme de rachat de ses propres actions par Hologram. Industries, ainsi que les incidences estimées de ce programme sur la situation des actionnaires de la Société.

1. Bilan du précédent programme du 1^{er} avril 2010 au 31 mars 2011

	Flux bruts cumulés ⁽¹⁾		Positions ouvertes au 31 mars 2011 ⁽²⁾			
	Achats ⁽³⁾	Ventes ⁽³⁾	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			<i>Call achetés</i>	<i>Achats à terme</i>	<i>Put vendus</i>	<i>Ventes à terme</i>
Nombre de titres	80 821	85 414				
Echéance maximale moyenne			Néant	Néant	Néant	Néant
Cours moyen de la transaction	13,88 €	13,84 €				
Prix d'exercice moyen	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Montants ⁽⁴⁾	1 121 994	1 182 010				

(1) Les flux bruts cumulés comprennent les opérations d'achat et de vente au comptant ainsi que les opérations optionnelles et à terme exercées ou échues.

(2) Les positions ouvertes comprennent les achats et les ventes à terme non échus ainsi que les options d'achat et de vente non exercées.

(3) La période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme a été réalisé et se termine le jour du dépôt de la note d'information.

(4) Les montants sont indiqués hors frais et commissions.

Les opérations de rachats / ventes d'actions de la Société sont intervenues dans le cadre d'un contrat de liquidité, conforme à la Charte de déontologie de l'Association Française des Entreprises d'investissement (AFEI) reconnue par l'A.M.F., conclu avec la société Gilbert Dupont en date du 1^{er} décembre 2004, modifié en date du 1^{er} juillet 2005 et du 23 janvier 2008.

Situation au 31 mars 2011

Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte :	5,23 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois ⁽¹⁾ :	77 536
Nombre de titres détenus en portefeuille :	282 488
Valeur comptable du portefeuille :	2 926 841 €
Valeur de marché du portefeuille :	4 002 855 €

⁽¹⁾ Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale extraordinaire du 18 juin 2009, le Conseil d'administration du 29 janvier 2010 a décidé l'annulation d'un nombre de 77 536 actions.

Par ailleurs, la Société n'a pas effectué d'achat et de vente de titres par l'intermédiaire de produits dérivés dans le cadre de son précédent programme de rachat d'actions.

2. Objectifs du programme de rachat d'actions et utilisation des actions rachetées

La Société souhaite disposer de la faculté de mettre en œuvre un nouveau programme de rachat de ses propres actions. Par ordre de priorité décroissante, les objectifs de ce programme de rachat sont les suivants :

- 1- l'animation du marché secondaire ou la liquidité des titres par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AFEI telle qu'approuvée par l'A.M.F. ;
- 2- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- 3- la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions au profit des salariés dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi ;
- 4- l'annulation éventuelle des titres, sous réserve de l'adoption de la neuvième résolution par l'Assemblée générale Mixte du 26 mai 2011.

3. Cadre juridique

Ce programme s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues par les articles L. 225-209 et suivant du Code de Commerce ainsi que par le Règlement Européen n° 2273/2003 du 22 septembre 2003, et sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires d'Hologram. Industries du 26 mai 2011 par le vote, aux conditions de quorum et de majorité requises, de la sixième résolution dont le texte est reproduit dans le présent document de référence.

4. Modalités

Part maximale du capital à acquérir

La part maximale du capital dont le rachat est soumis à autorisation par l'Assemblée générale des actionnaires, que la Société s'engage à ne pas dépasser, ne pourra excéder 10 % du capital de la Société arrêté à la date de réalisation de ces achats.

Par ailleurs, la société s'engage, en cas de mise en œuvre de ce programme, à rester en permanence dans la limite maximale de détention directe ou indirecte de 10 % du capital, conformément à l'article L. 225-210 du Code de Commerce.

Compte tenu des 282 488 titres auto détenus, soit 5,23 % du capital, la Société ne pourra procéder au rachat de plus de 4,77 % du nombre d'actions existant, soit 257 423 actions à la date du 31 mars 2011, avec une enveloppe globale maximale fixée à 2 millions d'euros.

Ce montant est compatible avec le montant des réserves libres figurant au passif des derniers comptes annuels arrêtés et certifiés au 31 décembre 2010 (hors réserves légales et autres réserves indisponibles, diminuées du dividende proposé à l'Assemblée du 26 mai 2011 au titre de l'exercice 2010), soit 22,4 millions d'euros, et jusqu'à l'arrêté des comptes annuels de l'exercice en cours.

Par ailleurs, la Société s'est engagée à maintenir un flottant qui respecte les seuils tels que définis par Euronext Paris.

Modalités de rachat

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente ou transfert, pourront être réalisés à tout moment par intervention sur le marché ou de gré à gré, par l'utilisation d'instruments financiers dérivés et la mise en place de stratégies optionnelles, dans les limites et conditions autorisées par les autorités de marché compétentes.

La part du programme réalisée par voie d'utilisation de blocs de titres pourrait atteindre l'intégralité du programme de rachat d'actions.

La Société n'a pas à ce jour de projet d'utilisation de dérivés sur actions, mais souhaite cependant se réserver la faculté d'y recourir dans le cadre de l'actualisation du présent programme de rachat d'actions. La Société veillera lors de l'utilisation éventuelle d'instruments dérivés à ne pas accroître de manière significative la volatilité du cours de l'action. Aucune vente d'option de vente ne sera utilisée dans le cadre du programme. Aucun produit dérivé ne sera utilisé dans le cadre de l'objectif d'animation de marché au travers du contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'A.M.F.

Sous réserve de l'adoption de la huitième résolution par l'Assemblée générale du 26 mai 2011, le prix maximum d'achat retenu a été fixé à 20 euros.

Durée et calendrier du programme de rachat

Sous réserve de son approbation par l'Assemblée générale Mixte du 26 mai 2011, les rachats d'actions ne pourront être réalisés que pendant une période maximale de dix-huit mois suivant la date de cette Assemblée, soit jusqu'au 26 novembre 2012.

En vertu de l'article L. 225-209 du Code de commerce, les actions ne peuvent être annulées que dans la limite de 10% du capital par période de 24 mois, sous réserve de l'adoption de la neuvième résolution par l'Assemblée générale du 26 mai 2011.

Financement du programme de rachat

Dans le cadre de sa gestion financière, Hologram. Industries se réserve la possibilité d'utiliser une partie de la trésorerie qui serait disponible pour financer les rachats d'actions, et de recourir à de l'endettement à court et à moyen terme pour financer les besoins additionnels qui excèderaient son autofinancement.

A titre d'information, les disponibilités et valeurs mobilières de placement du Groupe au 31 décembre 2010 s'élevaient à 8,0 millions d'euros et son endettement financier à 5,5 million d'euros, soit une trésorerie consolidée nette de l'endettement de 2,5 millions d'euros. Les capitaux propres - Part du Groupe au 31/12/2010 s'élevaient à 22,8 millions d'euros.

29. PROJET DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 26 MAI 2011

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur l'activité et la situation de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, approuve les comptes annuels dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle approuve spécialement le montant des charges non déductibles (article 39-4 du Code Général des Impôts) mentionné dans le Rapport du Conseil d'administration qui s'élève à 12 571 €.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés du groupe HOLOGRAM. INDUSTRIES arrêtés au 31 décembre 2010, approuve les comptes consolidés dudit exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur la conclusion et l'exécution au cours de l'exercice écoulé des opérations visées aux articles L. 225.38 et suivants du Code de Commerce, approuve ce rapport ainsi que les opérations qui y sont traduites.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte de ce que l'exercice clos le 31 décembre 2010 se solde par un bénéfice net comptable d'un montant de 2 600 645,16 euros et décide :
- de l'affecter au compte de « Report à nouveau » pour un montant de 1 520 822,56 €,
- de procéder à une distribution de dividendes d'un montant global de 1 079 822,60 € correspondant à une somme de 0,20 € pour chacune des 5 399 113 actions composant le capital social, sous réserve de l'ajustement du dividende distribué pour tenir compte du nombre des actions auto-détenues à la date de l'Assemblée générale.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes suivants ont été mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

<i>Exercice au titre duquel les dividendes sont versés</i>	<i>Dividende</i>	<i>Réfaction</i>
2007	0,20 €	40%
2008	0,30 €	40%
2009	0,30 €	40%

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de fixer à la somme de 70 000 euros le montant global annuel des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2011.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, renouvelle le mandat de membre du Conseil d'administration de M. Jean-Pierre BRICE pour une durée de trois ans qui expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, nomme, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013, en qualité d'Administrateur :

M. Nathan SOUPARIS

Né le 16 février 1988

De nationalité française

Demeurant : 1, rue du Cygne, 75001 PARIS

M. Nathan SOUPARIS a fait savoir qu'il acceptait son mandat, sous réserve du vote de l'Assemblée, et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, nomme, pour une durée de trois années, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer en 2014 sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013, en qualité d'Administrateur :

Mme Sandrine LE GRAND

Née le 18 avril 1966

De nationalité française

Demeurant : 45, rue de Chaillot, 75116 PARIS

Mme Sandrine LE GRAND a fait savoir qu'il acceptait son mandat, sous réserve du vote de l'Assemblée, et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du descriptif du programme de rachat d'actions établi par la Société, faisant usage de la faculté prévue par l'article L.225-209 du Code de Commerce, autorise le Conseil d'Administration à procéder au rachat de ses propres actions, dans la limite de 10 % du capital arrêté à la date de réalisation de ces achats, ce qui correspond à titre illustratif à un nombre maximum de 539 911 actions sur un total de 5 399 113 actions au 31 décembre 2010, en vue de, par ordre décroissant de priorité :

- 1- l'animation du marché secondaire des titres par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie établie par l'AMAFI telle qu'approuvée par l'A.M.F. ;
- 2- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure (à titre de paiement, d'échange ou autres) dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, dans le cadre de la réglementation boursière ;
- 3- l'annulation éventuelle des titres ;

4- la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou d'attributions gratuites d'actions au profit des salariés.

Elle fixe :

- à 2.000.000 euros le montant des fonds pouvant être engagé dans le programme de rachat d'actions,
- à 20 euros, le prix maximum d'achat,
- à 5 euros, le prix minimum de vente.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement de titres, les prix déterminés ci-avant seront ajustés arithmétiquement dans la proportion requise par la variation du nombre total d'actions aux termes de l'une quelconque de ces opérations.

Elle décide que l'acquisition ou la cession des titres pourrait être effectuée par tous moyens et de toutes manières, y compris sous forme de blocs de titres dans le respect de la réglementation, et par l'utilisation d'instruments financiers dérivés dont notamment toutes opérations optionnelles.

La présente autorisation est conférée au Conseil d'Administration pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée ; elle annule, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplace la précédente autorisation qui avait été donnée par l'Assemblée Générale du 10 juin 2010.

L'Assemblée Générale autorise le Conseil d'Administration à déléguer, à son Directeur Général, les pouvoirs qui viennent de lui être conférés aux termes de la présente résolution. Il devra rendre compte au Conseil de l'utilisation faite de ce pouvoir.

DIXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente, l'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, autorise le Conseil d'administration à réduire le capital social par voie d'annulation, en une ou plusieurs fois, de tout ou partie des actions propres acquises au titre de la mise en œuvre du plan de rachat par la Société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce.

En conséquence, l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs pour régler le sort d'éventuelles oppositions qui pourraient être notifiées dans le délai de vingt jours à compter du dépôt au Greffe de la présente résolution (article R 225-152 du Code de commerce), procéder à la ou les réductions de capital consécutives aux opérations d'annulation autorisées par la présente résolution, constater leurs réalisations, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, procéder aux modifications corrélatives des statuts et, pour ce qui concerne les opérations d'annulation des actions rachetées dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de Commerce, procéder en outre à l'information requise auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et aux déclarations requises auprès de la même Autorité, enfin, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

En conséquence, l'assemblée générale délègue au Conseil d'administration tous pouvoirs pour remplir toutes les formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise des rapports du Conseil d'administration et

des Commissaires aux comptes, et en vue de permettre au Conseil de réaliser des opérations de croissance externe :

1. délègue dans ce cadre et dans cet objectif, dans les conditions des articles L. 225-129-2 et L. 225-136 du Code de Commerce, au Conseil d'administration le pouvoir d'augmenter, en une ou plusieurs fois, le capital social d'un montant nominal maximum ne pouvant excéder 10% du capital social de la Société :

a) par l'émission d'actions nouvelles, assorties ou non de bons de souscription d'actions, à souscrire contre espèces ou par compensation de créances ou, dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée par la Société, en rémunération de titres visés à l'article L. 225-148 du Code de commerce, avec ou sans prime d'émission ;

b) par l'émission de valeurs mobilières autres que des actions donnant droit, directement ou indirectement, par conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions, à tout moment ou à dates fixes ;

c) par l'émission de bons de souscription d'actions à souscrire en espèces, ou attribués gratuitement, étant précisé que ces bons pourront être émis seuls ou attachés à des valeurs mobilières visées au b) ci-dessus émises simultanément ;

d) soit par mise en œuvre simultanée de plusieurs de ces procédés.

2. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux valeurs mobilières faisant l'objet de la présente résolution. Le Conseil d'administration pourra toutefois réserver aux actionnaires une priorité de souscription pendant un délai et selon des modalités qu'il arrêtera ;

3. constate que la présente délégation emporte, au profit des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société et des bons émis, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles les valeurs mobilières émises et les bons émis donnent droit, immédiatement ou à terme et décide de supprimer expressément le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions émises par conversion d'obligations ou par exercice de bons ;

4. décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions émises dans le cadre de la présente délégation de pouvoirs, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale à la moyenne pondérée des cours de bourse observés sur les trois séances précédant le début de l'émission des valeurs mobilières précitées avec une décote maximale de 5% après, le cas échéant, correction de cette valeur pour tenir compte de la date de jouissance ;

5. décide qu'au montant fixé au paragraphe 1., s'ajoute le montant des augmentations de capital supplémentaires, rendues nécessaires pour la réservation des droits des porteurs de valeurs mobilières et bons donnant droit, d'une manière quelconque, à l'attribution d'actions de la Société ;

6. décide que le Conseil d'administration disposera de tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la Loi :

a) pour mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour procéder aux émissions susvisées conduisant à l'augmentation de capital, en constater la réalisation, procéder à la modification corrélative des statuts et établir le rapport complémentaire prévu par la Loi, ainsi que pour procéder à toutes formalités et déclarations, et requérir toutes autorisations qui s'avèreraient nécessaires à la réalisation de ces émissions ;

b) pour suspendre l'exercice des droits d'attribution d'actions attachés aux valeurs mobilières émises pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois et fixer les modalités suivant lesquelles sera assurée la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant droit à des actions, en conformité avec les dispositions légales ou réglementaires ;

c) prendre toutes les mesures et faire procéder, le cas échéant, à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations sur un marché réglementé des titres émis, imputer les frais d'émission des titres sur le montant des primes afférentes aux augmentations de capital et prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital résultant de ces augmentations ;

d) en cas d'émission de valeurs mobilières représentatives de créances donnant droit à l'attribution d'actions, notamment pour décider de leur caractère subordonné ou non, fixer leur taux d'intérêt et leur devise, leur durée, le cas échéant, indéterminée, le prix de remboursement fixe ou variable avec ou sans prime, les modalités d'amortissement en

fonction des conditions dans lesquelles ces titres donneront droit à des actions de la société ;

e) en cas d'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions, acheter en Bourse ou de gré à gré ces valeurs mobilières, en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales en vigueur ;

7. décide que la présente délégation est valable pour une durée de vingt-six mois à compter de la présente Assemblée.

DOUZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes :

1. autorise le Conseil d'Administration, dans le cadre des articles L. 225-177 à L. 225-185 du Code de Commerce, et pour une durée de trente-huit mois à compter de ce jour, à consentir, en une ou plusieurs fois, au bénéfice de ceux qu'il désignera parmi les membres du personnel salarié de la Société et des sociétés liées à celle-ci dans les conditions définies à l'article L. 225-180 du Code de Commerce, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre de la Société ou à l'achat d'actions existantes de la Société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par la loi ;

2. décide que le nombre total d'options pouvant être consenties en vertu de cette autorisation ne pourra donner droit à souscrire ou acquérir un nombre total d'actions représentant, à la date d'attribution et compte tenu des options déjà attribuées en vertu de la présente délégation, exerçables et non encore exercées, plus de 10% du capital de la société ;

3. constate que la présente autorisation comporte, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'options de souscription ;

4. décide que le prix de souscription ou d'achat sera fixé par le Conseil d'Administration de la Société et ne pourra être inférieur à 95% de la moyenne des derniers cours cotés de l'action au cours des vingt séances de Bourse précédant le jour où ces options seront consenties ;

5. décide que la durée de la période d'exercice des options, telle qu'arrêtée par le Conseil d'Administration, ne pourra excéder une période de 10 ans à compter de leur date d'attribution ;

6. décide que le Conseil d'Administration aura tous pouvoirs, avec faculté de délégation dans les limites légales pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, à l'effet notamment de :

a) fixer les conditions dans lesquelles les options seront consenties et levées et arrêter la liste des bénéficiaires des options,

b) fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties, et le cas échéant, établir des clauses d'interdiction de revente immédiate de tout ou partie des actions,

c) arrêter la date de jouissance, même rétroactive, des actions nouvelles provenant de l'exercice des options,

d) décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions à souscrire ou acquérir devra être ajusté notamment dans les cas prévus par les textes en vigueur,

e) prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options, en cas de réalisation d'opérations financières ou sur titres,

f) modifier ces modalités à une date ultérieure et notamment limiter, restreindre ou interdire l'exercice des options pendant certaines périodes ou à compter de certains événements, sa décision pouvant porter sur tout ou partie des options et concerner tout ou partie des bénéficiaires,

g) imputer, s'il le juge opportun, les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations,

h) accomplir tous actes et formalités à l'effet de constater la ou les augmentations de capital résultant de levées d'options de souscription et de modifier les statuts, et généralement faire le nécessaire ;

7. délègue expressément au Conseil d'administration la compétence pour réaliser toute augmentation de capital résultant de levées d'options de souscription.

8. charge le Conseil d'informer chaque année l'Assemblée générale des opérations réalisées en vertu de la présente autorisation.

La présente autorisation annule, pour la partie non utilisée et la période non écoulée, et remplace la précédente autorisation conférée au Conseil d'Administration par la huitième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2008.

TREIZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, dans le cadre des dispositions des articles L. 3332-18 à L. 3332-24 du Code du travail relatifs à l'actionnariat des salariés et de l'article L. 225-129-6 du Code de Commerce et à l'occasion de l'augmentation de capital soumise au vote de la présente assemblée dans les résolutions qui précèdent :

1) Autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, au moyen de l'émission d'actions nouvelles réservées aux salariés et aux mandataires sociaux de la société et des sociétés ou groupements qui lui sont liés dans les conditions visées à l'article L.225-180 du Code de Commerce.

Le nombre maximum d'actions pouvant être émises au titre de la présente autorisation ne pourra excéder 1% du nombre d'actions de la société. La présente autorisation emporte, au profit des salariés auxquels l'augmentation de capital est réservée, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seraient créées.

La présente autorisation est valable pour une durée qui expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

2) Donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour :

- Déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, conformément à la réglementation qui sera alors en vigueur,
- Fixer les diverses conditions requises pour pouvoir bénéficier de l'offre de souscription en particulier les conditions d'ancienneté des salariés et les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits, ainsi que les autres modalités de réalisation de l'augmentation de capital,
- Accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à effet de rendre définitives l'augmentation ou les augmentations de capital à réaliser en exécution de la présente résolution,
- Modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'administration, décide de revoir le texte des statuts de la Société pour que ceux-ci soient mis en conformité avec le décret du 23 juin 2010 relatif aux droits des actionnaires de sociétés cotées et avec l'ordonnance du 9 décembre 2010 portant transposition de la directive 2007/36/CE du 11 juillet 2007 concernant l'exercice de certains droits des actionnaires de sociétés cotées, et décide en conséquence de modifier les articles 33, 34 et 36 des statuts ainsi qu'il suit :

Article 33 – CONVOCATION DES ASSEMBLEES GENERALES

Auteur de la convocation

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration.

A défaut, elle peut être également convoquée

- a) par les commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article R.225-162 du Code de Commerce,
- b) par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé, à la demande, soit de tout intéressé ou du comité d'entreprise en cas d'urgence, soit d'un ou de plusieurs actionnaires réunissant au moins 5% du capital social, soit d'une association d'actionnaires répondant aux conditions fixées à l'article L225-120,
- c) par les liquidateurs,
- d) par un administrateur provisoire.

Formes de la convocation

Les actionnaires sont convoqués par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, et par un avis au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires contenant les mentions énoncées à l'article R.225-66 du Code Commerce. Les actionnaires titulaires de titres nominatifs sont convoqués par lettre simple.

La convocation précise les modalités de vote par correspondance.

Délais

Le délai entre la date, soit de l'insertion ou de la dernière des insertions contenant un avis de convocation, soit de l'envoi des convocations individuelles, et la date de l'assemblée, est au moins de QUINZE (15) jours sur première convocation et de DIX (10) jours la convocation suivante.

Le reste de l'article 33 est inchangé.

Article 34 – ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE

L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation.

Toutefois, un ou plusieurs actionnaires représentant un certain pourcentage du capital ont la faculté de requérir, par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception adressée au siège social, l'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolution.

Le pourcentage nécessaire pour l'inscription à l'ordre du jour points ou de projets de résolutions est fixé par l'article L. 225-105 alinéa 2 du code de commerce et par l'article R. 225-71 du Code de Commerce.

La demande d'inscription d'un point à l'ordre du jour est motivée. La demande d'inscription de projets de résolution est accompagnée du texte des projets de résolution qui peuvent être assortis d'un bref exposé des motifs.

Le président du conseil d'administration accuse réception des demandes d'inscription à l'ordre du jour de points ou de projets de résolution, par lettre recommandée, dans le délai de CINQ (5) jours à compter de cette réception.

Ces points et projets de résolution, qui doivent être communiqués aux actionnaires, sont inscrits à l'ordre du jour. Les projets de résolution sont soumis au vote de l'assemblée.

Le reste de l'article 34 est inchangé.

Article 36 – REPRESENTATION DES ACTIONNAIRES

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint ou par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte de solidarité civile. Il peut en outre se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix.

Le reste de l'article 36 est inchangé.

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale des actionnaires confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal constatant ces délibérations de la présente assemblée en vue de l'accomplissement de toutes formalités de dépôt et de publicité et autres prévues par la Loi.

30. CALENDRIER PREVISIONNEL DE COMMUNICATION FINANCIERE

Assemblée générale mixte des actionnaires	26 mai 2011
Résultats du premier semestre 2011*	26 juillet 2011
Chiffre d'affaires troisième trimestre 2011	11 octobre 2011
Chiffre d'affaires 2011	17 janvier 2012

* Réunion analystes le lendemain

Les communiqués de presse sont diffusés après clôture de Bourse.

Responsable de l'information financière

Grégory WAGEMANS
Directeur Général Adjoint - Finance

Hologram. Industries
Parc d'Activités Gustave Eiffel.
22, avenue de l'Europe
Bussy Saint-Georges.
77607 Marne la Vallée Cedex 3

Téléphone : +33 1 64 76 31 00
Télécopie : +33 1 64 76 35 70

Email : finances@hologram-industries.com
Site web : <http://www.hologram-industries.com>